DOCUMENT APPROUVÉ PAR LA CLE DU SAGE DRÔME

ETAT DES LIEUX 2006 - 2016

DU BASSIN VERSANT DE LA DRÔME

CLE PLÉNIÈRE DU 12 DÉCEMBRE 2018

SAGE
Rivière Drôme
& ses affluents

Syndicat Mixte de la Rivière Drôme
Commission Locale de l'Eau de la Drôme

www.riviere-drome.com

Edition, rédaction, photos (sauf mention) : SMRD ; Montage couver

Table des matières

1 PREMIERE PARTIE : CONTEXTE LOCAL 11

1.1 Présentation des enjeux du bassin versant 11

1.2 Démarche de gestion passée et actuelle 13

1.2.1 Les prémisses d'une gestion locale et concertée 13

1.2.2 Chronologie des démarches 14

1.2.3 Enjeux et objectifs des différents documents de planification 14

1.2.3.1 1er SAGE de France 14

1.2.3.2 1er contrat de rivière 16

1.2.3.3 2ème contrat de rivière 18

1.2.3.4 Le 2ème SAGE Drôme 19

1.2.3.5 Contrat monothématique : partenariat Département, AERMC, SMRD 27

1.2.3.6 Documents de planification du bassin versant structurant pour le territoire 28

2 DEUXIEME PARTIE : BILAN DU 2ème SAGE Drôme AU TRAVERS DES INDICATEURS DE SUIVIS 42

2.1 Présentation du bassin versant 42

2.1.1 Milieu physique 42

2.1.1.1 Réseau hydrographique 42

2.1.1.2 Géologie (issue étude géomorphologique de la rivière Drome ARTELIA 2012) 43

2.1.1.3 Le Climat et son évolution 45

2.1.1.4 Occupation du sol 51

2.1.2 Les documents d'urbanisme 54

2.1.3 Contexte socio-économique 56

2.1.3.1 Population 56

2.1.3.2 Habitat, logement et cadre de vie 57

2.1.3.3 Structures administratives : 59

2.1.4 Activités économiques et usages de l'eau 67

2.1.4.1 L'AEP (alimentation en eau potable) 67

2.1.4.2 L'agriculture et la forêt 69

2.1.4.3 Le tourisme 76

2.1.4.4 L'industrie 77

2.1.4.5 Analyse par secteur prédominant et filières 78

2.1.4.6 Emplois et catégories socio professionnelles 78

2.2 Ressources et milieux aquatiques 84

2.2.1 Eaux souterraines 84

2.2.1.1 Présentation des masses d'eau souterraines importantes pour le SAGE Drôme 84
2.2.1.2 Aspects qualitatifs des eaux souterraines 88
2.2.1.2.1 Zoom sur l'alimentation en eau potable 90
2.2.1.2.2 Analyse des ressources en eau potable à travers la mise en place du PG Ressources Stratégique (PGRS) 99
2.2.1.3 Aspects quantitatifs des eaux souterraines 107
2.2.1.3.1 Zoom sur l'usage AEP 116
2.2.1.3.2 Zoom sur les pressions industrielles 117
2.2.1.3.2.1 Les caves 117
2.2.1.3.2.2 Les autres industries 119
2.2.2 Eaux superficielles 126
2.2.2.1 Aspects qualitatifs des eaux superficielles 126
2.2.2.1.1 Etat initial SDAGE 2016 2021 126
2.2.2.1.2 Suivi et évaluation de la qualité baignade 135
2.2.2.1.3 Autres suivis qualitatifs 139
2.2.2.1.4 Zoom sur les pollutions d'origine agricole 140
2.2.2.1.5 L'assainissement non collectif (ANC) 143
2.2.2.1.6 L'assainissement collectif 146
2.2.2.2 Aspects quantitatifs des eaux superficielles 152
2.2.2.2.1 Zoom sur l'irrigation 156
2.2.2.2.2 Vers une résorption du déficit quantitatif à travers la mise en place du Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) 163
2.2.2.2.3 Zoom sur l'hydroélectricité 167
2.3 Milieux et espèces remarquables 174
2.3.1 Les cours d'eau et rivières 174
2.3.2 Les zones humides du SAGE Drôme 177
2.3.3 Les Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) 179
2.3.4 Les espaces naturels protégés et gérés 179
2.3.4.1 Les Espaces naturels sensibles (ENS) 179
2.3.4.2 Les réserves nationales naturelles 186
2.3.4.3 Les réserves naturelles régionales et réserves naturelles volontaires 188
2.3.4.4 Les sites classés et inscrits 189
2.3.4.5 L'arrêté préfectoral de protection de biotope du Lac des Freydières 189
2.3.4.6 La réserve de chasse et de la faune sauvage de Printegarde 189

2.3.5 Les sites NATURA 2000 189

2.3.5.1 Les Zones spéciales de conservation, ZSC, inféodées aux cours d'eau et zones humides 190

2.3.5.2 Les Zones de protection spéciale (ZPS), inféodées aux cours d'eau et zones humides 191

2.3.6 Classement réservoir biologique 192

2.3.7 Continuité écologique et corridors biologiques 193

2.3.8 Les espèces patrimoniales 196

2.3.8.1 La truite Fario (Salmo trutta fario) 196

2.3.8.2 Le barbeau méridional (Barbus meridionalis) 196

2.3.8.3 L'écrevisse à pattes blanches (Austropotaobius pallipes) 197

2.3.8.4 L'Anguille (Anguilla anguilla) 197

2.3.8.5 Etude de quatre populations piscicoles à forte valeur patrimoniale sur le bassin versant de la Drôme (TRF, BAM, APP, ANG) 197

2.3.8.6 L'Alose feinte (Alosa agone) 198

2.3.8.7 L'Apron du Rhône (Zingel asper) 199

2.3.8.8 Lamproie de planer (Lampetra planeri) 200

2.3.8.9 Chabot (Cottus gobio) 200

2.3.8.10 Le Castor d'Europe (Castor fiber) 201

2.3.8.11 La loutre d'Europe (Lutra lutra) 201

2.3.8.12 L'Agrion de mercure (Coenagrion mercuriale) 202

2.3.8.13 L'étude des peuplements de lépidoptères, rhopalocères et odonates du bassin versant de la Drôme (2006) 202

2.3.9 Les espèces invasives 203

2.4 Tourisme et loisirs 207

2.4.1 Evolution de la prise en compte de l'usage tourisme et loisirs 207

2.4.2 Volet N°1 : Etat des lieux : 209

2.4.3 Volet N°2 : Evaluation des impacts 218

2.4.4 Volet 3 : « Mise en cohérence des activités de loisir et d'eau vive avec les caractéristiques du bassin versant » 220

2.5 Dynamique fluviale 224

2.5.1 Rappel du diagnostic sur la géomorphologie 225

2.5.1.1 Une incision stabilisée à ne pas aggraver, des exhaussements à maitriser (Issu étude Artelia, 2015) 225

2.5.1.2 Une continuité sédimentaire à préserver et à surveiller (Issu étude Artelia, 2015) ... 226

2.5.1.3 Une qualité physique des milieux globalement bonne mais altérée (Issu étude Artelia, 2015) 226

2.5.1.4 Une interaction peu pérenne entre enjeux socio-économiques et dynamique latérale (Issu étude Artelia, 2015) 226

2.5.1.5 Synthèse des objectifs de gestion sur le bassin versant 227

2.5.1.6 Suivi préconisé (Issu étude Artelia, 2015) 228

2.5.1.7 Rappel du diagnostic sur la végétation (Issu étude Artélia, 2015) 230

2.5.2 L'entretien de la végétation (Issu étude Artelia, 2015) 231

2.6 Inondation 236

2.6.1 ETAT INITIAL : Les inondations et les risques liés aux crues 236

2.6.2 2ème SAGE Drôme : La prise en compte du risque inondation 240

3 TROISIEME PARTIE : ENJEUX PRIORITAIRES POUR LE SAGE REVISE 249

3.1 Bilan de l'avancement des problématiques à traiter identifiées dans le SAGE approuvé en 2013 249

3.2 Projet SPARE 262

Table des figures

Figure 1: Chronologie des démarches 14
Figure 2: Liste des systèmes karstiques à fort enjeu pour l'AEP retenus pour la phase 2 24
Figure 3: Cartographie SRCE : (https://carto.datara.gouv.fr/1/n_srce_c_r82.map) 29
Figure 4: (Analyse issue de : Cadre régional « matériaux et carrières » - Phase 1 : Bilan et évaluation des schémas départementaux des carrières de la région Rhône-Alpes, UNICEM, 2013) 29
Figure 5: Evolution de la production de granulats dans la Drôme 1998 2008 (en t).....30
Figure 6: Evolution du ratio productions autres qu'alluvionnaires / production totale dans le département de la Drôme.....30
Figure 7: Usages des matériaux extraits dans la Drôme en 2008 en tonnes 30
Figure 8: Objectifs du plan de gestion de déchets non dangereux Drôme Ardèche 32
Figure 9: SDAGE 2016-2021, programme de mesures : actions à mettre en place afin d'atteindre le bon état 33
Figure 10: SDAGE 2016-2021, programme de mesures : actions à mettre en place afin d'atteindre le bon état.....34
Figure 11: Histoire torrentielle du bassin versant de la Drôme (Thèse F. Liebault 2003) 44
Figure 12: Variation des précipitations pour les mois d'octobre et d'août (source Météo France)...46
Figure 13: Précipitations moyennes annuelles sur la période 2002 2010. Les courbes de niveau sont figurées 47
Figure 14: Evolutions des trois principaux types de régimes nivologiques ("très enneigé" en bleu, "normalement enneigé" en vert; "peu enneigé" en rouge) calculés à partir des moyennes des stations de montagnes du département 26. 49
Figure 15: Anomalies des températures moyennes annuelles prévues à moyen (2021-2050) et long terme (2071-2100) 50
Figure 16: Typologie d'occupation du sol 2006 52
Figure 17: Évolution de l'occupation du sol entre 1990 et 2006 (en hectares) 53
Figure 18: Evolution des types d'occupation du sol (CLC) entre 2006 et 2012 sur les communes du SAGE Drôme.....54
Figure 19: SCOT basse vallée de la Drôme 55
Figure 20: Analyse statistique des données captages (ARS, 2014).....68
Figure 21: Analyse recensement agricole SAGE Drôme (2010) 69
Figure 22: Analyse emploi permanant agricole SAGE Drôme (2010) 70
Figure 23: Données départementales du recensement agricole (2010).....70
Figure 24: Effectif salarié (en ETP) par secteur d'activité (Sources : ADEFA Drôme, données SISAL 2004) 71
Figure 25:Répartition des salariés CDD CDI (Sources : ADEFA Drôme, données SISAL 2004).....71
Figure 26: Orientations technico-économiques des exploitations de la vallée de la Drôme (RAG régional 2000) 72
Figure 27:Type de culture en fonction des EPCI du territoire (RPG 2015).....74
Figure 28: Type de culture en % de SAU selon les EPCI du territoire (RPG 2015) 74
Figure 29: Type de culture (% SAU) selon les EPCI du territoire, culture dominante exclue 75
Figure 30: Evolution de l'emploi à l'échelle du SAGE Drôme (LT, lieu de travail, INSEE) 79
Figure 31: Analyse de l'emploi à l'échelle du SAGE Drôme (INSEE 2013).....80
Figure 32: Personne en emploi selon catégorie socioprofessionnelle (France) 80
Figure 33: Objectifs qualités masse d'eau souterraines (SDAGE2016-2021, http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/sdage2016/donnees-techniques.php) 84
Figure 34: Masses d'eau souterraines de la DCE sur le périmètre du SAGE (SDAGE 2010-2015)...89
Figure 35: Qualité chimique des masses d'eau souterraines (SDAGE 2016 2021) 89
Figure 36: Teneurs moyennes en nitrate par unité de distribution (ARS 2016) 92
Figure 37: Teneurs maximales en pesticides par unité de distribution (Bilan ARS 2013 2015) 93
Figure 38: Teneurs maximales en pesticides par unité de distribution (ARS 2016) 94
Figure 39 : Qualité bactériologique moyenne par unité de distribution (ARS 2018) 95
Figure 40: Qualité bactériologique moyenne par unité de distribution (ARS 2016) 96
Figure 41: Avancée des Protection de captage au 1er janv. 2016 (ARS 2016) 97
Figure 42: Suivi des taux de nitrate (NO3-) au captage de Chaffoix (Autichamp, 1990- 2008) 98

Figure 43: Suivi des taux de nitrate (NO3-) et de pesticide au captage de Chaffoix (Autichamp) ..98
Figure 44: Dépendance des communes pour l'eau potable 2012 (SMRD, PGRS) 102
Figure 45: Cartographie des Zones de sauvegarde : carte 1 103
Figure 46: Cartographie des Zones de sauvegarde : carte 2 104
Figure 47: Cartographie des Zones de sauvegarde : carte 3 104
Figure 48: Actions concernant les zones de sauvegarde à cheval entre Bv Drôme et PNRV 106
Figure 49: Prélèvements moyens 2012 2015 (BD AERMC) 107
Figure 50: Prélèvements moyens 2012 2015 (BD AERMC) 108
Figure 51: Comparaison des moyennes annuelles des prélèvements (AERMC, Communes du SAGE Drôme) : 2005-2008 vs 2012-2015 109
Figure 52: Suivi piézométrique de la nappe d'accompagnement de la Drôme (Grâne) 110
Figure 53: Suivi piézométrique de la nappe d'accompagnement de la Drôme (Eurre) 111
Figure 54: Suivi piézométrique de la nappe d'accompagnement de la Drôme (Grâne) et valeurs seuils de gestion 111
Figure 55: Suivi piézométrique de la nappe d'accompagnement de la Drôme (Eurre) et valeurs seuils de gestion 112
Figure 56: Suivi piézométrique de la nappe d'accompagnement de la Drôme (Livron sur Drôme) et valeurs seuils de gestion 113
Figure 57: Suivi piézométrique de la nappe d'accompagnement de la Drôme (Loriol) et valeurs seuils de gestion 113
Figure 58: Suivi piézométrique (en m) nappe d'accompagnement de la Drôme (Espenel) 114
Figure 59: Suivi piézométrique (en m) nappe d'accompagnement de la Drôme (Grâne) et valeurs guide étude volume prélevable..... 115
Figure 60 : Suivi piézométrique (en m) nappe d'accompagnement de la Drôme (Allex, SMRD)... 116
Figure 61: Situation des caves et production viticole annuelle (issue bilan 2009)..... 118
Figure 62: Etablissements soumis à autorisation ICPE en 1995 119
Figure 63: Situation des entreprises de PAM et état des équipements pour diminuer la dégradation de l'eau..... 120
Figure 64: Prélèvements pour l'industrie (fichiers redevance de l'Agence de l'eau RMC) 121
Figure 65: Listing des ICPE du SAGE Drôme (source DDPP) 123
Figure 66: Etat initial 2009 SDAGE AERMC 127
Figure 67: SDAGE 2016 2021, évaluation des états chimiques et écologiques 127
Figure 68: Suivi DCE station Livron sur Drôme..... 128
Figure 69: Suivi DCE station Chabrillan 128
Figure 70: Suivi DCE station Eurre..... 128
Figure 71: Diagnostic étude géomorphologique 129
Figure 72: Suivi DCE station Gervanne..... 130
Figure 73: SDAGE 2009, évaluation des états chimiques et écologiques 131
Figure 74: SDAGE 2016 2021, évaluation des états chimiques et écologiques 132
Figure 75: Evolution masse d'eau dégradée : 2009 - 2013 133
Figure 76: Suivi DCE station Gervanne..... 133
Figure 77: Suivi DCE station Véronne 134
Figure 78: Suivi DCE station Marignac..... 134
Figure 79: Résultats de l'état des cours d'eau sur les sites des sites de surveillance DCE..... 135
Figure 80: Synthèse de la qualité des eaux de baignade..... 136
Figure 81: Réglementation différence des deux modes d'analyses : source ARS 137
Figure 82: Directive baignade 1975 et 2006 138
Figure 83: Suivi baignade Die 138
Figure 84: Sous bassin versant prospectés « points noirs » 139
Figure 85: Contrôle ANC communauté de commune du Diois 144
Figure 86: Contrôle ANC SMPA..... 145
Figure 87: Contrôle ANC SIGMA 146
Figure 88: Contrôle ANC communauté de commune Royans Vercors..... 146
Figure 89: Station d'épuration 2017 (SATESE Drôme Ardèche) 148
Figure 90: Type de suivi station d'épuration 2017 (SATESE Drôme Ardèche) 149

Figure 91: Appréciation du fonctionnement des Step Drôme (SATESE 2017) 150
Figure 92: Projet relatif à l'assainissement 151
Figure 93: Suivi du débit de la Drôme à Saillans 152
Figure 94: Suivi du débit de la Drôme à Saillans Mai Octobre 153
Figure 95: Suivi du débit de la Drôme à Saillans Juin septembre 153
Figure 96: DOE (Débit d'Objectif Etiage) de la Drôme à Saillans 2009 2012 154
Figure 97: DOE (Débit d'Objectif Etiage) de la Drôme à Saillans 2012 2017 155
Figure 98: DOE (Débit d'Objectif Etiage) de la Drôme à Saillans 2009 2012 155
Figure 99: DOE (Débit d'Objectif Etiage) de la Drôme à Saillans 2009 2012 155
Figure 100: Tableau de suivi des assecs sur la Drôme (Livron/Loriol) 156
Figure 101: Evolution des surfaces irriguées 158
Figure 102: Caractéristiques réseaux d'irrigation (Source rapport du CODERST du 23/04/09) 161
Figure 103: Volume moyen annuel prélevés en riviere : irrgants individuels 162
Figure 104: Volumes prélevables moyen nets (et débits prélevables moyen nets) durant les mois d'étiage 162
Figure 105: Prospective des volumes prélevés horizon 2019 163
Figure 106: Volumes attribués à l'irrigation par l'étude volume prélevable (1er juin-15 sept) 165
Figure 107: Estimation des volumes prélevés estivaux (2006-2014), (Cesame, 2016, SYGREED) 166
Figure 108: Localisation des prélèvements agricoles et volumes associés en 2012 (Cesame, 2016, SYGREED) 166
Figure 109: Bilan volume agricole Drôme 2009 2017 (source CA26) 167
Figure 110: Hydrologie du marais des bouligons (ENS) 181
Figure 111: Habitats naturels du marais des bouligons (ENS) 182
Figure 112: Classe de valeur patrimoniale des habitats naturels du marais des bouligons (ENS). 182
Figure 113: Contexte faune du marais des bouligons (ENS) 183
Figure 114: Indice d'abondance du râle d'eau sur le marais des bouligons (ENS) 184
Figure 115: Evolution du nombre de pontes de batraciens 184
Figure 116: Suivi des populations d'Odonates du marais des bouligons 185
Figure 117: Suivi des populations d'Agrion de mercure du marais des bouligons 185
Figure 118: Suivi de la fréquentation du marais des bouligons 186
Figure 119: Bilan des réalisations du plan de gestion à mi-parcours (RNN Ramières) 187
Figure 120 : Récapitulatif des opérations de l'enjeu N°2 sur les 4 premiers années du plan de gestion (RNN Ramières) 187
Figure 121: Récapitulatif des opérations de l'enjeu N°3 sur les 4 premiers années du plan de gestion (RNN Ramières) 188
Figure 122: Zonage N2000 vallée de la Gervanne et rebord occidental du Vercors 191
Figure 123: Cours d'eau classés réservoirs biologiques 193
Figure 124: Suivi des obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau L1 et L2 194
Figure 125: Linéaire de présence de L'apron du Rhône (PNA Apron) 200
Figure 126: Espèces invasives végétales 2012 2013 (SMRD) 203
Figure 127: localisations de pieds de renouée (SMRD : prospection, LAMBERT, 2016) 204
Figure 128: Fréquentation touristique de la vallée de la Drôme 207
Figure 129: Capacité d'accueil et fréquentation en Vallée de la Drôme et Diois : (source bilan CDT 2000 à 2005) ; *(De 2000 à 2002, les informations ne sont pas différenciées selon les entités touristiques de la Drôme, Drôme provençale, Drôme des collines, vallée de la Drôme et Diois).* . 208
Figure 130: Fréquentation des sites touristiques du bassin 208
Figure 131: Vulnérabilité des milieux et pratiques d'eau vive (Juin- septembre); (CIMEO, 2017) 210
Figure 132: Capacité d'accueil selon type d'hébergement ; (CIMEO, 2017) 211
Figure 133: Points d'intérêt touristique et patrimonial ; (CIMEO, 2017) 212
Figure 134: Répartition mensuelle de la fréquentation de l'hôtellerie ; (CIMEO, 2017) 213
Figure 135: Répartition mensuelle de la fréquentation de l'hôtellerie et évolution ; (CIMEO, 2017) 213
Figure 136: Estimation de la répartition annuelle des locations de canoë Kayak sur la rivière Drôme 215
Figure 137: Sites de canoynings et de randonnées aquatique (CIMEO, 2017) 216

Figure 138: Analyse des cinq sites témoins et des sites de transposition (CIMEO, 2017) 218
Figure 139: Démarche d'évaluation des activités de loisirs (CIMEO, 2017)..... 219
Figure 140: Caractérisation des impacts des activités de loisirs et d'eau vive sur le bassin versant Drôme (CIMEO, 2017) 220
Figure 141: Synthèse des activités, aménagements existants et prévus sur le bassin versant de la Drôme; (CIMEO, 2017) 221
Figure 142: Objectifs de gestion géomorphologique des tronçons de la Drôme (Etude géomorphologique de la Drôme ; Artelia, 2015) 228
Figure 143: Objectifs de gestion géomorphologique des tronçons Bez et affluents (Etude géomorphologique de la Drôme ; Artelia, 2015 228
Figure 144: Evaluation des crues morphogènes à Saillans (2009-2017) 229
Figure 145: Evaluation des crues morphogènes à Luc-en-Diois (2009-2017)..... 229
Figure 146: Evaluation des crues morphogènes à Chatillon-en-Diois (2009-2017) 230
Figure 147: Programme d'entretien de la végétation 2007-2011 231
Figure 148: Evaluation de la qualité des boisement rivulaires (2012-2013)..... 232
Figure 149: Programme d'entretien de la végétation 2018-2022 233
Figure 150: Crues de la Drôme antérieures à 1920 237
Figure 151: Intensité des crues de 1994 2002 2003 mesurées sur les stations DREAL 238
Figure 152: Débits des crues décennales et centennales sur les stations DREAL 238
Figure 153: Etat des lieux des digues (ISL, 2001) 240
Figure 154: Enjeux touchés durant les crues récentes (ISL 2001)..... 243
Figure 155: Tableur synthétique des digues du bassin de la Drôme (SMRD, 2017)..... 245
Figure 156: Exemple de descriptif d'un système d'endiguement (SMRD, 2017) 246
Figure 157: Exemple de fiche ouvrage d'endiguement (SMRD, 2017)..... 247

PREAMBULE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Déclinaison du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux. Il est un instrument essentiel de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE).

Le SAGE de la rivière Drôme et de ses affluents, document de planification des démarches de gestion au sein du bassin versant, vit et évolue depuis sa première version approuvée en 1997.

Sa seconde version, validée par arrêté préfectoral du 1er juillet 2013, avait intégré les avancées du territoire (amélioration de la qualité du milieu, meilleur traitement des rejets, etc.) mais aussi les nouvelles problématiques émergentes (ex : les volumes prélevables sur le bassin, l'espace de mobilité de la rivière Drôme, l'impact des activités de loisirs sur les milieux, …)

Le présent document offre un état des lieux du territoire actualisé en 2018. Il a vocation de présenter les principaux enjeux et points importants d'évolution du territoire sans être exhaustif. Après une présentation du contexte locale du bassin versant, les enjeux relatifs aux ressources et milieux aquatiques seront présentés puis l'approche par les milieux et espèces remarquables sera détaillée suivie d'une rubrique dédiée au tourisme et activités de loisirs. Enfin, les problématiques de dynamique fluviale et d'inondations seront abordées en fin de document.

Pour faciliter la lecture et la compréhension du présent document, un glossaire est disponible en annexe.

1 PREMIERE PARTIE : CONTEXTE LOCAL

Sources :

Livre : un SAGE pour la Drôme_ 1997

Contrat de Rivière Drôme-Haut Roubion : bilan du premier contrat 1990-1997 _ IRAP 1997.

La planification participative de bassin, Sophie ALLAIN _INRA 2002

Etude bilan ASCONIT 2006

Etat des lieux initial et actuel du bassin versant de la Drôme (Document adopté par la CLE le 23 septembre 2009)

Sage de la Rivière Drôme (AP 1 juillet 2013)

SMRD : PGRE ; PGRS ; SPARE, Etude géomorphologique de la Drôme (Artelia 2015) ; Etude des impacts des activités de loisir, (CIMEO 2017)

Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (FDAPPMA26)

Autorisation de prélèvement unique BV Drôme, (SID, Cézanne)

DECLIC : ECLAIRA ; Evolution climatique à l'échelle du département

Etudes liens nappes rivières (Faculté de st Etienne, 2012)

Cartographie :

Atlas Carte 1: Communes du SAGE Drôme

Atlas Carte 2 : Communes du Syndicat Mixte de la rivière Drôme et ses affluents (SMRD)

Cette première partie a pour but de détailler les éléments nécessaires à la bonne compréhension du bassin versant. Elle commencera par une présentation des enjeux locaux puis développera une chronologie des différentes politiques de gestion ainsi que leurs objectifs.

1.1 Présentation des enjeux du bassin versant

▶ Un bassin versant complexe

La rivière Drôme est complexe sur tous les plans, naturels, économiques, sociaux et politiques, nous détaillerons ces différents enjeux ci-après :

Un patrimoine naturel riche : une grande diversité des milieux humides

La rivière Drôme se situe dans une zone de transition entre milieu montagnard au nord et une zone méditerranéenne au sud aboutissant à une variété de milieux importante.

La rivière Drôme connaît, de ce fait, une grande variabilité de débits : un débit important (mars à mai, maximisé en période de fonte de neige), des basses eaux en période de gel et en saison estivale avec des étiages sévères, et des crues subites et violentes qui peuvent survenir en période de précipitations importantes.

Sur certains secteurs, il s'agit d'un cours d'eau à chenaux multiples (tressage), présentant une grande mobilité latérale et une forte diversité de milieux.

Elle a enfin une forte capacité de transport solide et présente de forts aléas d'érosion et d'inondation.

Cette étude a permis de recenser 221 zones humides ainsi que 39 plans d'eau, au sein desquels le SAGE met en avant 35 milieux remarquables parmi lesquels figurent :

- 3 sources ou résurgences
- 4 mares en tête de bassin

- 7 sites de rivière tressée
- 3 marais
- 3 rivières de piémont
- 14 sites de gorges
- La confluence Rhône Drôme

(*Cf.* étude Michelot 1997- tableau synoptique).

Le risque inondation :

Le régime torrentiel de la rivière en amont et la configuration favorisant les inondations de plaine en basse vallée constituent un risque important pour les populations et les infrastructures.

Les risques liés aux inondations concernent notamment la fragilisation des ouvrages d'art (ponts, digues, pipelines, fragilisés et sensibles aux incisions du lit) comme ce fut le cas lors de crues importantes (1993, 1994, 1995, 1999, 2003) avec l'effondrement des ponts de Mirabel-et-Blacons et de Die et la fragilisation des digues de Vercheny, Crest, Allex, Grâne, Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme.

Agriculture :

L'agriculture représente une part importante de la vitalité économique de la vallée de la Drôme. La rivière est un atout important de la compétitivité agricole notamment *via* l'irrigation. La diversité des rotations de cultures est assez développée permettant une adaptabilité et une viabilité des structures agricoles. Les pratiques agricoles diffèrent entre amont et aval, selon les accès et la disponibilité de l'eau.

Industrie :

L'industrie est peu développée mais les liens entre industries agro-alimentaires et producteurs dynamisent et structurent le territoire.

La production d'hydroélectricité est présente sur les affluents.

La rivière a subi de forts prélèvements de granulats dans le lit mineur par les carriers (jusqu'à leur interdiction : arrêté du 22 septembre 1994). Le déficit de matériaux dans nos cours d'eau est en cours de stabilisation.

Tourisme et loisirs :

L'attraction de la rivière pour le tourisme et les loisirs sont en augmentation et représentent un enjeu de développement local économique pour toute la vallée de la Drôme.

Du fait de son attractivité touristique, la population de la vallée connaît une très forte variabilité saisonnière puisqu'elle peut être multipliée par 4 sur certains sites au plus fort de l'été.

Société et culture :

Le territoire accueillait 49 854 habitants en 2013 (INSEE), (48 733 habitants en 2009), soit environ 10 % de la population du département, avec une disparité de densité entre la zone alluviale de la plaine aval représentant la majorité de la population sur une faible surface, et la zone de montagne avec des densités moindres.

Cette entité hydrographique représente une unité « *vallée de la Drôme* » d'un point de vue culturel, au cœur du département.

Enfin, l'aménagement du bassin versant de la Drôme a été réalisé au fil temps en intégrant plusieurs axes de développement du territoire autour de la rivière. Cette diversité des activités sur le territoire en fait sa richesse mais aussi la complexité de sa gestion dans une optique de cohérence globale.

Synthèse :

De par sa situation géographique, les milieux du bassin de la rivière Drôme sont riches et variés. Malgré de forts impacts anthropiques dans le passé (pollutions, extraction de matériaux et incision, endiguement historique), les efforts soutenus depuis plusieurs décennies ont permis la stabilisation voire l'amélioration de plusieurs compartiments du bassin. Ainsi, une partie de ces richesses a été sauvegardée, malgré l'augmentation de la diversité des enjeux locaux.

Cela a abouti à un territoire où les activités anthropiques et le fonctionnement des milieux interagissent fortement.

1.2 Démarche de gestion passée et actuelle

Le bassin versant de la Drôme fait, depuis de longues années, l'objet de différentes démarches de planification et de gestion liées à une meilleure prise en compte des interactions entre les activités anthropiques et les milieux aquatiques. Ainsi, afin de comprendre les évolutions et les liens entre ces documents, sont détaillés ci-dessous leurs enjeux et leurs objectifs.

1.2.1 Les prémisses d'une gestion locale et concertée

A partir des **années 1980**, au travers du Plan d'Aménagement Rural engagé dans le Val de Drôme par le District d'Aménagement du Val de Drôme (DAVD, « devenu » Communauté de Communes du Val de Drôme), les premières démarches sont amorcées pour la mise en place d'un Contrat de rivière.
Le constat des difficultés à gérer cette ressource complexe, de par ses caractéristiques naturelles, est alourdi par les alertes des usagers de l'eau sur l'aggravation de la situation par les actions anthropiques (rejets polluants, prélèvements de granulats, …). A ce stade, le manque de financement était un frein à la poursuite des démarches.

En 1987, le projet est relancé par le DAVD qui engage des études sur la quantité et la qualité de l'eau, sur la gestion du lit et des extractions ainsi que sur la protection du patrimoine écologique.
Le 8 octobre 1987, est signé le Décret n°87-819 portant la création de la Réserve naturelle nationale des Ramières du val de Drôme.
Une intense activité administrative et technique sur ces sujets traduit un fort niveau de mobilisation et d'implication des acteurs : des débats ont lieu opposant les maîtres d'ouvrage sur des visions d'aménageur au sujet d'un projet de barrage sur le Bez (amont du bassin versant).

1.2.2 Chronologie des démarches

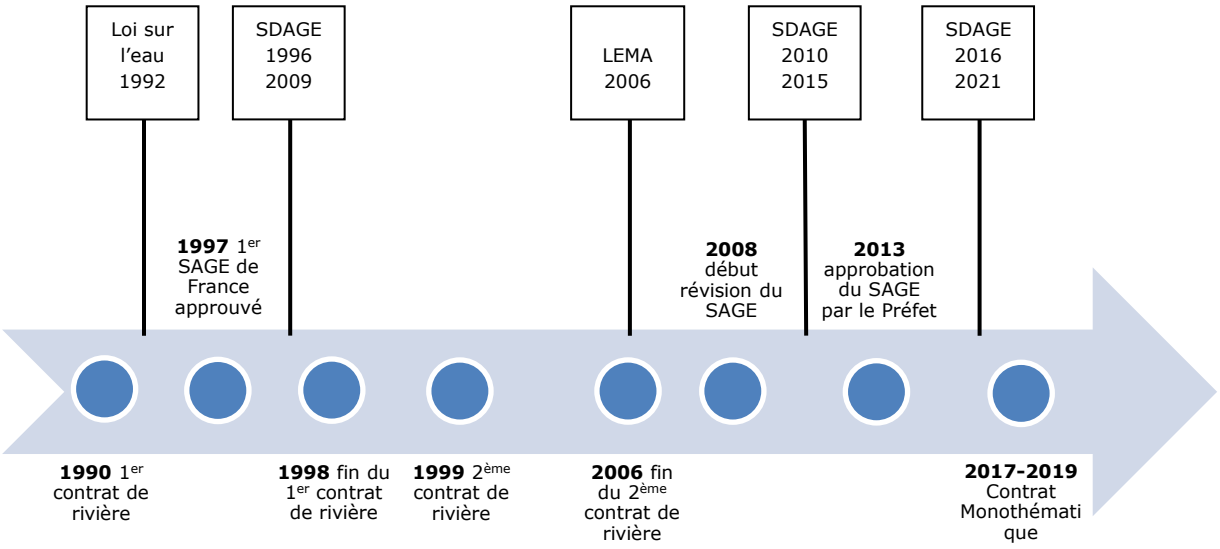

Figure 1: Chronologie des démarches

1.2.3 Enjeux et objectifs des différents documents de planification

En contexte de révision du SAGE, il est important de rappeler le contenu des contrats qui se sont déroulés sur le territoire. L'état des lieux qui suit est, en effet, interconnecté avec ces actions passées qui ont contribué à améliorer la situation du territoire.

Historiquement, le 1er Contrat de rivière a été finalisé avant la rédaction du 1er SAGE. Cependant, dans un souci de lisibilité, nous présenterons en premier, les orientations du SAGE qui déterminent des objectifs et précisent les dispositifs à prévoir pour les atteindre, puis les actions du 2nd Contrat de rivière, répondant directement aux objectifs du SAGE, par une programmation d'actions et une mobilisation budgétaire.

L'ensemble du 1er Contrat de rivière, dont les programmes d'actions étaient orientés essentiellement vers l'amélioration de la qualité de la ressource, l'entretien des berges et le développement des aménagements touristiques, était en phase avec des préconisations du SAGE.

Aussi, avait-on coutume de dire que le 2nd Contrat de rivière a été l'outil opérationnel de mise en œuvre des orientations du SAGE.

1.2.3.1 1er SAGE de France

En 1991, l'intervention du Ministère de l'Environnement (Direction de l'eau) a pour but de tempérer les acteurs opposés autour de l'eau et de tenter de trouver une sortie par une réflexion collective et prospective. **Elle s'est traduite par l'initiative de mettre en place le 1er SAGE de France sur la rivière Drôme.**

Toujours en 1991, une première initiative expérimentale a lieu sur ce bassin versant avec la création de la 1ère Mission Inter Services de l'Eau (MISE) des services de l'Etat regroupant DDE, DDASS et DDAF

dans une convention. Celle-ci est chargée de mettre en œuvre une politique de l'eau cohérente qui prenne en compte l'ensemble des missions de l'Etat dans ce domaine et articule entre eux les différents outils disponibles.

En 1992, la démarche de concertation est lancée et permet d'aboutir à l'engagement de **la procédure SAGE formalisée et promulguée en octobre 1993.**

Cet engagement commence par le choix d'un périmètre cohérent validé par le Comité de bassin de l'Agence de l'Eau *:* le périmètre du SAGE a été fixé par arrêté préfectoral le 15 octobre 1993. Il touche 10 cantons et regroupe 83 communes, toutes comprises en tout ou partie dans le bassin versant de la Drôme, soit 1800 km², alors que la superficie du strict bassin versant topographique est de 1640 Km².

La constitution de la Commission locale de l'eau (CLE) regroupe 50 % d'Elus, 25 % de représentants des usagers et acteurs locaux et 25 % de représentants des Services de l'Etat. Elle est présidée par un élu local, constituée par arrêté préfectoral et représente le parlement local de l'eau, instance de concertation et de décision.

Créée par arrêté préfectoral en date du **28 décembre 1993**, sa mission couvre l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et la révision du SAGE. La fréquence des réunions est de 2 fois par an environ. Le bureau de la CLE se réunit tous les mois, et aboutira à l'écriture du premier SAGE en 1997.

En 1997, le premier SAGE en France a été mis en place.

Les éléments à retenir pour expliquer l'opportunité de choisir la rivière Drôme comme champ d'expérimentation du premier SAGE en France sont multiples mais on peut synthétiser les principaux comme suit :

- ✓ Une unité administrative du territoire et une forte mobilisation des acteurs institutionnels locaux et des représentations de l'Etat. Longue d'une centaine de kilomètres, la rivière Drôme est entièrement contenue dans un département constituant une unité administrative sur l'ensemble du bassin versant. Son tracé parcourt des terrains qui appartiennent pour une grande part au domaine de l'Etat : sur un parcours de 106,5 km, 82 kilomètres appartiennent au Domaine Public Fluvial (DPF) (arrêté préfectoral du 4/08/1994). Le DPF s'étend depuis sur tout le linéaire aval de la Drôme jusqu'à la confluence avec le Bez. Puis, sur le Bez jusqu'à la confluence avec l'Archiane.
- ✓ Une prise en compte par les collectivités locales de l'urgence à traiter la situation fortement dégradée de la rivière et de ses ressources, face aux multiples sollicitations et enjeux économiques de la vallée de la Drôme (agriculture, carrières, tourisme, …).
- ✓ Une situation de conflits entre acteurs privés (riverains, exploitants, …), d'une part, et autorités publiques, d'autre part, du fait de la rareté de la ressource, obligeant à installer un espace de concertation et de programmation pour mieux gérer la rivière dans sa globalité et dans le temps. L'Etat intervient et s'implique sur ce territoire.

Ce territoire se trouvait dans une situation où les difficultés étaient déjà révélées, les conflits installés : la démarche de concertation autour du SAGE est venue apporter un espace de régulation, plus qu'un outil de planification prospective et d'anticipation.

Le **30 décembre 1997**, le SAGE de la Drôme est approuvé par arrêté préfectoral.

► Principe, enjeux et objectifs du 1er SAGE Drôme

La mise en place du SAGE Drôme (état des lieux, diagnostic, choix de stratégie, …), schéma qui est validé par arrêté préfectoral le 30 décembre 1997, est planifié à 10 ans.

Les orientations générales sont précisées au travers de **6 objectifs de gestion**, correspondant aux 6 problématiques du bassin versant :

- La **gestion quantitative** de la ressource en eau
- La **gestion physique** des cours d'eau (lit, granulats, végétation, berges et ouvrages)
- La **qualité des eaux** (souterraines, superficielles, eau potable)
- Les **milieux naturels** et milieux aquatiques remarquables
- Les **risques** (inondation, érosion)
- Le **tourisme** et les loisirs

Avec une priorité plus marquée pour les premiers items.

La vocation du SAGE est la mise en œuvre d'une gestion patrimoniale de l'eau et des milieux aquatiques. Il s'appuie pour cela sur le principe d'une gestion concertée et solidaire, où la santé doit être considérée comme une priorité.

Tel qu'il a été rédigé dans sa forme initiale, le 1er SAGE de la Drôme a pour objectif :

- De régler les problèmes prioritaires du bassin versant que sont la gestion quantitative de la ressource en eau (gel des surfaces irriguées et substitution) et l'entretien du lit et des berges du cours d'eau ;
- De fixer les grandes orientations sur les autres aspects de la gestion de l'eau.

« Les rivières du bassin, les nappes souterraines et leurs milieux annexes, constituent pour la vallée de la Drôme un atout essentiel pour le développement économique du territoire, de par la beauté du paysage et la diversité des milieux. L'objectif du SAGE est de préserver et valoriser ce potentiel, tout en respectant l'ensemble des usages de l'eau et en assurant la prévention des risques. »

Les orientations du SAGE DRÔME retiennent 6 priorités :

- Permettre la restauration d'un fonctionnement naturel des rivières
- Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux à la hauteur des exigences des usages et des milieux
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques remarquables
- Œuvrer pour une prévention efficace des risques
- Penser la gestion de l'eau en termes d'aménagement du territoire
- Renforcer la gestion totale et concertée de l'eau à l'échelle du bassin versant

Sur cette base et en tenant compte des enseignements qui auront été acquis au cours de la mise en œuvre et du suivi du 1er SAGE, l'ensemble des acteurs s'était initialement fixé un délai de 5 ans pour approfondir la réflexion et intégrer les actualisations nécessaires de façon à aboutir à une gestion globale plus fine du bassin, traduite dans une version révisée du SAGE (validé en 2013).

1.2.3.2 1er contrat de rivière

- **Un premier outil financier pour la rivière**

En 1990, le premier Contrat de rivière est signé pour une durée de 7 ans.

Le contrat de rivière implique l'Etat, la Région, le Département, l'Agence de l'Eau, le DAVD, le SAD (actuelle Communauté de Communes du Diois) et le SMRD (Syndicat Mixte de la Rivière Drôme). Le périmètre s'étend sur tout le bassin versant de la Drôme et du Haut-Roubion.

Deux volets sont concernés et s'engagent aussitôt (avec l'embauche d'un technicien) :

- Volet A, des travaux d'assainissement pour un budget de 92 MF (14 millions d'euros)
- Volet B, des aménagements de restauration et mise en valeur des rivières pour un montant de 33 MF (5 millions d'euros).

Cependant, la signature de ce contrat ne permet pas de résoudre tous les problèmes liés à l'eau recensés sur le bassin versant, notamment ceux liés à la gestion quantitative de la ressource et à la gestion physique des cours d'eau.

Les divergences s'accentuent entre les acteurs face à la nécessité d'adopter des règles de gestion dans ces deux domaines critiques.

De 1993 à 1997, *via* le contrat de rivière, la priorité est donnée à l'assainissement des plus grandes communes (STEP) et aux grandes installations. Ceci a eu pour effet une nette amélioration des qualités des eaux de surface, dont l'effet est encore plus prégnant pour les eaux de baignade.

Parallèlement, et pour répondre à l'autre volet du contrat, une équipe et des moyens sont développés progressivement pour intervenir sur l'entretien des berges et les aménagements. Toutefois, ces initiatives se trouvent réduites en partie lors des crues et notamment durant la période 1993-95 et sur la période 2002-2003. Cette série de crues amène à revoir les priorités dans la façon de gérer la rivière.

Pour répondre au déséquilibre quantitatif, le **décret du 29 avril 1994 et l'arrêté n°443 du 17 février 1995** placent les 30 communes de l'aval du bassin versant en **Zone de Répartition des Eaux.**

▶ Principe, enjeux et objectifs du 1er Contrat de rivière Drôme

En 1990, selon le rapport de l'IRAP (bureau d'étude), la rivière Drôme et ses affluents apparaissaient comme la ressource naturelle et économique essentielle du département. La prise de conscience des déséquilibres graves de l'écosystème a permis d'aboutir, par une forte mobilisation des élus, à la mise en place du premier contrat rivière pour une durée de 7 ans, de 1990 à 1997.

Au lancement du premier Contrat de rivière, seule une douzaine de communes disposent d'un ouvrage d'épuration, et même dans ce cas, le raccordement est encore très partiel et les rendements sont inférieurs à 50 %.

Les populations des sous-bassins de la Basse-Drôme et de la Gervanne avaient des taux de raccordements entre 26 et 36 % mais les autres sous-bassins sont très peu équipés (taux de raccordement entre 0 et 8 %).

Toute la vallée moyenne et basse de la Drôme présente une eutrophisation importante en période estivale.

Du point de vue de la qualité de l'eau, l'ensemble de la vallée en aval de Saillans et de Beaufort sont interdites à la baignade, de même qu'en aval de Châtillon-en-Diois et à l'aval de Die.

Pour faire rapidement face à ces constats alarmants, les deux objectifs du premier Contrat rivière se voulaient réalistes :

D'une part, il convenait de rendre **conforme aux objectifs de qualité** l'ensemble des cours d'eau du bassin versant :

- En qualité baignade sur tout le cours de la Drôme, de ses affluents,
- En qualité 1A sur la Drôme en amont de Crest ainsi que sur ses affluents,
- En qualité 1B en aval de Crest.

Ce qui se traduit par un programme de travaux d'assainissement selon l'étude et les recommandations en termes de priorité du BCEOM.

D'autre part, il s'agissait de :

- Restaurer et protéger les berges et leurs ripisylves,
- Assurer le bon entretien des équipements réalisés,
- Permettre la mise en valeur touristique des territoires concernés.

Pour cette seconde partie relevant des travaux d'aménagement de rivières, les programmes ont été définis par l'étude du cabinet EPURE, sur la base d'études réalisées préalablement (inventaire et enquêtes).

En 1997, en fin de contrat, les orientations du 1er SAGE ont donc repris logiquement certains objectifs du 1er Contrat de rivière :

- Amélioration de la qualité de la ressource et donc de l'assainissement,
- Restauration et l'entretien de berges participant au fonctionnement naturel de la rivière,
- Développement des aménagements touristiques dans une vision globale et raisonnée du développement du territoire et de ses ressources.

1.2.3.3 2ème contrat de rivière

A partir de 1999, signature du 2ème Contrat de rivière, les différents volets, A, B, C et D ont été menés en même temps pendant toute la durée du contrat jusqu'en 2005. Les actions engagées ne se limitent plus à l'assainissement et à l'aménagement, il y a aussi eu des actions de coordination, de communication et de sensibilisation, ainsi que des actions pour une meilleure gestion quantitative de la ressource.

2003 -2005 : canicule et sécheresse. Assec de la Drôme jusqu'au seuil des Pues, en 2003.

A partir de 2003, l'effet de la DCE de 2000 fixant des orientations à échéance 2015, recentre les efforts sur l'assainissement des petites communes et les systèmes d'assainissement non collectifs.

En 2004, l'observatoire de la rivière Drôme se met en place pour permettre une gestion plus prospective de la rivière ainsi qu'un suivi précis de l'effet des mesures sur la qualité de la ressource.

A partir de 2004, les efforts se traduisent aussi au niveau de la protection des sites naturels remarquables et des zones humides. Le programme *Life eau et forêt* est suivi d'études, notamment la délimitation des zones humides du bassin et d'actions de réglementation (ex : classement ZNIEFF).

En 2005, au moment de dresser le bilan du 2ème Contrat de rivière et du 1er SAGE Drôme et dans l'idée de continuer la gestion intégrée de la ressource, les décideurs locaux du bassin versant de la Drôme et leurs partenaires expriment la volonté de mesurer les apports de ce type de démarche sur le territoire et les milieux de la vallée de la Drôme.

Plus encore, il s'agissait de tirer les leçons du passé pour préparer les nouvelles orientations de ce qui peut constituer un véritable axe du projet de territoire en matière d'aménagement et de développement pour la vallée de la Drôme.

En 2006, la réserve de Juanon est créée, elle fait tampon entre les prélèvements sur la Bourne et l'Isère et les territoires irrigués (Allex Montoison et Crest nord pour partie) de la basse vallée de la Drôme.

Le bilan du 2ème contrat de rivière a permis de lancer des études importantes pour le territoire, l'inventaire des zones humides (FRAPNNA 2006), l'étude de la qualité des eaux de la Drôme et de certains affluents (TEREO, 2006), l'étude piscicole (FDAPPMA, CSP, 2006), le suivi avifaune (FDC267, 2006).

▶ Principe, enjeux et objectifs du 2ème Contrat de rivière

A la suite de l'étude bilan du premier Contrat rivière (réalisation IRAP, 1997), les recommandations pour le deuxième Contrat de rivière ont été déclinées ainsi :

- un **volet A "Assainissement", décliné en fiches-actions par commune**, "concentrant les efforts sur la poursuite de l'assainissement des collectivités compte tenu des travaux effectués en matière de pollution d'origine agricole et de la quasi absence de pollution industrielle non traitée";
- un **volet B "Aménagement", décliné en fiches-actions par sous bassin versant** et réparti en 3 sous-volets, restauration et entretien du lit et des berges, protection contre les crues, mise en valeur des milieux ;
- un **volet C "Coordination, gestion et communication"**, qui prévoyait plusieurs études et inventaires sur les milieux, la création d'un observatoire de la rivière, ainsi que la définition et la mise en œuvre d'un dispositif de suivi de l'assainissement ;
- un **volet D "Gestion de la ressource en eau",** rappelant les 2 objectifs du SAGE de "gel des surfaces irriguées" et de "mobilisation de 2 millions de m^3 de ressource supplémentaire".

La durée du 2ème Contrat était prévue à nouveau pour **7 ans** (1999-2005), le **périmètre** restait **inchangé** par rapport au 1er Contrat (bassins Drôme et Haut Roubion).

Les **objectifs** retenus pour le bassin versant de la Drôme ont été ainsi formulés :

1. **Améliorer la qualité des eaux** pour retrouver la qualité 1A (ancien système de classement des qualités des eaux de baignade), sur la Drôme en amont de Crest et la qualité 1B en aval de Crest, conformément aux objectifs de qualité visés par la SAGE.
2. **Restaurer, mettre en valeur et gérer** les potentialités naturelles des cours d'eau ; gérer la ressource en eau, restaurer les équilibres morphologiques.
3. Aboutir à la mise en place d'une gestion permanente du périmètre dans une **logique de développement durable.**

1.2.3.4 Le 2ème SAGE Drôme

Mars 2006 à fin 2007 : réalisation d'un bilan du SAGE et des contrats de rivière par le groupement ASCONIT/GEO+/Contrechamp, en maîtrise d'ouvrage CCVD.

Janvier 2007 : la « compétence rivière » est transférée au SMRD qui devient la structure porteuse du SAGE et des Contrats de rivière. Le transfert des deux techniciens rivière (CCVD et CCD) au SMRD est effectué, ainsi que l'embauche d'une animatrice et d'une secrétaire. Les locaux techniques sont basés à Saillans, ville centrale du bassin.

Juillet 2008 : décision en CLE plénière de réviser le SAGE et mise en place d'une méthode validée en Comité d'agrément de bassin le **9 octobre 2008**.

20 novembre 2008 : révision de la constitution de la CLE qui porte sa composition à 54 membres et la rend conforme au décret d'août 2007.

En **2009**, la DDAF propose au Préfet de placer l'ensemble du bassin versant en **Zone de Répartition des Eaux**. Un avis favorable de la CLE est recueilli le 16 avril.

Eté 2009 et 2012, 2017 : nouvel assec de la Drôme et de plusieurs affluents.

Mai 2012, nouvelle composition de la CLE. L'année 2012 voit également les études des volumes prélevables et des ressources stratégiques du bassin versant de la Drôme (Artelia 2012) se finaliser.

En 2013, la révision du SAGE Drôme se termine par sa validation *via* l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2013.

Celui-ci est compatible avec les nouvelles orientations du SDAGE 2010-2015 et met notamment l'accent sur la restauration de la continuité écologique, la gestion du déficit quantitatif, la gestion du transport solide, la préservation des zones humides, la mise en place de ressources stratégiques.

Les avancées sur ces thématiques seront détaillées dans d'autres volets de ce document.

▶ Principe, enjeux et objectifs du 2ème SAGE Drôme

Les SAGE doivent être compatibles avec le SDAGE en vigueur. Ainsi, pour mettre en avant les nouvelles doctrines et problématiques émergentes à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée Corse, nous synthétisons les nouvelles orientations du **SDAGE 2010 2015.**

Celui-ci est sous divisé en « orientations fondamentales » détaillées ci-après :

OF1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité

OF2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques

OF3 : Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux

OF4 : Renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau

OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

OF6 : Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques

OF7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir

OF8 : Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

Plus précisément, le bassin versant de la rivière Drôme avait été ciblé par différentes problématiques :

- Pollution agricole (azote, phosphore, pollution organique)
- Substances dangereuses hors pesticides
- Dégradation morphologique
- Problème de transport solide
- Altération de la continuité écologique
- Déséquilibre quantitatif

Pour être en adéquation avec la nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA, 2006 : Nouvelles règles sur les compositions et fonctionnement de la CLE ; sur les documents composant le SAGE ; sur le délai d'élaboration *etc.*), mais aussi au nouveau SDAGE, le SAGE Drôme a donc évolué en intégrant ces nouvelles problématiques *via* l'inscription des enjeux suivants :

E1 : Pour une gestion durable des milieux

E2 : Pour un bon état quantitatif des eaux superficielles et souterraines

E3 : Pour une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines et une qualité baignade

E4 : Pour préserver et valoriser les milieux aquatiques et restaurer la continuité écologique et maintenir la biodiversité

E5 : Pour un bon fonctionnement et une dynamique naturelle des cours d'eau

E6 : Pour gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.

E7 : Pour un territoire « vivant » et en harmonie autour de la rivière

E8 : Pour un suivi du SAGE à travers la mise en place d'un observatoire

Afin de répondre aux différents enjeux locaux, des « objectifs » ont été ciblés traduisant la volonté du territoire et la portée de ce document :

Objectif 1A : Faire prendre conscience aux acteurs du territoire de l'importance des milieux aquatiques

Objectif 2A : Déterminer puis maintenir les débits et niveaux piézométriques objectifs par une répartition optimisée des volumes prélevables entre usages
Objectif 2B : Maintenir les débits objectifs par une réduction des prélèvements en période d'étiage tout en prenant en compte un accès à l'eau pour le secteur agricole
Objectif 2C : Atteindre le bon état quantitatif des eaux souterraines et nappes d'accompagnement par la gestion et la sécurisation des réseaux d'eau potable

Objectif 3A : Atteindre une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines
Objectif 3B : Atteindre la qualité baignade des eaux superficielles
Objectif 3C : Connaître et préserver les masses d'eau souterraines et nappes d'accompagnement à forte valeur patrimoniale dans une perspective d'un usage eau potable prioritaire

Objectif 4A : Améliorer la connaissance, protéger et valoriser les zones humides.
Objectif 4B : Restaurer la continuité écologique des cours d'eau pour les rendre favorables au développement de la Biodiversité
Objectif 4C : Stopper la perte de la biodiversité

Objectif 5A : Définir et gérer l'espace fonctionnel des cours d'eau du bassin versant de la Drôme
Objectif 5B : Pour atteindre le profil d'équilibre, favoriser la dynamique naturelle ou la stabilisation du lit des cours d'eau du bassin versant par une gestion globale et équilibrée du transport solide

Objectif 6A : Réduire l'aléa
Objectif 6B : Réduire la vulnérabilité
Objectif 6C : Savoir mieux vivre avec le risque

Objectif 7A : Concilier les usages et l'intérêt des usagers « amateurs » de la rivière
Objectif 7B : Promouvoir un tourisme « vert » sur le bassin versant
Objectif 7C : Promouvoir une éducation à l'environnement pour nos générations futures

Objectif 8A : Evaluer et suivre l'atteinte des objectifs du SAGE
Objectif 8B : Construire et mettre en place des systèmes d'alertes
Objectif 8C : Informer et sensibiliser

De plus, *via* des **mises en compatibilité** et des **articles du règlement**, l'accent a été mis sur certaines thématiques (dispositions contraignantes) :

Article 1 du règlement du SAGE : Maintien du gel des surfaces irriguées

Article 5 du règlement du SAGE : Encadrer la procédure de création de retenues type plan d'eau

Mise en compatibilité 1 : Eliminer 100% des « points noirs » sur l'ensemble du périmètre du SAGE

Mise en compatibilité 2 : Disposer d'un système de traitement adapté entre mai et septembre (assainissement)

Article 3 du règlement du SAGE : Maintien des zones humides supérieures à 1000m² et leurs fonctionnalités

Mise en compatibilité 3 : Préserver les zones humides, y compris celles de moins de 1000 m ², dans les documents d'urbanisme locaux

Article2 du règlement du SAGE : Adapter les prélèvements effectués à la source, aux besoins

Article 4 du règlement du SAGE : Assurer la continuité piscicole des cours d'eau

Mise en compatibilité 4 : Développer une politique de préservation de la ripisylve

Ainsi, dans le but de répondre à ces attentes, le SMRD, structure animatrice du SAGE, a réalisé différentes études entre 2013-2016 :

- **Etude des volumes prélevables (EVP) et des ressources stratégiques** (Sogrea / Artelia 2010-2012)

Cette étude conclut qu'afin de ne jamais dégrader l'habitat piscicole de plus de 20% sur le bassin (seuil proposé comme limite critique par l'IRSTEA), il convient de réduire en moyenne de 15% l'ensemble des prélèvements (superficiels et souterrains), tous usages confondus entre le 1er juin et le 15 septembre, par rapport à leurs niveaux actuels. Malgré les avancées initiées depuis 2006, date de la mise en service de la réserve de Juanon, des efforts restent à faire.
Sur les parties amont du bassin, les prélèvements actuels restent acceptables, mais ne doivent pas être augmentés. Sur la Grenette, ils doivent être fortement diminués. Afin de se fixer des objectifs et des indicateurs de gestion, des volumes prélevables et des débits Objectifs d'Étiage (rivière et nappe) ont été définis en conséquence sur les mois d'étiage.
Les résultats de cette étude ont été notifiés par le préfet de la région Rhône Alpes, le 15 juillet 2013.
En parallèle, les syndicats d'irrigation du bassin versant se sont fédérés au sein du SYGRED (Syndicat de Gestion de la Ressource en Eau dans la Drôme, OUGC), pour aboutir à une autorisation unique de prélèvement et faciliter la gestion de projets à l'échelle du territoire (autorisation préfectorale obtenue en juillet 2017). Pour mémoire, le Syndicat d'Irrigation Drômois (SID) est propriétaire et gestionnaire des réseaux collectifs.

- **Plan de Gestion de la Ressource en Eau** (PGRE, SMRD 2012-2015).

Suite à l'EVP, la CLE a souhaité acter les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs de réduction de prélèvements, de cette étude. Ainsi, ce document liste les actions liées aux réductions de prélèvements, aux ressources de substitutions, à la fois pour l'eau potable et pour l'irrigation, tout en

assurant le suivi et la mise à jour de ces mesures. La concertation a été réalisée au sein de la CLE, qui a approuvé ce document le 23/01/2014 et le 16/12/2015.

- **Etude géomorphologique du bassin de la Drôme** (Artélia 2012-2015).

Cette étude a abouti à l'élaboration de documents opérationnels (plan de gestion et programmes d'actions) qui portent sur trois thématiques :

> -Le transport solide et la continuité écologique,
> -Les espaces de mobilité et milieux annexes,
> -La ripisylve et le bois mort.

Elle formule également des préconisations sur les modalités de suivi de ces actions et sur la définition d'éventuelles études complémentaires à réaliser. Pour mener à bien ces objectifs, l'étude s'est déroulée en quatre phases conduites de janvier 2012 à janvier 2015 :

1. Etat des lieux
2. Diagnostic, enjeux, objectifs (*cf. partie 2.5 Dynamique fluviale*)
3. Stratégies de préservation, restauration et gestion
4. Plans de gestion, programmes d'actions et modalités d'étude et de suivi

Le démarrage des actions et des suivis identifiés par cette étude est prévu en 2018.
De plus, suite à cette étude, le SMRD travaille sur la délimitation de l'espace fonctionnel sur la Drôme et le Bez (Objectif du SAGE 5A et 5B).

- **Étude des impacts des loisirs et sports d'eau vive sur le bassin versant de la Drôme** (Cimeo, 2015- 2017),

Cette étude a été réalisée en 3 volets,

> Etat des lieux diagnostic
> Impact potentiel et/ou réel sur les milieux aquatiques, observations sur 5 sites test et extrapolation à l'échelle du BV
> Schéma de cohérence des activités de loisirs
> Pour plus de détails *cf. partie 2.4 Tourisme et loisirs*

- **Plan de Gestion des Ressources Stratégiques des alluvions de la Drôme** (SMRD, PGRS, 2015-2019)

Le SDAGE (disposition 5E-01) a établi une liste de masses d'eau souterraines recelant des ressources stratégiques à préserver pour assurer l'alimentation actuelle et future en eau potable. Ces ressources relèvent d'enjeux à l'échelle départementale ou régionale. Ces ressources sont :

> Soit déjà fortement sollicitées et dont l'altération poserait des problèmes pour les importantes populations qui en dépendent,
> Soit faiblement sollicitées actuellement mais en forte potentialité et préservées du fait de leur faible vulnérabilité naturelle ou de l'absence de pression humaine, et à conserver en l'état pour la satisfaction des besoins futurs à moyen et long terme.

La démarche pourrait être résumée comme suit :

> Identifier, sur l'ensemble du bassin versant de la Drôme, les ressources en eau souterraine à faire valoir comme stratégiques pour l'alimentation en eau potable en distinguant

formellement les ressources déjà exploitées et les ressources à préserver pour les usages futurs.

> Délimiter et établir un bilan de la nappe d'accompagnement de la Drôme à l'occasion de l'étude de détermination des volumes prélevables.

> Proposer par type de situations rencontrées, les stratégies d'intervention les mieux adaptées pour la préservation de la nappe d'accompagnement de la Drôme (outils réglementaires, politique foncière ou autres).

La concertation nécessaire à l'identification et au choix des mesures de protection à mettre en œuvre a été menée au sein de la CLE avec l'appui de la commission thématique dédiée. Ces travaux ont abouti (2018) à un document opérationnel, le Plan de Gestion des Ressources Stratégiques **PGRS,** approuvé par la CLE le 04/04/2018.

Pour rappel, les masses d'eaux citées par le SDAGE sur notre territoire pour ces problématiques :

> FRDG111 Calcaires et marnes crétacées du massif du Vercors (PNRV, résultat 2018). Sur ce territoire, les sous masses d'eau suivantes ont été pointées :

Systèmes karstiques à fort enjeu pour l'AEP retenus	12 Captages majeurs et points d'eau retenus			
	8 Captages AEP majeurs		4 Points d'eau remarquables	Nom
	Captages structurants	Captages remarquables		
Synclinal d'Autrans-Méaudre Goule Noire		X		Trou qui souffle (SK partiel)
Synclinal de Villard-de-Lans		X		Source de Jailleux + Fayollat (SK partiel)
Bruyant			X	Source du Bruyant
Goule Blanche (Clos d'Aspres)		X		Goule Blanche
Luire-Arbois-Bournillon		(X)		Trou de l'Aygue (SK partiel)
Adouin		X		Source de l'Adouin
Prélenfrey	X			Echaillon + Jonier + Douai
Cote Belle		X		Source du Diable
Léoncel/Bouvante/Monts du Matin		(X)		Les Pisses + Bouvaret/Heritier (SK partiel)
Thaïs			X	Source de Thaïs
Glandasse	X			Source des Rays (SK partiel)
Gervanne		X		Source des Fontaigneux

(x) SK non retenu initialement car juste en dessous du seuil quantitatif

Figure 2: Liste des systèmes karstiques à fort enjeu pour l'AEP retenus pour la phase 2

Les systèmes Karstiques Glandasse (les Rays SK partiel) et la Gervanne (les Fontaigneux) font parties du BV Drôme.

> FRDG248 Molasses miocènes du bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme (Dept26, résultat 2018). Sur cette masse d'eau, une ZSNEA est imaginée sur les communes de Montoison et d'Ambonil, hors bassin de la Drôme, mais ciblée comme pouvant alimenter les communes d'Allex et Crest.

> FRDG337 Alluvions de la Drôme (SMRD, résultats 2018), résultats et préconisations détaillés *partie 2.2.1.2.2 Analyse des ressources en eau potable à travers la mise en place du PG Ressource Stratégique (PGRS*).

- **Une nouvelle compétence pour le territoire : la GEMAPI**

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi « MAPTAM ») a créé une compétence obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

Le bloc de compétences GEMAPI comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article 211-7 du Code de l'environnement :

1°- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
2°- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
5°- la défense contre les inondations et contre la mer,
8°- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Cette compétence a été attribuée aux communes, puis la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi « NOTRe ») a prévu le transfert de plein droit de la compétence GEMAPI aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) compétents à compter du 1er janvier 2018.

La réflexion sur la GEMAPI à l'échelle du bassin versant a permis d'initier une large réflexion à l'échelle du bassin versant dès 2016. Les délibérations de principe obtenues fin 2016 auprès des 3 EPCI et du SMRD ont légitimé le SMRD à porter la démarche. En avril, le SMRD se dote donc d'un appui technique et financier avec le groupement KPMG, Stahl, Untermaier.
D'un point de vue technique, des réunions sur les digues et l'implication de leur autorisation ou non-autorisation ont eu lieu dans les 3 EPCI (3 mai CCVD, 24 mars CCCPS, 3 avril CCD).
Des COPIL se sont tenus de façon soutenue entre le SMRD, le Département, les 3 EPCI, l'Etat, le SIVU des digues Loriol-le Pouzin et le cabinet KPMG, Stahl, Untermaier (24 mai, 7 et 21 juin, 5 juillet, 6 septembre). Ces réunions de travail ont été doublées le plus souvent possible de présentations auprès des EPCI en Bureau ou Conseil (6 et 9 juin CCVD, 11 mai, 15 juin et 6 juillet CCVD, 8 juin CCD, 2017).

Les COPIL ont été voulus ouverts aux élus comme aux techniciens pour pouvoir avancer le plus efficacement possible sur ce dossier complexe.

La démarche a consisté à :
- réaliser un atlas des digues (SMRD) pour estimer le linéaire à autoriser selon le décret 2014 et le linéaire surclassable pour lesquels les élus choisiront de les autoriser ou non après une étape de diagnostic à prévoir
- élaborer un Question / Réponse au fur et à mesure du projet (rédaction groupement)
- identifier très clairement et précisément tous les montants nécessaires à l'exercice des missions actuelles du SMRD ainsi qu'à l'exercice des différentes missions de la GEMAPI. Ces dépenses ont été affectées par territoire (localisation et impact). Des séances de travail ont ainsi concerné le budget nécessaire et la façon de le répartir entre les EPCI en testant différentes clés de répartition (habitants, linéaire de digues et de berges, surface de l'EPCI, potentiel fiscal...).
- identifier les cartes de compétences qui finalement sont au nombre de 3 : le hors GEMAPI, le GEMAPI 1)2)8) hors digues et le GEMAPI 5) digues.

- revoir la gouvernance dans la mesure où le Département maintient son engagement sur le hors GEMAPI et le GEMAPI hors digues, mais ne peut assurer le GEMAPI 5) digues. Cela permettra également de prendre en compte le fait que les 4 membres souhaitent s'impliquer davantage dans la gouvernance du SMRD en activant un bureau réduit, mais efficace, dans lequel les Présidents seront membres consultatifs.

Le 12 juillet 2017, le Comité syndical du SMRD a pu prendre une délibération de principe pour instituer un SMRD à la carte et chiffrer les montants nécessaires par membre à l'exécution des missions en cas de transfert total et une répartition solidaire des dépenses au prorata des habitants.

Cette délibération a été confortée par la CCD le 21 juin, la CCVD le 12 juillet et la CCCPS le 21 septembre.

Sur cette base de travail, le SMRD a pu finaliser des statuts, avec une forte implication du COPIL et du Président, et les approuver le 8 novembre 2017 en Comité syndical. Les nouveaux statuts du SMRD ont été approuvés par le préfet le 9 janvier 2018, actant le transfert intégral de la compétence.

- **Projet SPARE (INTERREG, 2016-2018)**

Le bassin versant de la Drôme a été retenu comme cas pilote avec 4 autres territoires européens (Rivière Soca en Slovénie, rivière Inn en Suisse, rivière Steyr en Haute Autriche et rivière Doire Baltée en Italie) pour le projet SPARE (Strategic Planning for Alpine River Ecosystem). Pendant 3 ans, un animateur a été embauché au SMRD pour expérimenter de nouvelles formes de participation citoyenne et de permettre aux citoyens de la vallée de proposer des actions concertées à la CLE du SAGE Drôme pour la prochaine révision du SAGE.

Des ateliers, réunions, jeux et sorties ont été organisés de novembre 2016 à avril 2018 pour collecter les avis et les propositions des citoyens du territoire. Le traitement des données est en cours (avril 2018). Deux rendus importants sont prévus :

- Un état des lieux citoyen du bassin versant : que perçoivent les citoyens du territoire en termes d'eau et de rivières ;
- Des propositions d'actions pour l'eau et les rivières détaillées et complétées de propositions de plan d'actions.

En parallèle et dans le cadre du projet SPARE, depuis mars 2017 et l'approbation de la charte d'articulation avec la CLE, des citoyens peuvent se proposer pour assister aux réunions de la CLE en tant qu'observateur. Avec cette charte, la CLE s'engage également à prendre en compte les travaux des citoyens, lors de la révision du SAGE. Un évènement final de restitution en fin de projet (automne 2018) est également prévu pour valoriser les résultats.

- **Autres structures avec étude importante pour le territoire :**

De plus, d'autres structures ont pu également mener des études permettant une meilleure connaissance du territoire, nous pouvons citer notamment :

- **Fédération pêche** de la Drôme : mise à jour Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles ; suivi T° ; suivi écrevisses (dont invasives)

- **RNN** : Nombreuses études (territoire CCVD, RNN).
- **SID /SYGREED** : Etude impact autorisation pluriannuel prélèvement unique.
- **PROJET SPARE** : multipartenaire projet Interreg (2016-2018)
- **LYSANDRA :** inventaires multiples ; Bilan contrat de biodiversité (2012 2017)
- Programme de recherche « eaux et territoires » rapport final de synthèse **Créateurs de Drôme** 2012
- **Projet DECLIC/ECCLAIRA** (évolution pluviométrie au l'échelle du dept26, 2013)
- **ZABR**
- **Faculté de St Etienne,** application du protocole « Etude des liens nappes rivières », sur la Drôme en aval de Crest
- **IRSTEA :** projet SPARE

- **Un nouveau SAGE sur le territoire : Bas Dauphiné et Plaine de Valence.**

En parallèle, de toutes ces actions, un nouveau document de planification émerge sur une masse d'eau dite « profonde » : le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bas-Dauphiné et de la plaine de Valence**
En effet, au regard des enjeux de quantité et de qualité, le SDAGE Rhône Méditerranée, adopté fin 2009, a ciblé les nappes souterraines du Valentinois et du bas Dauphiné comme territoire pour lequel un SAGE semblait nécessaire pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau.

L'aquifère de la molasse miocène du bas Dauphiné et des alluvions de la plaine de Valence représente l'une des plus grandes entités hydrogéologiques de la région Rhône Alpes.
Il couvre un vaste territoire avec de forts enjeux agricoles et plusieurs zones urbaines d'importance (Valence, Romans-sur-Isère) pour une population de 319 000 habitants.
Après consultation des collectivités et du Comité d'Agrément, le périmètre du SAGE a été délimité par arrêté inter-préfectoral du 15 mai 2013.

La composition de la CLE a été arrêtée le 5 décembre 2013 et son installation est intervenue le 18 décembre 2013 marquant le début de la phase d'élaboration du SAGE.

Seulement 8 communes du SAGE Drôme (Allex, Grâne, La Roche-sur-Grâne, Chabrillan, Autichamp, Divajeu, Crest, Eurre, Vaunaveys-la Rochette) sont concernées par ce nouveau SAGE.

Plus d'information sur http://www.ladrome.fr/nos-actions/environnement/leau/sage-bas-dauphine-plaine-de-valence

1.2.3.5 Contrat monothématique : partenariat Département, AERMC, SMRD

Le SMRD, depuis le 2ème Contrat de rivière (1999-2006), n'avait plus d'outil opérationnel. Ce manque de visibilité et de moyens était bloquant pour de nombreuses thématiques. La situation se devait d'être améliorée.

Suite à de nombreuses rencontres et discussions entre 2012 et 2017, les différents partenaires se sont mis d'accord, courant 2017, sur des actions à l'échelle du bassin, celles-ci sont divisées en deux volets et s'appuient sur l'étude géomorphologique du bassin versant de la Drôme (Artélia, 2015) :

-**A : Restauration géomorphologique des cours d'eau**
Opérations de restauration de l'espace de mobilité,

Opérations visant à assurer le bon fonctionnement du transport solide et la tenue du profil en long,

Opérations de préservation de l'espace fonctionnel.

-**B : Restauration de la continuité écologique et du corridor**

Opérations de rétablissement de la continuité écologique,

Opérations en faveur de la préservation des zones humides et du corridor écologique.

Ce contrat dit monothématique a été signé le 13 septembre 2017 et courra jusqu'en 2019.

1.2.3.6 Documents de planification du bassin versant structurant pour le territoire

De nombreux autres documents cadrent l'aménagement de notre territoire. Nous pouvons citer à minima :

-**Le SRCE :**

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), correspond à la prise en compte des continuités écologiques au niveau local, notamment par le biais des documents d'urbanisme réalisés par les collectivités (SCoT et PLU), mais aussi grâce à la mobilisation d'outils contractuels permet de mieux intégrer les enjeux de biodiversité dans les projets de territoire. Si la Trame verte et bleue vise en premier lieu des objectifs écologiques, elle permet également d'atteindre des objectifs sociaux et économiques par le maintien de services rendus par la biodiversité (production de bois énergie, pollinisation, bénéfices pour l'agriculture, amélioration de la qualité des eaux, régulation des crues...), par la mise en valeur paysagère et culturelle des espaces qui la composent (amélioration du cadre de vie, accueil d'activités de loisirs...), mais aussi par les interventions humaines qu'elle implique sur le territoire (ingénierie territoriale, mise en valeur, gestion et entretien des espaces naturels, *etc*.).

Le Code de l'environnement (article L. 371-1 I) assigne à la Trame verte et bleue les objectifs suivants :

1. Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
2. Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
3. Mettre en œuvre les objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 et préserver les zones humides visées aux 2° et 3° du III du présent article ;
4. Mettre en œuvre les objectifs de qualité et de quantité des eaux que fixent les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;
5. Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
6. Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
7. Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

   La Trame verte et bleue doit également contribuer à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau (article R. 371-17 du code de l'environnement) et l'identification et la délimitation des continuités écologiques de la Trame verte et bleue doivent notamment permettre aux espèces animales et végétales dont la préservation ou la remise en bon état constitue un enjeu national ou régional de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation (article R. 371-18 du code de l'environnement).

Figure 3: Cartographie SRCE : (https://carto.datara.gouv.fr/1/n_srce_c_r82.map)

- **Le schéma régional des carrières** est en cours d'élaboration. Le dernier schéma départemental date de 1998. Le futur schéma sera à l'échelle régionale et non départementale.

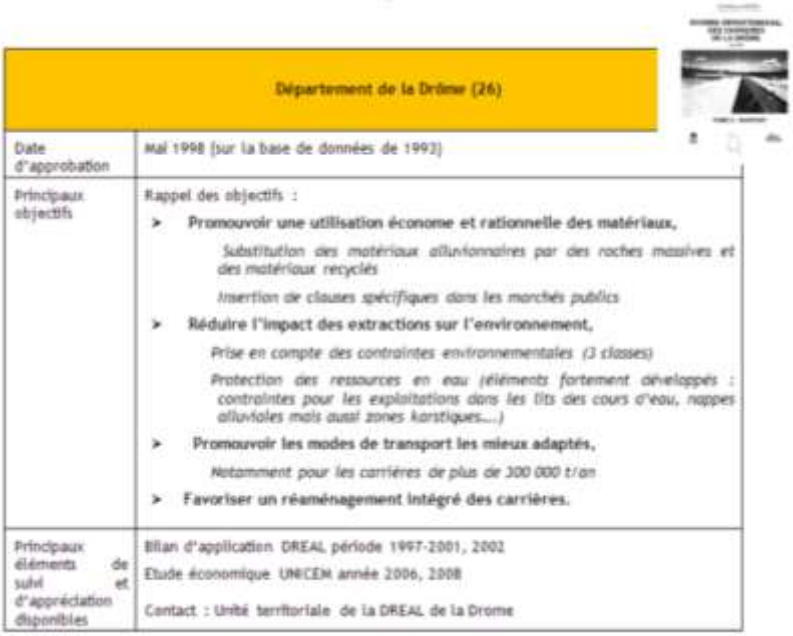

Département de la Drôme (26)	
Date d'approbation	Mai 1998 (sur la base de données de 1993)
Principaux objectifs	Rappel des objectifs : ➢ **Promouvoir une utilisation économe et rationnelle des matériaux,** *Substitution des matériaux alluvionnaires par des roches massives et des matériaux recyclés* *Insertion de clauses spécifiques dans les marchés publics* ➢ **Réduire l'impact des extractions sur l'environnement,** *Prise en compte des contraintes environnementales (3 classes)* *Protection des ressources en eau (éléments fortement développés : contraintes pour les exploitations dans les lits des cours d'eau, nappes alluviales mais aussi zones karstiques....)* ➢ **Promouvoir les modes de transport les mieux adaptés,** *Notamment pour les carrières de plus de 300 000 t/an* ➢ **Favoriser un réaménagement intégré des carrières.**
Principaux éléments de suivi et d'appréciation disponibles	Bilan d'application DREAL période 1997-2001, 2002 Etude économique UNICEM année 2006, 2008 Contact : Unité territoriale de la DREAL de la Drome

Figure 4: (Analyse issue de : Cadre régional « matériaux et carrières » - Phase 1 : Bilan et évaluation des schémas départementaux des carrières de la région Rhône-Alpes, UNICEM, 2013)

<u>Bilan de la production en 2008</u> **:** 83 sites de carrières étaient en exploitation dans le département en 2008, soit 39 de moins qu'en 2000 (122 sites étaient alors exploités). Les capacités autorisées sont de l'ordre de 14 036 500 t/an, pour une production partielle réelle de 5 769 673 t (cette dernière statistique ne comprend pas les quantités de matériaux extraites au niveau de 23 carrières pour lesquelles les statistiques ne sont pas saisies dans GIDIC). Les dix plus grands sites représentent 53 % des capacités. La production de matériaux non alluvionnaires progresse depuis plusieurs années.

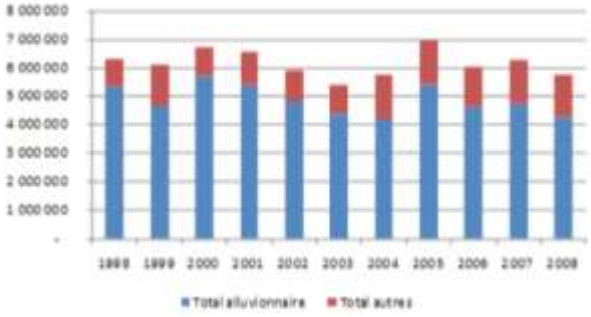

Figure 5: Evolution de la production de granulats dans la Drôme 1998 2008 (en t)

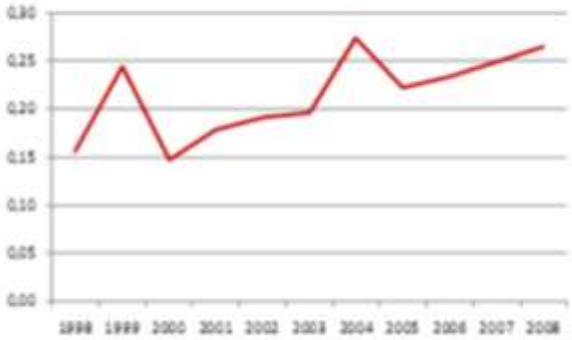

Figure 6: Evolution du ratio productions autres qu'alluvionnaires / production totale dans le département de la Drôme

Les usages des matériaux extraits correspondent principalement aux activités du bâtiment (38%) et des travaux publics (53%). Cinq carrières destinent plus précisément leurs productions à des sites industriels ; elles représentent des capacités autorisées de l'ordre de 708 000 t et une production en 2008 de l'ordre de 264 329 t (5% de la production globale).

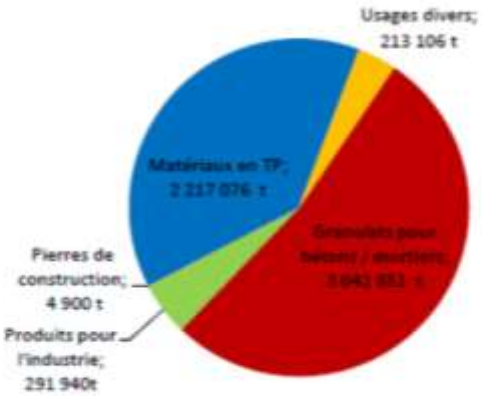

Figure 7: Usages des matériaux extraits dans la Drôme en 2008 en tonnes

Compatibilité du schéma départemental des carrières de la Drôme avec le SDAGE Rhône-Méditerranée :
On retrouve dans le schéma départemental des carrières de la Drôme des orientations identiques au schéma départemental des carrières de l'Ardèche. Il n'a pas été relevé d'incohérence entre ce schéma et le SDAGE Rhône-Méditerranée. Par contre, le schéma départemental des carrières de la Drôme n'a pas été mis à jour suite aux modifications de l'arrêté du 22 septembre 1994. Alors que l'arrêté fixe la distance minimale séparant les limites de l'extraction des limites du lit mineur des cours d'eau ou des plans d'eau traversés par un cours d'eau à 50 mètres vis-à-vis des cours d'eau ayant un lit mineur d'au moins 7,50 mètres de largeur, cette distance est de 35 mètres dans le schéma (article D1.3.3.1). Cette distance a en fait, été modifiée par un arrêté ministériel à une date ultérieure à la publication du schéma. Il convient de s'assurer de la bonne application de cette mesure pour les carrières autorisées depuis la parution de l'arrêté ministériel.
Au sein du BV Drôme, différents sites d'extraction en lit majeur de la Drôme subsistent (Montmaur-en- Diois, Eurre, Loriol-sur-Drôme). Le territoire doit rester vigilant sur le risque de capture de ces sites, mais aussi sur leurs gestions à moyen et long terme (problématiques identiques sur les gravières dont l'exploitation est terminée ex lac des Freydières). De plus, en mettant la nappe en contact avec l'air, ces activités augmentent la vulnérabilité accidentelle de ces masses d'eaux.

- Schéma de gestion des déchets

http://www.ladrome.fr/nos-actions/environnement/energies-dechets/plan-dechets-non-dangereux-drome-ardeche
http://www.ladrome.fr/sites/default/files/documents/environnement/dechets/resume_plan_dnd_octobre2015.pdf

Les Départements ont la compétence « planification des déchets non dangereux » pour l'ensemble des acteurs et sur l'ensemble de la chaîne (production, collecte, traitement). Les communes ou les EPCI ont la compétence de la collecte et du traitement des déchets des ménages et assimilés. Les services déconcentrés de l'Etat autorisent l'ouverture, réglementent l'exploitation et contrôlent les installations de traitement des déchets.

Le Plan de gestion de déchets non dangereux Drôme Ardèche a pour vocation d'orienter et coordonner l'ensemble des actions menées tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés. Le Plan fixe des objectifs aux horizons 2021 et 2027. Le Plan est un document élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs de la gestion des déchets du territoire (institutionnels, collectivités, représentants des professionnels, des associations de consommateurs et de protection de l'environnement…). Le Plan définit une feuille de route qui implique une adhésion des acteurs concernés. Les décisions prises par les personnes morales de droit public et leurs concessionnaires devront être compatibles au Plan.

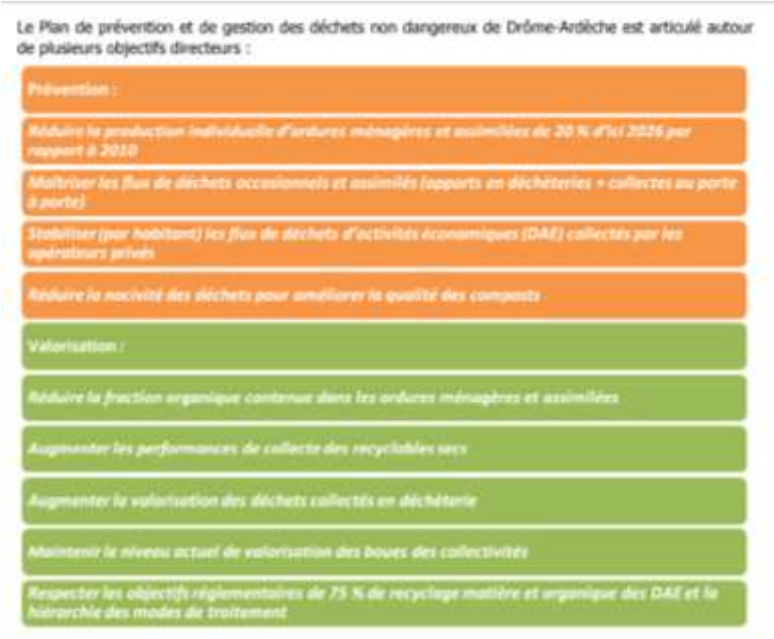

Figure 8: Objectifs du plan de gestion de déchets non dangereux Drôme Ardèche

- **Schéma de gestion des boues et des matières de vidange :**

http://www.ladrome.fr/sites/default/files/documents/environnement/eau/etat-lieux-schema-departemental-gestion-des-boues.pdf

« Depuis le 1er juin 2015, les départements de la Drôme et de l'Ardèche sont engagés conjointement dans la réalisation du Schéma Interdépartemental de Gestion des Boues et des Matières de Vidange. Ce schéma vise à mettre en œuvre les actions nécessaires pour promouvoir et développer des solutions de valorisation locale et durable de ces déchets, en adéquation avec les besoins actuels et futurs. Il s'inscrit dans une démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs de ces filières.

Il en résulte que la phase de concertation du Schéma s'articulera autour de 8 objectifs :

• Pour les matières de vidange :

O La réduction des distances de transport

O La mise en adéquation localement des capacités de traitement avec le gisement,

O L'amélioration de l'organisation du service et des relations entre vidangeurs et STEU

O L'information des usagers sur le fonctionnement et les modalités d'entretien de leurs ouvrages.

• Pour les boues :

O Réorienter une partie du flux de boues exporté vers des filières de valorisation locales.

O Réduire le transport de boues en distance et en volume.

O Accompagner le développement de la méthanisation

O Développer des exutoires de proximité pour les boues issues de filtres plantés de roseaux. »

- **Schéma directeur d'irrigation du département de la Drôme**

http://www.ladrome.fr/sites/default/files/rapport-schema-directeur-irrigation_web.pdf

Le Schéma Directeur d'Irrigation (SDI) du département de la Drôme, élaboré en concertation avec les différents partenaires concernés par l'usage des ressources hydriques et par l'irrigation, présente :

- Une stratégie vis-à-vis de la demande des usages agricoles et de ses évolutions possibles ;

- Comment répondre à une préoccupation d'aménagement du territoire, en se plaçant dans un cadre d'équité territoriale vis-à-vis de la ressource en eau afin que cette dernière contribue au maintien ou au développement d'activités dans des zones soumises à handicaps ;
- Une approche multi-usage de la ressource en eau (eau potable, environnement, industrie, agriculture, tourisme, eau à usages divers) afin de prévenir les conflits d'usage et répartir au mieux la ressource disponible sachant que le Département de la Drôme ne dispose pas d'un Plan de gestion des ressources en eau ;
- L'insertion de l'irrigation dans une perspective de développement durable et de cohérence avec les objectifs de bon équilibre des masses d'eau en 2015 définis dans la Directive Cadre sur l'Eau. A cet effet, il a été considéré que les critères définissant le bon état biologique des rivières, bien que non encore établis par rivière, seraient certainement plus contraignants que l'actuelle définition du débit de réserve (dixième du module) réduisant de ce fait les possibilités d'usage de l'eau superficielle. En effet, pour de nombreux cours d'eau du département, le débit d'étiage est inférieur au débit de réserve comme cela a été mentionné dans le rapport diagnostic du SDI1

- **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021**

Le SDAGE 2016-2021, liste au sein du programme de mesures (PDM) les actions à mettre en place afin d'atteindre le bon état, elles sont synthétisées en deux sous parties eaux superficielles et eaux souterraines, comme suit :

Drôme - ID_10_01	
Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	
Pression à traiter : Altération de la continuité	
MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
MIA0302	Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
Pression à traiter : Altération de la morphologie	
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau
Pression à traiter : Altération de l'hydrologie	
RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation
Pression à traiter : Pollution diffuse par les nutriments	
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)
Pression à traiter : Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances	
ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur
Pression à traiter : Prélèvements	
RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités
RES0301	Mettre en place un Organisme Unique de Gestion Collective en ZRE
RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
RES0701	Mettre en place une ressource de substitution
RES0801	Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau
Mesures spécifiques du registre des zones protégées	
Directive concernée : Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole	
AGR0201	Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates
AGR0301	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates
AGR0803	Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de le Directive nitrates
Directive concernée : Qualité des eaux de baignade	
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement

Figure 9: SDAGE 2016-2021, programme de mesures : actions à mettre en place afin d'atteindre le bon état

Alluvions de la Drôme - FRDG337	
Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	
Pression à traiter : Prélèvements	
RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités
RES0301	Mettre en place un Organisme Unique de Gestion Collective en ZRE
RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
Mesures spécifiques du registre des zones protégées	
Directive concernée : Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole	
AGR0201	Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates
AGR0301	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates
AGR0803	Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de le Directive nitrates

Figure 10: SDAGE 2016-2021, programme de mesures : actions à mettre en place afin d'atteindre le bon état

Ainsi, ces grandes actions sont à garder en tête lors de la lecture des différentes parties de ce document.

Ces actions sont déclinées au sein du PAOT (Plan d'Action et d'Orientation Territoriale, géré par la DDT) :

Masse d'eaux superficielles :

Code action	Avancement	Titre action	Domaine	Sous-domaine	Type d'action	Code type d'action	Masse(s) d'eau	Code(s) Masse(s) d'eau	Code(s) US-PDM	PAOT	Service Pilote
I-D1213000	Identifiée PDM	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	Agriculture	Pratiques pérennes	Pratiques pérennes	AGR0401	ruisseau de grenette ; ruisseau de saint laurent	DR11495 ; DR11331	DID_10_01		--
I-D2133688	Prévisionnelle	à préciser dans le cadre de l'élaboration des PAR Nitrates	Agriculture	Pratiques pérennes	Pratiques pérennes	AGR0401	ruisseau de grenette ; ruisseau de saint laurent	DR11495 ; DR11331	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D1215000	Identifiée PDM	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Assainissement	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	Réhabilitation d'un réseau - Hors Directive ERU	ASS0302	La Roanne	DR441	DID_10_01		--
I-D2153690	Terminée	réfection des réseaux	Assainissement	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	Réhabilitation d'un réseau - Hors Directive ERU	ASS0302	La Roanne	DR441	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D1216000	Identifiée PDM	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Assainissement	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	ASS0402	La Roanne	DR441	DID_10_01		--
I-D2163691	Terminée	Création de la STEP de St Nazaire le Désert (200 EH) (Code Sandre STEU : 060926321001)	Assainissement	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	ASS0402	La Roanne	DR441	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D1214000	Identifiée PDM	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	Assainissement	Pluvial	Gestion du temps de pluie	ASS0201	La Drôme de l'amont de Die à la Gervanne	DR440	DID_10_01		--
I-D2143689	Terminée	Profil de vulnérabilité des baignades amont, centre et aval de DIE	Assainissement	Pluvial	Gestion du temps de pluie	ASS0201	La Drôme de l'amont de Die à la Gervanne	DR440	DID_10_01	Oui	Agence régionale de santé-Département / 26
I-D1217000	Identifiée PDM	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet industriel existante avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	Industries et artisanat	Autorisations et déclarations	Mise en conformité rejet industriel avec le SDAGE - Autorisations	IND0901	La Gervanne	DR439	DID_10_01		--
I-D2173692	Terminée	Mise aux normes du rejet de la pisciculture de Beaufort sur Gervanne	Industries et artisanat	Autorisations et déclarations	Mise en conformité rejet industriel avec le SDAGE - Autorisations	IND0901	La Gervanne	DR439	DID_10_01	Oui	Direction départementale de la protection des populations (ex : DSV/DGCCRF) / 26
I-D2173693	Terminée	Mise aux normes du rejet de la pisciculture de Beaufort sur Gervanne	Industries et artisanat	Autorisations et déclarations	Mise en conformité rejet industriel avec le SDAGE - Autorisations	IND0901	La Gervanne	DR439	DID_10_01	Oui	Direction départementale de la protection des populations (ex : DSV/DGCCRF) / 26
I-D2203711	Terminée	L2_Aménagement de l'ouvrage Liste 2 : Plaisance (ROE59937)	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	ruisseau de grenette	DR11495	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2203723	Initiée	L2_Aménagement de l'ouvrage Liste 2 : PE ancien Moulin Reynaud (ROE59417)	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	ruisseau de grenette	DR11495	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2213733	Terminée	L2_Effacement de l'ouvrage Liste 2 : Foron (ROE59452)	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Suppression d'un ouvrage	MIA0302	ruisseau de grenette	DR11495	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2213734	Initiée	L2_Effacement de l'ouvrage Liste 2 : Valentin (ROE25040)	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Suppression d'un ouvrage	MIA0302	ruisseau de grenette	DR11495	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2213736	Terminée	L2_Effacement de l'ouvrage Liste 2 : Seuil piscicole Pérouzes 1 (ROE61072)	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Suppression d'un ouvrage	MIA0302	ruisseau de grenette	DR11495	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2213737	Terminée	L2_Effacement de l'ouvrage Liste 2 : Seuil piscicole Pérouzes 2 (ROE61073)	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Suppression d'un ouvrage	MIA0302	ruisseau de grenette	DR11495	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2213739	Terminée	L2_Effacement de l'ouvrage Liste 2 : Seuil piscicole Varcy Pont D6 (ROE61076)	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Suppression d'un ouvrage	MIA0302	ruisseau de grenette	DR11495	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2203722	Engagée	L2_Aménagement de l'ouvrage Liste 2 : MICRO-CENTRALE DE MENEE (ROE38846)	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	ruisseau de l'archiane	DR11958	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2203725	Initiée	L2_Aménagement de l'ouvrage Liste 2 : MICRO-CENTRALE DES TOUCHES (ROE38843)	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	ruisseau de l'archiane	DR11958	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2203727	Initiée	L2_Aménagement de l'ouvrage Liste 2 : PRISE D'EAU SCIERIE DE MENSAC (ROE65271)	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	ruisseau de l'archiane	DR11958	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2203712	Initiée	L2_Aménagement de l'ouvrage Liste 2 : PASSAGE A GUE (ROE54138)	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	ruisseau de meyrosse	DR12024	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2203714	Initiée	L2_Effacement de l'ouvrage Liste 2 : SEUIL PONT SNCF (ROE38764)	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	ruisseau de meyrosse	DR12024	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2203715	Terminée	L2_Effacement de l'ouvrage Liste 2 : Seuil piscicole (ROE77508)	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	ruisseau de meyrosse	DR12024	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2203716	Terminée	L2_Effacement de l'ouvrage Liste 2 : Seuil piscicole (ROE77511)	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	ruisseau de meyrosse	DR12024	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2203717	Terminée	L2_Aménagement de l?ouvrage Liste 2 : SEUIL DU VIADUC (ROE38776)	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	ruisseau de meyrosse	DR12024	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2203728	Initiée	L2_Aménagement de l'ouvrage Liste 2 : PRISE D'EAU CANAL DES FONDEAUX (ROE38784)	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	ruisseau de meyrosse	DR12024	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2203729	Terminée	L2_Effacement de l'ouvrage Liste 2 : Prise d'eau microcentrale de Romeyer (ROE38828)	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	ruisseau de meyrosse	DR12024	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2203730	Initiée	L2_Aménagement de l'ouvrage Liste 2 : PRISE D'EAU MICRO-CENTRALE DE LA ROCHE (ROE38788)	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	ruisseau de meyrosse	DR12024	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2213738	Initiée	L2_Effacement de l'ouvrage Liste 2 : PONT CADRE CONFLUENCE DROME (ROE38760)	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Suppression d'un ouvrage	MIA0302	ruisseau de meyrosse	DR12024	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26

I-D2203706	Terminée	ROE10230_Pont Mistral CREST_franchissable_action à supprimer	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	La Drôme de Crest au Rhône	DR438a	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2203709	Terminée	ROE57690_Pont de la RD125_action à supprimer	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	La Drôme de Crest au Rhône	DR438a	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2203713	Initiée	L2_Aménagement de l'ouvrage Liste 2 : pont N7 Livron (ROE14547)	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	La Drôme de Crest au Rhône	DR438a	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2203720	Terminée	L2_Aménagement de l'ouvrage Liste 2 : Radier Viaduc SNCF (ROE57375)	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	La Drôme de Crest au Rhône	DR438a	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2203758	Terminée	L2_Aménagement de l'ouvrage Liste 2 : PAP seuil CNR de Livron (ROE14526)_ZAP ANG_ALR_LPM	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	La Drôme de Crest au Rhône	DR438a	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D1220000	Identifiée PDM	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	La Drôme de Crest au Rhône ; La Drôme de l'amont de Die à la Gervanne ; La Drôme de l'amont de Die, Bès et Gourzine inclus ; La Gervanne ; ruisseau de grenette ; ruisseau de l'archiane ; ruisseau de meyrosse	DR438a ; DR440 ; DR442 ; DR439 ; DR11495 ; DR11958 ; DR12024	DID_10_01		--
I-D2203721	Initiée	L2_Aménagement de l'ouvrage Liste 2 : prise d'eau canal Dérot (ROE20366)_ZAP ANG	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	La Gervanne	DR439	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2203731	Initiée	L2_Aménagement de l'ouvrage Liste 2 : Prise d'eau canal Berthalais RD canal granjeon (ROE20348)	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	La Gervanne	DR439	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2203732	Initiée	L2_Aménagement de l'ouvrage Liste 2 : prise d'eau canal Romaizon alias canal de Blacons (ROE20330)_ZAP ANG	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	La Gervanne	DR439	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2203762	Terminée	L2_Aménagement de l'ouvrage Liste 2 : Prise d'eau canal Carotte RG (ROE20337)_ZAP ANG	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	La Gervanne	DR439	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2203707	Terminée	ROE14580_Pont de la Griotte_franchissable_action à supprimer	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	La Drôme de l'amont de Die à la Gervanne	DR440	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2213735	Terminée	L2_Aménagement de l'ouvrage Liste 2 : pont du Batelier Blacons (ROE10236)_ZAP_ANG_ALR_LPM	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Suppression d'un ouvrage	MIA0302	La Drôme de l'amont de Die à la Gervanne	DR440	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D1221000	Identifiée PDM	Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Suppression d'un ouvrage	MIA0302	La Drôme de l'amont de Die à la Gervanne ; ruisseau de grenette ; ruisseau de meyrosse	DR440 ; DR11495 ; DR12024	DID_10_01		--
I-D2203708	Terminée	ROE14629_Prise d'eau microcentrale du Claps_action à supprimer	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	La Drôme de l'amont de Die, Bès et Gourzine inclus	DR442	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2203710	Terminée	Action abandonnée_ROE65288 Prise d'eau canal des clèches	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	La Drôme de l'amont de Die, Bès et Gourzine inclus	DR442	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2203718	Initiée	L2_Aménagement de l'ouvrage Liste 2 : Seuil du camping (ROE40032)_ZAP ANG	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	La Drôme de l'amont de Die, Bès et Gourzine inclus	DR442	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2203719	Initiée	L2_Aménagement de l'ouvrage Liste 2 : Pont de Recoubeau (ROE14596)_ZAP ANG	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	La Drôme de l'amont de Die, Bès et Gourzine inclus	DR442	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2203724	Initiée	L2_Aménagement de l'ouvrage Liste 2 : Pont de Luc-en-Diois RD93 (ROE57726)	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	La Drôme de l'amont de Die, Bès et Gourzine inclus	DR442	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2203726	Initiée	L2_Aménagement de l'ouvrage Liste 2 : seuil de stabilisation de Luc (ROE14610)	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	La Drôme de l'amont de Die, Bès et Gourzine inclus	DR442	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2203763	Initiée	L2_69_Aménager un ouvrage Liste 2 ROE65288 Prise d'eau canal des clèches	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - continuité	Cours d'eau - Aménagement d'un ouvrage	MIA0301	La Drôme de l'amont de Die, Bès et Gourzine inclus	DR442	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2093684	Prévisionnelle	Action à préciser	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	Cours d'eau - Restauration	MIA0202	le petit rhône	DR10040	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2093694	Prévisionnelle	"Restauration des habitats aquatiques en lit mineur (moyen Type R1) Restaurer les berges et/ou la ripisylve"	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	Cours d'eau - Restauration	MIA0202	ruisseau de boulc	DR10220	DID_10_01	Oui	Agence de l'eau / 06
I-D2093696	Prévisionnelle	"enjeu restraction BA/mobilité latérale à dynamiser, restauration corridors : Restauration des habitats aquatiques en lit mineur (moyen Type R1) Restaurer les berges et/ou la ripisylve"	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	Cours d'eau - Restauration	MIA0202	rivière la sure	DR10499	DID_10_01	Oui	Agence de l'eau / 06
I-D2193702	Prévisionnelle	Réaliser un programme de recharge sédimentaire en lien avec les zones d'affleurement du substratum très pénalisantes pour les milieux	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	Cours d'eau - Equilibre sédimentaire et profil long	MIA0204	rivière la sure	DR10499	DID_10_01	Oui	Agence de l'eau / 06
I-D2093697	Engagée	Projet de renaturation sur 600m sur la commune de Crest	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	Cours d'eau - Restauration	MIA0202	ruisseau de saleine	DR10705	DID_10_01	Oui	Agence de l'eau / 06
I-D1218000	Identifiée PDM	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	Cours d'eau - Renaturation	MIA0203	La Drôme de Crest au Rhône	DR438a	DID_10_01		--
I-D2183700	Initiée	Restaurer l'EBF du cours d'eau	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	Cours d'eau - Renaturation	MIA0203	La Drôme de Crest au Rhône	DR438a	DID_10_01	Oui	Agence de l'eau / 06
I-D2183701	Prévisionnelle	Actions à préciser suite à l?élaboration du programme d?action du SMRD	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	Cours d'eau - Renaturation	MIA0203	La Drôme de Crest au Rhône	DR438a	DID_10_01	Oui	Agence de l'eau / 06
I-D2193704	Prévisionnelle	Actions à préciser suite à l'élaboration du programme d?action du SMRD	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	Cours d'eau - Equilibre sédimentaire et profil long	MIA0204	La Drôme de Crest au Rhône	DR438a	DID_10_01	Oui	Agence de l'eau / 06

I-D2193703	Prévisionnelle	Réaliser un programme de recharge sédimentaire	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	Cours d'eau - Equilibre sédimentaire et profil long	MIA0204	La Drôme de Crest au Rhône ; La Drôme de l'amont de Die à la Gervanne ; La Drôme de l'amont de Die, Bès et Gourzine inclus ; La Drôme de la Gervanne à Crest ; ruisseau de boulc	DR438a ; DR440 ; DR442 ; DR438b ; DR10220	DID_10_01	Oui	Agence de l'eau / 06
I-D1219000	Identifiée PDM	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	Cours d'eau - Equilibre sédimentaire et profil long	MIA0204	La Drôme de Crest au Rhône ; La Drôme de l'amont de Die à la Gervanne ; La Drôme de l'amont de Die, Bès et Gourzine inclus ; La Drôme de la Gervanne à Crest ; rivière la sure ; ruisseau de boulc	DR438a ; DR440 ; DR442 ; DR438b ; DR10499 ; DR10220	DID_10_01		--
I-D2093698	Prévisionnelle	Restaurer de l'espace de mobilité voir l'EBF du cours d'eau	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	Cours d'eau - Restauration	MIA0202	La Drôme de la Gervanne à Crest	DR438b	DID_10_01	Oui	Agence de l'eau / 06
I-D2093699	Prévisionnelle	Mise en oeuvre du plan de gestion du transport solide issu de l'étude géomorpho	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	Cours d'eau - Restauration	MIA0202	La Drôme de la Gervanne à Crest	DR438b	DID_10_01	Oui	Agence de l'eau / 06
I-D2193705	Prévisionnelle	Mise en oeuvre du plan de gestion du transport solide issu de l'étude géomorpho	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	Cours d'eau - Equilibre sédimentaire et profil long	MIA0204	La Drôme de la Gervanne à Crest	DR438b	DID_10_01	Oui	Agence de l'eau / 06
I-D2093695	Prévisionnelle	Restauration de l'espace de mobilité (lit mineure et corridors) Restauration des habitats aquatiques en lit mineur (moyen Type R1) et Restaurer les berges et/ou la ripisylve	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	Cours d'eau - Restauration	MIA0202	La Drôme de l'amont de Die à la Gervanne ; La Drôme de l'amont de Die, Bès et Gourzine inclus	DR440 ; DR442	DID_10_01	Oui	Agence de l'eau / 06
I-D1209000	Identifiée PDM	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Milieux aquatiques	Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	Cours d'eau - Restauration	MIA0202	La Drôme de l'amont de Die à la Gervanne ; La Drôme de l'amont de Die, Bès et Gourzine inclus ; La Drôme de la Gervanne à Crest ; le petit rhône ; rivière la sure ; ruisseau de boulc ; ruisseau de saleine	DR440 ; DR442 ; DR438b ; DR10040 ; DR10499 ; DR10220 ; DR10705	DID_10_01		--
I-D1222000	Identifiée PDM	Réaliser le profil de vulnérabilité d'une zone de baignade, d'une zone conchylicole ou de pêche à pied	Milieux aquatiques	Profil de vulnérabilité	Profil de vulnérabilité	MIA0901	La Drôme de l'amont de Die à la Gervanne	DR440	DID_10_01		--
I-D2223740	Engagée	Travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	Milieux aquatiques	Profil de vulnérabilité	Profil de vulnérabilité	MIA0901	La Drôme de l'amont de Die à la Gervanne	DR440	DID_10_01	Oui	Agence régionale de santé-Département / 26
I-D2123687	Prévisionnelle	PGRE Drôme et alluvions_Améliorer les rendements de réseaux_petit rhône	Ressource	Economie d'eau	Economie d'eau - Particuliers et collectivités	RES0202	le petit rhône	DR10040	DID_10_01	Oui	Agence de l'eau / 06
I-D2123744	Initiée	PGRE Drôme et alluvions_Améliorer les rendements de réseaux sur la commune de Roche sur Grâne	Ressource	Economie d'eau	Economie d'eau - Particuliers et collectivités	RES0202	ruisseau de grenette	DR11495	DID_10_01	Oui	Agence de l'eau / 06
I-D1212000	Identifiée PDM	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	Ressource	Economie d'eau	Economie d'eau - Particuliers et collectivités	RES0202	La Drôme de Crest au Rhône ; La Drôme de l'amont de Die à la Gervanne ; La Drôme de l'amont de Die, Bès et Gourzine inclus ; La Drôme de la Gervanne à Crest ; le petit rhône ; rivière la sye ; ruisseau de blanchon ; ruisseau de grenette ; ruisseau de l'archiane ; ruisseau de lambres ; ruisseau de lausens ; ruisseau de meyrosse ; ruisseau de riaille ; ruisseau de saint laurent ; ruisseau de saleine ; ruisseau de valcroissant ; ruisseau des boidans ; ruisseau la romane ; ruisseau le contècle	DR438a ; DR440 ; DR442 ; DR438b ; DR10040 ; DR10824 ; DR11773 ; DR11495 ; DR11958 ; DR10567 ; DR11482 ; DR12024 ; DR11778 ; DR11331 ; DR10705 ; DR10535 ; DR10102 ; DR10518 ; DR11601	DID_10_01		--
I-D2123741	Prévisionnelle	PGRE Drôme et alluvions_Améliorer les rendements de réseaux	Ressource	Economie d'eau	Economie d'eau - Particuliers et collectivités	RES0202	La Drôme de Crest au Rhône ; La Drôme de l'amont de Die à la Gervanne ; La Drôme de l'amont de Die, Bès et Gourzine inclus ; La Drôme de la Gervanne à Crest ; rivière la sye ; ruisseau de blanchon ; ruisseau de grenette ; ruisseau de l'archiane ; ruisseau de lambres ; ruisseau de lausens ; ruisseau de meyrosse ; ruisseau de riaille ; ruisseau de saint laurent ; ruisseau de saleine ; ruisseau de valcroissant ; ruisseau des boidans ; ruisseau la romane ; ruisseau le contècle	DR438a ; DR440 ; DR442 ; DR438b ; DR10824 ; DR11773 ; DR11495 ; DR11958 ; DR10567 ; DR11482 ; DR12024 ; DR11778 ; DR11331 ; DR10705 ; DR10535 ; DR10102 ; DR10518 ; DR11601	DID_10_01	Oui	Agence de l'eau / 06
I-D2123743	Engagée	PGRE Drôme et alluvions_Amélioration du système AEP de Saillans, Die, SIE Mirabel Piégros Aouste	Ressource	Economie d'eau	Economie d'eau - Particuliers et collectivités	RES0202	La Drôme de la Gervanne à Crest	DR438b	DID_10_01	Oui	Agence de l'eau / 06
I-D2123742	Engagée	PGRE Drôme et alluvions_Amélioration des rendements du reseau AEP, commune de Die	Ressource	Economie d'eau	Economie d'eau - Particuliers et collectivités	RES0202	La Drôme de l'amont de Die à la Gervanne	DR440	DID_10_01	Oui	Agence de l'eau / 06
I-D2253756	Engagée	PGRE Drôme et alluvions_Etablir un protocole de gestion de la retenue du Syndicat Crest Sud	Ressource	Gestion des ouvrages et réseaux	Gestion stratégique	RES0801	La Drôme de Crest au Rhône	DR438a	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D1225000	Identifiée PDM	Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau	Ressource	Gestion des ouvrages et réseaux	Gestion stratégique	RES0801	La Drôme de Crest au Rhône ; La Gervanne ; ruisseau de meyrosse	DR438a ; DR439 ; DR12024	DID_10_01		--
I-D2253757	Prévisionnelle	PGRE Drôme et alluvions_Etablir un protocole de gestion de l'ouvrage ROE38784 Canal des Fondeaux	Ressource	Gestion des ouvrages et réseaux	Gestion stratégique	RES0801	La Gervanne ; ruisseau de meyrosse	DR439 ; DR12024	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2103685	Prévisionnelle	PGRE Drôme et alluvions_action à préciser_petit rhône	Ressource	Règles de partage de la ressource	Organisme unique de gestion collective - ZRE	RES0301	le petit rhône	DR10040	DID_10_01	Oui	Agence de l'eau / 06
I-D2113686	Prévisionnelle	Révision des autorisations de prélèvement suite à l'EVP_petit rhône	Ressource	Règles de partage de la ressource	Autres règles de partage	RES0303	le petit rhône	DR10040	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2113746	Terminée	PGRE Drôme et alluvions_Optimisation des prélèvements entre la nappe et la Drôme	Ressource	Règles de partage de la ressource	Autres règles de partage	RES0303	La Drôme de Crest au Rhône	DR438a	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2113748	Engagée	Equipement de points de mesures complémentaires : création d?une station DREAL au point nodal	Ressource	Règles de partage de la ressource	Autres règles de partage	RES0303	La Drôme de Crest au Rhône	DR438a	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2103760	Terminée	PGRE Drôme et alluvions_Mise en place d'une autorisation unique de prélèvement	Ressource	Règles de partage de la ressource	Organisme unique de gestion collective - ZRE	RES0301	La Drôme de Crest au Rhône ; La Drôme de l'amont de Die à la Gervanne ; La Drôme de la Gervanne à Crest	DR438a ; DR440 ; DR438b	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D1211000	Identifiée PDM	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	Ressource	Règles de partage de la ressource	Autres règles de partage	RES0303	La Drôme de Crest au Rhône ; La Drôme de l'amont de Die à la Gervanne ; La Drôme de l'amont de Die, Bès et Gourzine inclus ; le petit rhône ; rivière la sye ; ruisseau de blanchon ; ruisseau de grenette ; ruisseau de lambres ; ruisseau de lausens ; ruisseau de meyrosse ; ruisseau de riaille ; ruisseau de saint laurent ; ruisseau de saleine ; ruisseau de valcroissant ; ruisseau des boidans ; ruisseau la romane ; ruisseau le contècle	DR438a ; DR440 ; DR442 ; DR10040 ; DR10824 ; DR11773 ; DR11495 ; DR10567 ; DR11482 ; DR12024 ; DR11778 ; DR11331 ; DR10705 ; DR10535 ; DR10102 ; DR10518 ; DR11601	DID_10_01		--
I-D1210000	Identifiée PDM	Mettre en place un Organisme Unique de Gestion Collective en ZRE	Ressource	Règles de partage de la ressource	Organisme unique de gestion collective - ZRE	RES0301	La Drôme de Crest au Rhône ; La Drôme de l'amont de Die à la Gervanne ; La Drôme de l'amont de Die, Bès et Gourzine inclus ; La Drôme de la Gervanne à Crest ; le petit rhône ; rivière la sye ; ruisseau de blanchon ; ruisseau de grenette ; ruisseau de l'archiane ; ruisseau de lambres ; ruisseau de lausens ; ruisseau de meyrosse ; ruisseau de riaille ; ruisseau de saint laurent ; ruisseau de saleine ; ruisseau de valcroissant ; ruisseau des boidans ; ruisseau la romane ; ruisseau le contècle	DR438a ; DR440 ; DR442 ; DR438b ; DR10040 ; DR10824 ; DR11773 ; DR11495 ; DR11958 ; DR10567 ; DR11482 ; DR12024 ; DR11778 ; DR11331 ; DR10705 ; DR10535 ; DR10102 ; DR10518 ; DR11601	DID_10_01		--
I-D2113747	Terminée	Elaboration du PGRE Drôme et alluvions	Ressource	Règles de partage de la ressource	Autres règles de partage	RES0303	La Drôme de Crest au Rhône ; La Drôme de l'amont de Die à la Gervanne ; La Drôme de l'amont de Die, Bès et Gourzine inclus ; La Drôme de la Gervanne à Crest ; rivière la sye ; ruisseau de blanchon ; ruisseau de grenette ; ruisseau de lambres ; ruisseau de lausens ; ruisseau de meyrosse ; ruisseau de riaille ; ruisseau de saint laurent ; ruisseau de saleine ; ruisseau de valcroissant ; ruisseau des boidans ; ruisseau la romane ; ruisseau le contècle	DR438a ; DR440 ; DR442 ; DR438b ; DR10824 ; DR11773 ; DR11495 ; DR10567 ; DR11482 ; DR12024 ; DR11778 ; DR11331 ; DR10705 ; DR10535 ; DR10102 ; DR10518 ; DR11601	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2103745	Terminée	PGRE Drôme et alluvions_Mise en place d'un OUGC en ZRE Bassin de la Drôme	Ressource	Règles de partage de la ressource	Organisme unique de gestion collective - ZRE	RES0301	La Drôme de Crest au Rhône ; La Drôme de l'amont de Die à la Gervanne ; La Drôme de l'amont de Die, Bès et Gourzine inclus ; La Drôme de la Gervanne à Crest ; rivière la sye ; ruisseau de blanchon ; ruisseau de grenette ; ruisseau de l'archiane ; ruisseau de lambres ; ruisseau de lausens ; ruisseau de meyrosse ; ruisseau de riaille ; ruisseau de saint laurent ; ruisseau de saleine ; ruisseau de valcroissant ; ruisseau des boidans ; ruisseau la romane ; ruisseau le contècle	DR438a ; DR440 ; DR442 ; DR438b ; DR10824 ; DR11773 ; DR11495 ; DR11958 ; DR10567 ; DR11482 ; DR12024 ; DR11778 ; DR11331 ; DR10705 ; DR10535 ; DR10102 ; DR10518 ; DR11601	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D1224000	Identifiée PDM	Mettre en place une ressource de substitution	Ressource	Ressource de substitution ou complémentaire	Ressource de substitution	RES0701	La Drôme de Crest au Rhône	DR438a	DID_10_01		--
I-D2243755	Engagée	PGRE Drôme et alluvions_Substituer 1,3 à 1,7 millions de m3 sur la Drôme par transfert sur le Rhône	Ressource	Ressource de substitution ou complémentaire	Ressource de substitution	RES0701	La Drôme de Crest au Rhône	DR438a	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26

I-D2243755	Engagée	PGRE Drôme et alluvions_Substituer 1,3 à 1,7 millions de m3 sur la Drôme par transfert sur le Rhône	Ressource	Ressource de substitution ou complémentaire	Ressource de substitution	RES0701	La Drôme de Crest au Rhône	DR438a	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2243759	Engagée	PGRE Drôme et alluvions_Maillage réseaux d'irrigation en complément de la substitution allex/crest nord et crest nord/juanon	Ressource	Ressource de substitution ou complémentaire	Ressource de substitution	RES0701	La Drôme de Crest au Rhône	DR438a	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2243761	Engagée	PGRE Drôme et alluvions_Maillage entre réseau d'alimentation Etoile Livron et Allex Montoison	Ressource	Ressource de substitution ou complémentaire	Ressource de substitution	RES0701	La Drôme de Crest au Rhône	DR438a	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2233749	Terminée	Action à préciser_sans objet_ruisseau de boulc	Ressource	Soutien d'étiage	Révision des débits réservés	RES0601	ruisseau de boulc	DR10220	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2233754	Terminée	PGRE Drôme et alluvions_Révision des débits réservés dans le cadre du PGRE	Ressource	Soutien d'étiage	Révision des débits réservés	RES0601	rivière la sye	DR10824	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2233751	Engagée	PGRE Drôme et alluvions_Révision AP centrale hydro éléc	Ressource	Soutien d'étiage	Révision des débits réservés	RES0601	ruisseau de l'archiane	DR11958	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2233752	Terminée	PGRE Drôme et alluvions_Révision AP modulation Qr des centrales hydro-élèctriques sur le Meyrosse	Ressource	Soutien d'étiage	Révision des débits réservés	RES0601	ruisseau de meyrosse	DR12024	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D2233753	Initiée	PGRE Drôme et alluvions_Augmentation de volume de la bâche de pompage Crest Sud (Choméane)	Ressource	Soutien d'étiage	Révision des débits réservés	RES0601	La Drôme de Crest au Rhône	DR438a	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26
I-D1223000	Identifiée PDM	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation	Ressource	Soutien d'étiage	Révision des débits réservés	RES0601	La Drôme de Crest au Rhône ; La Gervanne ; rivière la sye ; ruisseau de boulc ; ruisseau de l'archiane ; ruisseau de meyrosse	DR438a ; DR439 ; DR10824 ; DR10220 ; DR11958 ; DR12024	DID_10_01		--
I-D2233750	Engagée	PGRE Drôme et alluvions_Mise en place du débit réservé dans le cadre réglementaire.	Ressource	Soutien d'étiage	Révision des débits réservés	RES0601	La Gervanne	DR439	DID_10_01	Oui	Direction départementale des territoires / 26

Masse d'eaux souterraines :

Code action	Avancement	Code de l'action mère	Codes des actions filles	Titre action	Domaine	Sous-domaine	Type d'action	Code type d'action	Masse(s) d'eau	Code(s) Masse(s) d'eau	Département(s)	US-PDM	Code(s) US-PDM	PAOT	1re inscription au PAOT	Service Pilote
I-D2369000	Identifiée PDM	--	I-D3697246 ; I-D3697253 ; I-D3697260 ; I-D3697267 ; I-D3697274	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates	Agriculture	Limitation du transfert et de l'érosion	Transferts d'intrants - Au-delà de la Directive nitrates	AGR0202	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	26 ; 38	4 vallées Bas Dauphiné ; Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Ain ; Avant pays savoyard ; Berre ; Bièvre Liers Valloire ; Bourbre ; Drôme ; Drôme des collines ; Eygues ; Eyrieux ; Galaure ; Guiers Aiguebelette ; Haut Rhone ; Isle Crémieu - Pays des couleurs ; Isère aval et Bas Grésivaudan ; Lez ; Rhone aval ; Rhone moyen ; Roubion - Jabron ; Territoire Est Lyonnais ; Vercors ; Véore Barberolle	DRM_08_01 ; DHR_05_04 ; DHR_06_02 ; DID_10_08 ; DRM_08_03 ; DRM_08_04 ; DID_10_01 ; DID_10_02 ; DDU_11_02 ; DAG_14_07 ; DRM_08_06 ; DHR_06_07 ; DTR_00_01 ; DRM_08_09 ; DID_10_03 ; DDU_11_04 ; DTR_00_03 ; DTR_00_02 ; DID_10_05 ; DRM_08_11 ; DID_10_07 ; DID_10_06		--	--
I-D3697267	Engagée	I-D2369000		gr477_Limiter les transferts d'intrants et l'érosion_captage prioritaire_CHAFFOIX_NO3 seul_AUTICHAMP	Agriculture	Limitation du transfert et de l'érosion	Transferts d'intrants - Au-delà de la Directive nitrates	AGR0202	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	26	Drôme	DID_10_01	Oui	2016	Agence de l'eau / 06
I-D2370000	Identifiée PDM	--	I-D3707247 ; I-D3707254 ; I-D3707261 ; I-D3707268 ; I-D3707275	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	Agriculture	Limitation des apports diffus	Apports de pesticides	AGR0303	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	26 ; 38	4 vallées Bas Dauphiné ; Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Ain ; Avant pays savoyard ; Berre ; Bièvre Liers Valloire ; Bourbre ; Drôme ; Drôme des collines ; Eygues ; Eyrieux ; Galaure ; Guiers Aiguebelette ; Haut Rhone ; Isle Crémieu - Pays des couleurs ; Isère aval et Bas Grésivaudan ; Lez ; Rhone aval ; Rhone moyen ; Roubion - Jabron ; Territoire Est Lyonnais ; Vercors ; Véore Barberolle	DRM_08_01 ; DHR_05_04 ; DHR_06_02 ; DID_10_08 ; DRM_08_03 ; DRM_08_04 ; DID_10_01 ; DID_10_02 ; DDU_11_02 ; DAG_14_07 ; DRM_08_06 ; DHR_06_07 ; DTR_00_01 ; DRM_08_09 ; DID_10_03 ; DDU_11_04 ; DTR_00_03 ; DTR_00_02 ; DID_10_05 ; DRM_08_11 ; DID_10_07 ; DID_10_06		--	--
I-D3707254	Prévisionnelle	I-D2370000		CE3803_Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives_captage prioritaire_Trappes, Lechères, Bois-Drevet à Les Epares_PEST seul	Agriculture	Limitation des apports diffus	Apports de pesticides	AGR0303	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	38	Bièvre Liers Valloire	DRM_08_03	Oui	2016	Agence de l'eau / 06
I-D3707268	Engagée	I-D2370000		gr477_Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives_captage prioritaire_CHAFFOIX_NO3 seul_AUTICHAMP	Agriculture	Limitation des apports diffus	Apports de pesticides	AGR0303	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	26	Drôme	DID_10_01	Oui	2016	Agence de l'eau / 06
I-D3707275	Engagée	I-D2370000		gr585_Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives_captage prioritaire_Michel et de Melon à Thodure_PEST seul	Agriculture	Limitation des apports diffus	Apports de pesticides	AGR0303	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	38	Bièvre Liers Valloire	DRM_08_03	Oui	2016	Agence de l'eau / 06
I-D2371000	Identifiée PDM	--	I-D3717248 ; I-D3717255 ; I-D3717262 ; I-D3717269 ; I-D3717276	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	Agriculture	Pratiques pérennes	Pratiques pérennes	AGR0401	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	26 ; 38	4 vallées Bas Dauphiné ; Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Ain ; Avant pays savoyard ; Berre ; Bièvre Liers Valloire ; Bourbre ; Drôme ; Drôme des collines ; Eygues ; Eyrieux ; Galaure ; Guiers Aiguebelette ; Haut Rhone ; Isle Crémieu - Pays des couleurs ; Isère aval et Bas Grésivaudan ; Lez ; Rhone aval ; Rhone moyen ; Roubion - Jabron ; Territoire Est Lyonnais ; Vercors ; Véore Barberolle	DRM_08_01 ; DHR_05_04 ; DHR_06_02 ; DID_10_08 ; DRM_08_03 ; DRM_08_04 ; DID_10_01 ; DID_10_02 ; DDU_11_02 ; DAG_14_07 ; DRM_08_06 ; DHR_06_07 ; DTR_00_01 ; DRM_08_09 ; DID_10_03 ; DDU_11_04 ; DTR_00_03 ; DTR_00_02 ; DID_10_05 ; DRM_08_11 ; DID_10_07 ; DID_10_06		--	--
I-D3717248	Prévisionnelle	I-D2371000		CE3802_ Mettre en place des pratiques pérennes_captage prioritaire_Le Charlan à Ruy_pesticides	Agriculture	Pratiques pérennes	Pratiques pérennes	AGR0401	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	38	Bourbre	DRM_08_04	Oui	2016	Agence de l'eau / 06
I-D3717255	Prévisionnelle	I-D2371000		CE3803_ Mettre en place des pratiques pérennes_captage prioritaire_Trappes, Lechères, Bois-Drevet à Les Epares_pesticides	Agriculture	Pratiques pérennes	Pratiques pérennes	AGR0401	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	38	Bièvre Liers Valloire	DRM_08_03	Oui	2016	Agence de l'eau / 06
I-D3717262	Prévisionnelle	I-D2371000		CE3805_ Mettre en place des pratiques pérennes_captage prioritaire_Le Poulet à Viriville_pesticides	Agriculture	Pratiques pérennes	Pratiques pérennes	AGR0401	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	38	Bièvre Liers Valloire	DRM_08_03	Oui	2016	Agence de l'eau / 06
I-D3717269	Engagée	I-D2371000		gr477_ Mettre en place des pratiques pérennes_captage prioritaire_CHAFFOIX_ Autichamp_pesticides	Agriculture	Pratiques pérennes	Pratiques pérennes	AGR0401	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	26	Drôme	DID_10_01	Oui	2016	Agence de l'eau / 06
I-D3717276	Engagée	I-D2371000		gr585_ Mettre en place des pratiques pérennes_captage prioritaire_Michel et de Melon à Thodure_pesticides	Agriculture	Pratiques pérennes	Pratiques pérennes	AGR0401	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	38	Bièvre Liers Valloire	DRM_08_03	Oui	2016	Agence de l'eau / 06
I-D2372000	Identifiée PDM	--	I-D3727249 ; I-D3727256 ; I-D3727263 ; I-D3727270 ; I-D3727277	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	Agriculture	Pratiques pérennes	Pratiques pérennes	AGR0401	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	26 ; 38	4 vallées Bas Dauphiné ; Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Ain ; Avant pays savoyard ; Berre ; Bièvre Liers Valloire ; Bourbre ; Drôme ; Drôme des collines ; Eygues ; Eyrieux ; Galaure ; Guiers Aiguebelette ; Haut Rhone ; Isle Crémieu - Pays des couleurs ; Isère aval et Bas Grésivaudan ; Lez ; Rhone aval ; Rhone moyen ; Roubion - Jabron ; Territoire Est Lyonnais ; Vercors ; Véore Barberolle	DRM_08_01 ; DHR_05_04 ; DHR_06_02 ; DID_10_08 ; DRM_08_03 ; DRM_08_04 ; DID_10_01 ; DID_10_02 ; DDU_11_02 ; DAG_14_07 ; DRM_08_06 ; DHR_06_07 ; DTR_00_01 ; DRM_08_09 ; DID_10_03 ; DDU_11_04 ; DTR_00_03 ; DTR_00_02 ; DID_10_05 ; DRM_08_11 ; DID_10_07 ; DID_10_06		--	--
I-D3727249	Prévisionnelle	I-D2372000		CE3802_ Mettre en place des pratiques pérennes_captage prioritaire_Le Charlan à Ruy_nitrates	Agriculture	Pratiques pérennes	Pratiques pérennes	AGR0401	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	38	Bourbre	DRM_08_04	Oui	2016	Agence de l'eau / 06
I-D3727256	Prévisionnelle	I-D2372000		CE3803_ Mettre en place des pratiques pérennes_captage prioritaire_Trappes, Lechères, Bois-Drevet à Les Epares_nitrates	Agriculture	Pratiques pérennes	Pratiques pérennes	AGR0401	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	38	Bièvre Liers Valloire	DRM_08_03	Oui	2016	Agence de l'eau / 06
I-D3727263	Prévisionnelle	I-D2372000		CE3805_ Mettre en place des pratiques pérennes_captage prioritaire_Le Poulet à Viriville_nitrates	Agriculture	Pratiques pérennes	Pratiques pérennes	AGR0401	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	38	Bièvre Liers Valloire	DRM_08_03	Oui	2016	Agence de l'eau / 06
I-D3727270	Engagée	I-D2372000		gr477_ Mettre en place des pratiques pérennes_captage prioritaire_CHAFFOIX_ Autichamp_nitrates	Agriculture	Pratiques pérennes	Pratiques pérennes	AGR0401	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	26	Drôme	DID_10_01	Oui	2016	Agence de l'eau / 06
I-D3727277	Engagée	I-D2372000		gr585_ Mettre en place des pratiques pérennes_captage prioritaire_Michel et de Melon à Thodure_nitrates	Agriculture	Pratiques pérennes	Pratiques pérennes	AGR0401	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	38	Bièvre Liers Valloire	DRM_08_03	Oui	2016	Agence de l'eau / 06
I-D2373000	Identifiée PDM	--	I-D3737250 ; I-D3737257 ; I-D3737264 ; I-D3737271 ; I-D3737278	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC	Agriculture	Elaboration d'un programme d'action AAC	Plan d'action AAC	AGR0503	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	26 ; 38	4 vallées Bas Dauphiné ; Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Ain ; Avant pays savoyard ; Berre ; Bièvre Liers Valloire ; Bourbre ; Drôme ; Drôme des collines ; Eygues ; Eyrieux ; Galaure ; Guiers Aiguebelette ; Haut Rhone ; Isle Crémieu - Pays des couleurs ; Isère aval et Bas Grésivaudan ; Lez ; Rhone aval ; Rhone moyen ; Roubion - Jabron ; Territoire Est Lyonnais ; Vercors ; Véore Barberolle	DRM_08_01 ; DHR_05_04 ; DHR_06_02 ; DID_10_08 ; DRM_08_03 ; DRM_08_04 ; DID_10_01 ; DID_10_02 ; DDU_11_02 ; DAG_14_07 ; DRM_08_06 ; DHR_06_07 ; DTR_00_01 ; DRM_08_09 ; DID_10_03 ; DDU_11_04 ; DTR_00_03 ; DTR_00_02 ; DID_10_05 ; DRM_08_11 ; DID_10_07 ; DID_10_06		--	--
I-D3737250	Engagée	I-D2373000		ce3802_Elaborer le plan d'actions du captage prioritaire de Le Charlan à Ruy (NO3 seul)	Agriculture	Elaboration d'un programme d'action AAC	Plan d'action AAC	AGR0503	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	38	Bourbre	DRM_08_04	Oui	2016	Direction départementale des territoires / 38
I-D3737257	Engagée	I-D2373000		ce3803_Elaborer un plan d'actions sur les AAC des captages prioritaires de Trappes, Lechères, Bois-Drevet à Les Epares (PEST seul)	Agriculture	Elaboration d'un programme d'action AAC	Plan d'action AAC	AGR0503	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	38	Bièvre Liers Valloire	DRM_08_03	Oui	2016	Direction départementale des territoires / 38
I-D3737264	Prévisionnelle	I-D2373000		ce3805_Elaborer un plan d'actions sur l'AAC du captage prioritaire de Le Poulet à Viriville (PEST seul)	Agriculture	Elaboration d'un programme d'action AAC	Plan d'action AAC	AGR0503	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	38	Bièvre Liers Valloire	DRM_08_03	Oui	2016	Direction départementale des territoires / 38
I-D3737271	Terminée	I-D2373000		gr477_Elaborer un plan d'actions sur l'AAC du captage prioritaire CHAFFOIX_NO3 seul_AUTICHAMP	Agriculture	Elaboration d'un programme d'action AAC	Plan d'action AAC	AGR0503	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	26	Drôme	DID_10_01	Oui	2016	Direction départementale des territoires / 26
I-D3737278	Terminée	I-D2373000		gr585_Elaborer un plan d'actions sur les AAC des captages prioritaires de Michel et de Melon à Thodure (PEST seul)	Agriculture	Elaboration d'un programme d'action AAC	Plan d'action AAC	AGR0503	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	38	Bièvre Liers Valloire	DRM_08_03	Oui	2016	Direction départementale des territoires / 38
I-D2374000	Identifiée PDM	--	I-D3747251 ; I-D3747258 ; I-D3747265 ; I-D3747272 ; I-D3747279	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	Agriculture	Limitation des pollutions ponctuelles	Pollutions ponctuelles - Pesticides	AGR0802	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	26 ; 38	4 vallées Bas Dauphiné ; Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Ain ; Avant pays savoyard ; Berre ; Bièvre Liers Valloire ; Bourbre ; Drôme ; Drôme des collines ; Eygues ; Eyrieux ; Galaure ; Guiers Aiguebelette ; Haut Rhone ; Isle Crémieu - Pays des couleurs ; Isère aval et Bas Grésivaudan ; Lez ; Rhone aval ; Rhone moyen ; Roubion - Jabron ; Territoire Est Lyonnais ; Vercors ; Véore Barberolle	DRM_08_01 ; DHR_05_04 ; DHR_06_02 ; DID_10_08 ; DRM_08_03 ; DRM_08_04 ; DID_10_01 ; DID_10_02 ; DDU_11_02 ; DAG_14_07 ; DRM_08_06 ; DHR_06_07 ; DTR_00_01 ; DRM_08_09 ; DID_10_03 ; DDU_11_04 ; DTR_00_03 ; DTR_00_02 ; DID_10_05 ; DRM_08_11 ; DID_10_07 ; DID_10_06		--	--
I-D3747251	Prévisionnelle	I-D2374000		CE3802 Réduire les pollutions ponctuelles_captage prioritaire_Le Charlan à Ruy_NO3 seul	Agriculture	Limitation des pollutions ponctuelles	Pollutions ponctuelles - Pesticides	AGR0802	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	38	Bourbre	DRM_08_04	Oui	2016	Agence de l'eau / 06
I-D3747258	Prévisionnelle	I-D2374000		CE3803_Réduire les pollutions ponctuelles_captage prioritaire_Trappes, Lechères, Bois-Drevet à Les Epares_PEST seul	Agriculture	Limitation des pollutions ponctuelles	Pollutions ponctuelles - Pesticides	AGR0802	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	38	Bièvre Liers Valloire	DRM_08_03	Oui	2016	Agence de l'eau / 06

I-D3747265	Prévisionnelle	I-D2374000		CE3805_Réduire les pollutions ponctuelles_captage prioritaire_Le Poulet à Viriville_PEST seul	Agriculture	Limitation des pollutions ponctuelles	Pollutions ponctuelles - Pesticides	AGR0802	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	38	Bièvre Liers Valloire	DRM_08_03	Oui	2016	Agence de l'eau / 06
I-D3747272	Engagée	I-D2374000		gr477_Réduire les pollutions ponctuelles_captage prioritaire_CHAFFOIX_NO3 seul_AUTICHAMP	Agriculture	Limitation des pollutions ponctuelles	Pollutions ponctuelles - Pesticides	AGR0802	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	26	Drôme	DID_10_01	Oui	2016	Agence de l'eau / 06
I-D3747279	Engagée	I-D2374000		gr585_Réduire les pollutions ponctuelles_captage prioritaire_Michel et de Melon à Thodure_PEST seul	Agriculture	Limitation des pollutions ponctuelles	Pollutions ponctuelles - Pesticides	AGR0802	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	38	Bièvre Liers Valloire	DRM_08_03	Oui	2016	Agence de l'eau / 06
I-D2375000	Identifiée PDM	--	I-D3757252 ; I-D3757259 ; I-D3757266 ; I-D3757273 ; I-D3757280	Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives	Pollutions diffuses hors agriculture	Limitation des apports de pesticides	Limitation des apports de pesticides non agricoles	COL0201	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	26 ; 38	4 vallées Bas Dauphiné ; Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Ain ; Avant pays savoyard ; Berre ; Bièvre Liers Valloire ; Bourbre ; Drôme ; Drôme des collines ; Eygues ; Eyrieux ; Galaure ; Guiers Aiguebelette ; Haut Rhone ; Isle Crémieu - Pays des couleurs ; Isère aval et Bas Grésivaudan ; Lez ; Rhone aval ; Rhone moyen ; Roubion - Jabron ; Territoire Est Lyonnais ; Vercors ; Véore Barberolle	DRM_08_01 ; DHR_05_04 ; DHR_06_02 ; DID_10_08 ; DRM_08_03 ; DRM_08_04 ; DID_10_01 ; DID_10_02 ; DDU_11_02 ; DAG_14_07 ; DRM_08_06 ; DHR_06_07 ; DTR_00_01 ; DRM_08_09 ; DID_10_03 ; DDU_11_04 ; DTR_00_03 ; DTR_00_02 ; DID_10_05 ; DRM_08_11 ; DID_10_07 ; DID_10_06	--	2016	--
I-D3757252	Prévisionnelle	I-D2375000		CE3802_ZNA_captage prioritaire Le Charlan à Ruy (NO3 seul)	Pollutions diffuses hors agriculture	Limitation des apports de pesticides	Limitation des apports de pesticides non agricoles	COL0201	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	38	Bourbre	DRM_08_04	Oui	2016	Agence de l'eau / 06
I-D3757259	Prévisionnelle	I-D2375000		CE3803_ZNA_captage prioritaire de Trappes, Lechères, Bois-Drevet à Les Epares (PEST seul)	Pollutions diffuses hors agriculture	Limitation des apports de pesticides	Limitation des apports de pesticides non agricoles	COL0201	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	38	Bièvre Liers Valloire	DRM_08_03	Oui	2016	Agence de l'eau / 06
I-D3757266	Prévisionnelle	I-D2375000		CE3805_ZNA_captage prioritaire de Le Poulet à Viriville (PEST seul)	Pollutions diffuses hors agriculture	Limitation des apports de pesticides	Limitation des apports de pesticides non agricoles	COL0201	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	38	Bièvre Liers Valloire	DRM_08_03	Oui	2016	Agence de l'eau / 06
I-D3757273	Engagée	I-D2375000		gr477_ZNA_captage prioritaire de CHAFFOIX_NO3 seul_AUTICHAMP	Pollutions diffuses hors agriculture	Limitation des apports de pesticides	Limitation des apports de pesticides non agricoles	COL0201	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	26	Drôme	DID_10_01	Oui	2016	Agence de l'eau / 06
I-D3757280	Engagée	I-D2375000		gr585_ZNA_captage prioritaire de Michel et de Melon à Thodure (PEST seul)	Pollutions diffuses hors agriculture	Limitation des apports de pesticides	Limitation des apports de pesticides non agricoles	COL0201	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	38	Bièvre Liers Valloire	DRM_08_03	Oui	2016	Agence de l'eau / 06
I-D2376000	Identifiée PDM	--	I-D3767281	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	Milieux aquatiques	Gestion des zones humides, protection réglementaire et zonage	Zones humides - Restauration	MIA0602	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	38	4 vallées Bas Dauphiné ; Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Ain ; Avant pays savoyard ; Berre ; Bièvre Liers Valloire ; Bourbre ; Drôme ; Drôme des collines ; Eygues ; Eyrieux ; Galaure ; Guiers Aiguebelette ; Haut Rhone ; Isle Crémieu - Pays des couleurs ; Isère aval et Bas Grésivaudan ; Lez ; Rhone aval ; Rhone moyen ; Roubion - Jabron ; Territoire Est Lyonnais ; Vercors ; Véore Barberolle	DRM_08_01 ; DHR_05_04 ; DHR_06_02 ; DID_10_08 ; DRM_08_03 ; DRM_08_04 ; DID_10_01 ; DID_10_02 ; DDU_11_02 ; DAG_14_07 ; DRM_08_06 ; DHR_06_07 ; DTR_00_01 ; DRM_08_09 ; DID_10_03 ; DDU_11_04 ; DTR_00_03 ; DTR_00_02 ; DID_10_05 ; DRM_08_11 ; DID_10_07 ; DID_10_06	--	2016	--
I-D3767281	Initiée	I-D2376000		Améliorer la connaissance des ZH en lien avec la Molasse (SAGE bas Dauphiné plaine de Valence)	Milieux aquatiques	Gestion des zones humides, protection réglementaire et zonage	Zones humides - Restauration	MIA0602	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	26 ; 38	Drôme des collines ; Galaure ; Isère aval et Bas Grésivaudan ; Véore Barberolle	DID_10_02 ; DRM_08_06 ; DID_10_03 ; DID_10_06	Oui	2016	Agence de l'eau / 06
I-D2377000	Identifiée PDM	--	D0011641 ; I-D3777282	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	Ressource	Règles de partage de la ressource	Autres règles de partage	RES0303	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	38	4 vallées Bas Dauphiné ; Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Ain ; Avant pays savoyard ; Berre ; Bièvre Liers Valloire ; Bourbre ; Drôme ; Drôme des collines ; Eygues ; Eyrieux ; Galaure ; Guiers Aiguebelette ; Haut Rhone ; Isle Crémieu - Pays des couleurs ; Isère aval et Bas Grésivaudan ; Lez ; Rhone aval ; Rhone moyen ; Roubion - Jabron ; Territoire Est Lyonnais ; Vercors ; Véore Barberolle	DRM_08_01 ; DHR_05_04 ; DHR_06_02 ; DID_10_08 ; DRM_08_03 ; DRM_08_04 ; DID_10_01 ; DID_10_02 ; DDU_11_02 ; DAG_14_07 ; DRM_08_06 ; DHR_06_07 ; DTR_00_01 ; DRM_08_09 ; DID_10_03 ; DDU_11_04 ; DTR_00_03 ; DTR_00_02 ; DID_10_05 ; DRM_08_11 ; DID_10_07 ; DID_10_06	--	2016	--
D0011641	Engagée	I-D2377000		Elaborer le PGRE Galaure_26_38 (amont)	Ressource	Règles de partage de la ressource	Autres règles de partage	RES0303	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	26 ; 38	Galaure	DRM_08_06	Oui	2016	Direction départementale des territoires / 26
I-D3777282	Engagée	I-D2377000		Elaborer le PGRE Drôme des collines_26_38 (amont)	Ressource	Règles de partage de la ressource	Autres règles de partage	RES0303	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	38	Drôme des collines	DID_10_02	Oui	2016	Direction départementale des territoires / 38
I-D2378000	Identifiée PDM	--	I-D3787283	Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau	Ressource	Gestion des ouvrages et réseaux	Gestion stratégique	RES0801	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	38	4 vallées Bas Dauphiné ; Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Ain ; Avant pays savoyard ; Berre ; Bièvre Liers Valloire ; Bourbre ; Drôme ; Drôme des collines ; Eygues ; Eyrieux ; Galaure ; Guiers Aiguebelette ; Haut Rhone ; Isle Crémieu - Pays des couleurs ; Isère aval et Bas Grésivaudan ; Lez ; Rhone aval ; Rhone moyen ; Roubion - Jabron ; Territoire Est Lyonnais ; Vercors ; Véore Barberolle	DRM_08_01 ; DHR_05_04 ; DHR_06_02 ; DID_10_08 ; DRM_08_03 ; DRM_08_04 ; DID_10_01 ; DID_10_02 ; DDU_11_02 ; DAG_14_07 ; DRM_08_06 ; DHR_06_07 ; DTR_00_01 ; DRM_08_09 ; DID_10_03 ; DDU_11_04 ; DTR_00_03 ; DTR_00_02 ; DID_10_05 ; DRM_08_11 ; DID_10_07 ; DID_10_06	--	2016	--
I-D3787283	Initiée	I-D2378000		Définir des règles de gestion quantitative de la Molasse dans le cadre du SAGE bas dauphiné plaine de Valence	Ressource	Gestion des ouvrages et réseaux	Gestion stratégique	RES0801	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	26 ; 38	Drôme des collines ; Galaure ; Isère aval et Bas Grésivaudan ; Véore Barberolle	DID_10_02 ; DRM_08_06 ; DID_10_03 ; DID_10_06	Oui	2016	Direction départementale des territoires / 26
I-D2379000	Identifiée PDM	--	I-D3797284	Améliorer la qualité d'un ouvrage de captage	Ressource	Gestion des ouvrages et réseaux	Amélioration d'un captage	RES0802	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	38	4 vallées Bas Dauphiné ; Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Ain ; Avant pays savoyard ; Berre ; Bièvre Liers Valloire ; Bourbre ; Drôme ; Drôme des collines ; Eygues ; Eyrieux ; Galaure ; Guiers Aiguebelette ; Haut Rhone ; Isle Crémieu - Pays des couleurs ; Isère aval et Bas Grésivaudan ; Lez ; Rhone aval ; Rhone moyen ; Roubion - Jabron ; Territoire Est Lyonnais ; Vercors ; Véore Barberolle	DRM_08_01 ; DHR_05_04 ; DHR_06_02 ; DID_10_08 ; DRM_08_03 ; DRM_08_04 ; DID_10_01 ; DID_10_02 ; DDU_11_02 ; DAG_14_07 ; DRM_08_06 ; DHR_06_07 ; DTR_00_01 ; DRM_08_09 ; DID_10_03 ; DDU_11_04 ; DTR_00_03 ; DTR_00_02 ; DID_10_05 ; DRM_08_11 ; DID_10_07 ; DID_10_06	--	2016	--
I-D3797284	Initiée	I-D2379000		Améliorer la qualité des ouvrages de captage pour prévenir des risques de transfert de polluants entre les masses d'eau (SAGE Bas Dauphiné plaine de Valence).	Ressource	Gestion des ouvrages et réseaux	Amélioration d'un captage	RES0802	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	DG248	26 ; 38	Drôme des collines ; Galaure ; Isère aval et Bas Grésivaudan ; Véore Barberolle	DID_10_02 ; DRM_08_06 ; DID_10_03 ; DID_10_06	Oui	2016	Direction départementale des territoires / 26
I-D2459000	Identifiée PDM	--	I-D4597502	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	Ressource	Economie d'eau	Economie d'eau - Particuliers et collectivités	RES0202	Alluvions de la Drôme	DG337	26	Drôme ; Eyrieux ; Ouvèze Payre Lavézon ; Rhone aval ; Roubion - Jabron ; Véore Barberolle	DID_10_01 ; DAG_14_07 ; DAG_14_09 ; DTR_00_03 ; DID_10_05 ; DID_10_06		--	--
I-D4597502	Prévisionnelle	I-D2459000		PGRE Drôme et alluvions_Optimisation des prélèvements entre la nappe et la Drôme et autres ressources (karst)_Action 6 du PGRE	Ressource	Economie d'eau	Economie d'eau - Particuliers et collectivités	RES0202	Alluvions de la Drôme	DG337	26	Drôme	DID_10_01	Oui	2016	Agence de l'eau / 06
I-D2460000	Identifiée PDM	--	I-D4607503	Mettre en place un Organisme Unique de Gestion Collective en ZRE	Ressource	Règles de partage de la ressource	Organisme unique de gestion collective - ZRE	RES0301	Alluvions de la Drôme	DG337	26	Drôme ; Eyrieux ; Ouvèze Payre Lavézon ; Rhone aval ; Roubion - Jabron ; Véore Barberolle	DID_10_01 ; DAG_14_07 ; DAG_14_09 ; DTR_00_03 ; DID_10_05 ; DID_10_06		--	--
I-D4607503	Terminée	I-D2460000		PGRE Drôme et alluvions_Mise en place d'un OUGC en ZRE Alluvions de la Drôme	Ressource	Règles de partage de la ressource	Organisme unique de gestion collective - ZRE	RES0301	Alluvions de la Drôme	DG337	26	Drôme	DID_10_01	Oui	2016	Direction départementale des territoires / 26
I-D2461000	Identifiée PDM	--	I-D4617504	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	Ressource	Règles de partage de la ressource	Autres règles de partage	RES0303	Alluvions de la Drôme	DG337	26	Drôme ; Eyrieux ; Ouvèze Payre Lavézon ; Rhone aval ; Roubion - Jabron ; Véore Barberolle	DID_10_01 ; DAG_14_07 ; DAG_14_09 ; DTR_00_03 ; DID_10_05 ; DID_10_06		--	--
I-D4617504	Terminée	I-D2461000		Elaborer le PGRE Drôme et Alluvions	Ressource	Règles de partage de la ressource	Autres règles de partage	RES0303	Alluvions de la Drôme	DG337	26	Drôme	DID_10_01	Oui	2016	Direction départementale des territoires / 26
I-D2691000	Identifiée PDM	--	I-D6918058	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates	Agriculture	Limitation du transfert et de l'érosion	Transferts d'intrants - Au-delà de la Directive nitrates	AGR0202	Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors	DG515	26	Bièvre Liers Valloire ; Drôme ; Grésivaudan ; Isère aval et Bas Grésivaudan ; Paladru - Fure ; Rhone aval ; Vercors ; Véore Barberolle	DRM_08_03 ; DID_10_01 ; DID_09_04 ; DID_10_03 ; DID_10_04 ; DTR_00_03 ; DID_10_07 ; DID_10_06		--	--
I-D6918058	Prévisionnelle	I-D2691000		Action à préciser	Agriculture	Limitation du transfert et de l'érosion	Transferts d'intrants - Au-delà de la Directive nitrates	AGR0202	Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors	DG515	26	Bièvre Liers Valloire ; Drôme ; Grésivaudan ; Isère aval et Bas Grésivaudan ; Paladru - Fure ; Rhone aval ; Vercors ; Véore Barberolle	DRM_08_03 ; DID_10_01 ; DID_09_04 ; DID_10_03 ; DID_10_04 ; DTR_00_03 ; DID_10_07 ; DID_10_06	Oui	2016	Direction départementale des territoires / 26
I-D2692000	Identifiée PDM	--	I-D6928059	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	Agriculture	Limitation des apports diffus	Apports de pesticides	AGR0303	Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors	DG515	26	Bièvre Liers Valloire ; Drôme ; Grésivaudan ; Isère aval et Bas Grésivaudan ; Paladru - Fure ; Rhone aval ; Vercors ; Véore Barberolle	DRM_08_03 ; DID_10_01 ; DID_09_04 ; DID_10_03 ; DID_10_04 ; DTR_00_03 ; DID_10_07 ; DID_10_06		--	--
I-D6928059	Prévisionnelle	I-D2692000		Action à préciser	Agriculture	Limitation des apports diffus	Apports de pesticides	AGR0303	Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors	DG515	26	Bièvre Liers Valloire ; Drôme ; Grésivaudan ; Isère aval et Bas Grésivaudan ; Paladru - Fure ; Rhone aval ; Vercors ; Véore Barberolle	DRM_08_03 ; DID_10_01 ; DID_09_04 ; DID_10_03 ; DID_10_04 ; DTR_00_03 ; DID_10_07 ; DID_10_06	Oui	2016	Direction départementale des territoires / 26
I-D2693000	Identifiée PDM	--	I-D6938060	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	Agriculture	Limitation des pollutions ponctuelles	Pollutions ponctuelles - Pesticides	AGR0802	Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors	DG515	26	Bièvre Liers Valloire ; Drôme ; Grésivaudan ; Isère aval et Bas Grésivaudan ; Paladru - Fure ; Rhone aval ; Vercors ; Véore Barberolle	DRM_08_03 ; DID_10_01 ; DID_09_04 ; DID_10_03 ; DID_10_04 ; DTR_00_03 ; DID_10_07 ; DID_10_06		--	--
I-D6938060	Prévisionnelle	I-D2693000		Action à préciser	Agriculture	Limitation des pollutions ponctuelles	Pollutions ponctuelles - Pesticides	AGR0802	Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors	DG515	26	Bièvre Liers Valloire ; Drôme ; Grésivaudan ; Isère aval et Bas Grésivaudan ; Paladru - Fure ; Rhone aval ; Vercors ; Véore Barberolle	DRM_08_03 ; DID_10_01 ; DID_09_04 ; DID_10_03 ; DID_10_04 ; DTR_00_03 ; DID_10_07 ; DID_10_06	Oui	2016	Direction départementale des territoires / 26
I-D2694000	Identifiée PDM	--	I-D6948061	Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives	Pollutions diffuses hors agriculture	Limitation des apports de pesticides	Limitation des apports de pesticides non agricoles	COL0201	Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors	DG515	26	Bièvre Liers Valloire ; Drôme ; Grésivaudan ; Isère aval et Bas Grésivaudan ; Paladru - Fure ; Rhone aval ; Vercors ; Véore Barberolle	DRM_08_03 ; DID_10_01 ; DID_09_04 ; DID_10_03 ; DID_10_04 ; DTR_00_03 ; DID_10_07 ; DID_10_06		--	--
I-D6948061	Prévisionnelle	I-D2694000		Action à préciser	Pollutions diffuses hors agriculture	Limitation des apports de pesticides	Limitation des apports de pesticides non agricoles	COL0201	Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors	DG515	26	Bièvre Liers Valloire ; Drôme ; Grésivaudan ; Isère aval et Bas Grésivaudan ; Paladru - Fure ; Rhone aval ; Vercors ; Véore Barberolle	DRM_08_03 ; DID_10_01 ; DID_09_04 ; DID_10_03 ; DID_10_04 ; DTR_00_03 ; DID_10_07 ; DID_10_06	Oui	2016	Agence de l'eau / 06

Synthèse : « Contexte local »

<u>Diagnostic</u> :

Le bassin versant de la Drôme est un territoire précurseur et moteur dans le domaine de la gestion de l'eau. Les deux contrats de rivières successifs (1990-1996 et 1999-2005) ainsi que les deux SAGE (1997 et 2013) ont permis de faire une première série d'actions concernant la problématique quantitative et d'améliorer la qualité des eaux et notamment de reconquérir la qualité baignade. Ceux-ci ont également contribué à la restauration des boisements de berges, des zones humides.

Depuis l'approbation du 2ème SAGE Drôme en 2013, le territoire a fait des avancées notables sur différentes thématiques au travers d'études :

- Etude des volumes prélevables et des ressources stratégiques (Artelia 2012)

- Etude géomorphologique de la rivière Drôme (Artelia 2015)

- Etude d'impact des activités de loisirs et schéma de cohérence associé (CIMEO, 2017)

Celles-ci ont permis la rédaction de différents plans de gestion qui vont guider la politique de l'eau dans les années à venir :

- Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE), validé par la CLE en 2015

- Plan de gestion des ressources stratégiques (PGRS), validé par la CLE en 2018

- Plan pluriannuel d'entretien de la végétation des berges (PPE) (déclaration d'intérêt général en 2018)

- Plan de gestion de l'espace fonctionnel (PGEF) (validation prévue en 2019)

- Schéma de cohérence des activités de loisirs (2018)

Ces différents plans répondent aux questionnements du SDAGE et préparent la révision du SAGE.

Le projet SPARE (Strategic planning for alpine river ecosystem : projet européen 2016-2018), a permis aux citoyens de faire remonter leurs visions du bassin ainsi que leurs avis et des propositions d'actions.

Au niveau de la gouvernance, la structure porteuse du SAGE a pérennisé et renforcé ses compétences, notamment via la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), tout en mettant en adéquation ses moyens. Avec cette compétence, le Syndicat mixte de la rivière Drôme et ses affluents (SMRD) devient, entre autre, maître d'ouvrage pour la continuité écologique sur les ouvrages publics.

<u>Points à traiter pour le futur SAGE :</u>

- Intégrations des résultats des différentes études et opérationnalisation des plans cités ci-dessus

- Autorisation des systèmes d'endiguement, en vue de leurs gestions par la GEMAPI

2 DEUXIEME PARTIE : BILAN DU 2ème SAGE Drôme AU TRAVERS DES INDICATEURS DE SUIVIS

2.1 Présentation du bassin versant

Enjeu N°1 : Pour une gestion durable des milieux aquatiques

Action 1 : Mettre en compatibilité les documents d'urbanisme approuvés avec le SAGE

La zone d'étude est située dans le département de la Drôme. Elle couvre l'ensemble du bassin versant de la rivière Drôme qui fait l'objet du SAGE.

Au total 82 communes sont concernées par cette étude, soit une superficie de 181 000 ha ou 1 810 km². Depuis le précédent SAGE, les communes D'AIX-EN-DIOIS et MOLIERES-GLANDAZ ont « fusionné » au sein de SOLAURE-EN-DIOIS.

2.1.1 Milieu physique

Sources :
Présentation de Jean-Michel FATON (conservateur de la Réserve des Ramières) au Forum de l'UNESCO, Paris 1997).
Etude FRAPNA 2005 : inventaire des milieux humides remarquables.
Expertise Bravard 1995
Thèse LANDON 1999
Recherche CEMAGREF présentation : Evolution attendue du déficit en eau estivale dans la vallée de la Drôme et conséquence sur l'agriculture irriguée.
Météo France
Occupation des sols : Corine Land Cover 1990, 2000 et 2006, 2012
Réseau hydrographique et sous bassins : site AERMC
ECCLAIRA : « Evaluation du changement climatique, ses adaptations et impacts en Rhône-Alpes, partenariat opérationnel entre équipes de recherche et collectivités territoriales », RAEE, 2013

Cartographie :
Atlas Carte 3 : Sous-bassins versants de la rivière Drôme
Atlas Carte 5 : Formation géologique du bassin versant de la Drôme
Atlas Carte 6 : Occupation du sol – Corine Land Cover 2006
Atlas Carte 12 : Masses d'eau superficielles – DCE
Atlas Carte 13 : Masses d'eau souterraines – DCE

2.1.1.1 Réseau hydrographique

La rivière Drôme est un affluent de la rive gauche du Rhône qui prend sa source sur la commune de la Bâtie-des-Fonds, à l'Est du Diois. Son bassin versant s'étend sur 1 665 km² et le cours d'eau principal, la Drôme, s'étire sur près de 106 km. Coulant en amont du Sud vers le Nord, la Drôme draine le massif du Diois orienté SE-NO, zone de transition entre le massif du Vercors au Nord et celui des Baronnies au Sud. Composé essentiellement de calcaires et de marnes, le bassin versant présente un relief de moyenne montagne culminant à 2 041 m au Glandasse. Néanmoins, les altitudes les plus fréquentes s'échelonnent de 800 à 1 400 m.

Les principaux affluents de la Drôme viennent du Vercors. Il s'agit du Bez, de la Sure, de la Gervanne et de la Sye. Un seul affluent important vient du Diois en rive gauche ; il s'agit de la Roanne. La Grenette, un autre affluent rive gauche, d'une importance relative, draine le massif collinaire au sud de la plaine du val de Drôme en aval du bassin (Etude FRAPNA 2005).

Selon LANDON (1999), la Drôme présente un régime hydrologique de type préalpin à tendance subméditerranéenne. Ce régime est caractérisé par de très basses eaux en période estivale, des basses eaux en hiver et un maximum d'écoulement en mars- avril (apports dus à la fonte de neige sur le haut bassin). Cependant, toute l'année mais particulièrement en automne et au printemps, peuvent survenir des crues très puissantes (crues de type cévenole).

Lors des étés 2003, 2004, ou encore 2009, 2012, 2017 très secs, le lit de la Drôme s'est asséché sur des tronçons importants dans sa partie aval, mais aussi plus fréquemment sur une zone en amont du marais de Beaurières dans le haut Diois. De nombreux affluents, ou portion de cours d'eau sont sujets à asséchement (Saleine, Lozière, Brandins, les Gorces, Charsac, Gervanne, Rieusec, Sure, Cristin, Marignac, Barsac, Baratieres, Esconavette, Barnavette, Maravel *etc*). En revanche, de nombreux affluents Karstiques, en rive Droite provenant du Vercors, voient leurs débits se maintenir durant les saisons estivales et alimentent pour sa majorité le débit de la Drôme.

Caractéristique des hydrosystèmes subméditerranéens, la Drôme présente des fortes pentes en amont avec localement des secteurs en tresses, une charge solide de fond abondante issue de proches versants, un régime hydrologique contrasté, marqué par des crues de forte intensité, et des berges fragiles dessinées dans des alluvions graveleuses. D'un point de vue géométrique, ces cours d'eau en tresse présentent un tracé en plan à chenaux multiples, peu sinueux et instables. Les différents bras s'étalent assez largement dans le lit et présentent une topographie peu profonde. Ils enserrent des bancs composés de sables et de galets assez peu végétalisés du fait d'un remaniement intense et fréquent lors des crues.

2.1.1.2 *Géologie* (issue étude géomorphologique de la rivière Drome ARTELIA 2012)

Cadre géologique - nature du substratum

Le bassin versant en amont de Crest est essentiellement constitué d'alternances de marnes et de calcaires. Depuis sa source jusqu'à Crest, la Drôme traverse la partie septentrionale du massif du Diois, massif qui appartient aux chaines alpines méridionales. En conséquence, les assises recoupées par la rivière et ses affluents (c'est-à-dire le substratum) sont exclusivement de nature sédimentaire. Il s'agit de calcaires et de marnes d'âge jurassique et crétacé (ère secondaire). Au Nord, les massifs calcaires compacts crétacés du plateau du Vercors, engendrent la présence de réseaux karstiques ; les fonds de la vallée de la Drome sont constitués quant à eux de terrains alluviaux.

Histoire géologique du remplissage alluvial du fond de vallée (d'après Liebault, 2003)

Les alluvions du fond de vallée correspondent au remblaiement récent (15 000 dernières années) de la vallée de la Drôme et de ses affluents. Comme l'explique la thèse de F. Liebault sur les rivières torrentielles des montagnes drômoises (2003), "l'histoire de la torrentialité des Alpes du Sud est marquée des crises torrentielles entrecoupées de phases d'apaisement accompagnées d'un alluvionnement à prédominance limoneuse ou d'une reprise majeure de l'incision. […] Chacune des périodes de crise est caractérisée par la mise en place de nappes caillouteuses qui indiquent une prépondérance des modes de transport torrentiels." De cette analyse approfondie on peut retenir que :

- Une période d'accumulations périglaciaires würmiennes (éboulis, nappes d'épandages détritiques sur glacis) lors de crises d'origine climatique qui ont pu conduire à des avancées glaciaires significatives dans les hautes altitudes,

- L'évacuation progressive des formations détritiques les plus facilement mobilisables lors des épisodes torrentiels anciens,

- Des crises torrentielles récentes (post atlantiques = 5000 dernières années) de moins en moins productives avec un amenuisement progressif des remblaiements torrentiels au cours du temps. Ces crises récentes sont aggravées par le rôle croissant de l'homme notamment en termes de déforestation (traces déjà retrouvées dans les Alpes duranciennes il y a 7000-8000 ans),

- La recrudescence des crises détritiques de ces 5000 dernières années démontre également la grande sensibilité des bassins versants préalpins aux dégradations du couvert forestier.

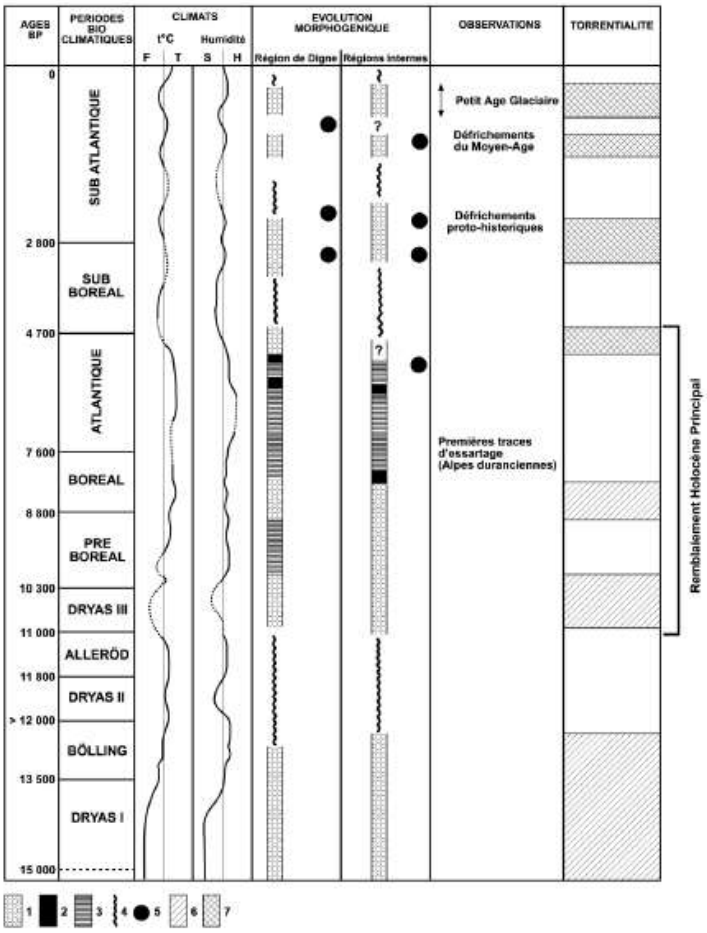

Figure 13
Les paléoenvironnements tardiglaciaires et holocènes des Alpes du Sud [simplifié d'après Jorda, 1993] ; 1. Formations torrentielles ; 2. Sol enterré ; 3. Formations limoneuses alluviales ou colluviales ; 4. Incision verticale des vallées ; 5. Périodes de défrichements ou d'essartage ; 6. Période d'activité torrentielle généralisée d'origine climatique ; 7. Période d'activité torrentielle généralisée d'origine climato-anthropique ; Esquisse climatique : t°C = températures, F = froid, T = tempéré, S = sec, H = humide

Figure 11: Histoire torrentielle du bassin versant de la Drôme (Thèse F. Liebault 2003)

"C'est dans ce contexte de tarissement sédimentaire graduel que s'inscrit l'évolution morphologique contemporaine des affluents torrentiels préalpins".

Nature des matériaux des terrasses alluvionnaires (berges)

Nous reprenons ci-dessous les analyses du Schéma d'aménagement des rivières Drôme et Bez (SOGREAH - 1990).

De la source du Bez et de la Drôme jusqu'à Crest, les matériaux alluvionnaires des basses terrasses sont de nature essentiellement calcaire, ces matériaux sablo-graveleux de perméabilité le plus souvent comprise entre 10^{-3} et 3 x 10^{-3} m/s, peuvent parfois se charger en limons dans leur partie supérieure ce qui diminue leurs potentialités aquifères.

Dans les zones de confluence, les alluvions paraissent en général mieux lavées et sont plus perméables.

Dans la plaine de Crest (de Crest au lac de Freydières, PK11,2), sous 1 à 2 m de limons fins, on rencontre des niveaux plus grossiers riches en galets et graviers et parfois argileux. La perméabilité des alluvions est comprise entre 10^{-3} et 4 x 10^{-3} m/s (selon la proportion de graviers). Le réservoir souterrain contient un volume d'alluvions mouillées de plus de 80 millions de m^3.

Profondeur du substratum

Nous reprenons ci-dessous les analyses du Schéma d'aménagement des rivières Drôme et Bez (SOGREAH - 1990).

De la source jusqu'à Crest, la plaine alluviale de la Drôme a une largeur moyenne variant de 1 à 2 km. Elle comporte un certain nombre de resserrements causés par des verrous calcaires qui individualisent ces compartiments aquifères séparés. Diverses études géophysiques portant sur chacun des sous-bassins de la Drôme ont situé le substratum marneux des alluvions à une profondeur comprise entre 5 et 10 m au droit de la basse terrasse. Le substratum est généralement visible en pied de berge de la Drôme et du Bez, ce qui sous-entend que des épaisseurs d'alluvions supérieures à 5 m ne peuvent se rencontrer qu'à la faveur de surcreusements très localisés.

En aval de Crest, les conditions géologiques ont permis un élargissement de la vallée (3 km d'extension latérale maximum), essentiellement en rive droite de la rivière étant donnée sa configuration actuelle en rive gauche. En moyenne le substratum argileux se situe à 8 m sous le sol dans le secteur amont et à 10 m dans le secteur aval. Au droit des chenaux de surcreusement, on peut ponctuellement trouver 15 m d'alluvions. On peut d'ailleurs noter les quelques affleurements du substratum (en l'occurrence des calcaires) observables au pied des berges de la rivière, en particulier à l'aplomb du pont de Crest.

En aval de l'actuel endiguement d'Allex-Grâne (PK11,2) La rivière s'encaisse dans des alternances de calcaires et de marnes qui dominent Loriol et Livron sur Drôme. A cette occasion, la vallée se resserre une nouvelle fois, se réduisant au lit majeur du cours d'eau tandis que l'épaisseur des alluvions est également ramenée, dans cette zone à des valeurs comprises entre 4 et 7 m jusqu'au pont de Livron-Loriol (N7 au PK7,2).

2.1.1.3 Le Climat et son évolution

Du point de vue climatique, le bassin versant est sous l'influence de la Provence au sud, de type méditerranéen et du Vercors de type pluvio-nival aboutissant à un régime pluvial méditerranéen. Ces différences apportent des contrastes dans le territoire et sur les affluents.

La moyenne des précipitations annuelles sur l'ensemble du département est de 800 à 900mm. Annuellement, on note des précipitations importantes au printemps, en automne et des sécheresses estivales. La fréquence et la hauteur des précipitations augmentent avec l'altitude et évoluent vers un régime pluvial de montagne qui est présent dans le haut Diois et dans le Vercors. Au-dessus de 1 500 m d'altitude, il peut y avoir 40 à 60 jours de neige par an. L'enneigement peut persister 2 à 4 mois.

Les températures dépendent aussi de l'altitude. A titre d'exemple, la moyenne annuelle à Montélimar (altitude : 73 m) est de 13°C, à Chatillon-en-Diois (altitude : 570 m) de 9,8 C et à Lus-la-Croix-haute (altitude : 1 061 m) de 7,3°C. Le mois de juillet est le mois le plus chaud avec une moyenne de 28°C.

Les mois de décembre et de janvier sont les mois les plus froids. Le nombre de jours de gel varie entre 36,2 dans la plaine de Montélimar ; 126,8 à Chatillon-en-Diois (Etude FRAPNA 2005).

Les données climatiques présentées en illustration correspondent à la station de Montélimar (Altitude 73 m, Latitude 44.35° Nord, Longitude 4.44° Est). Elles témoignent des écarts de pluviométrie entre la période sèche d'été et la période de pluie d'automne, mais également des écarts de pluviométrie d'une année sur l'autre pour le même mois.

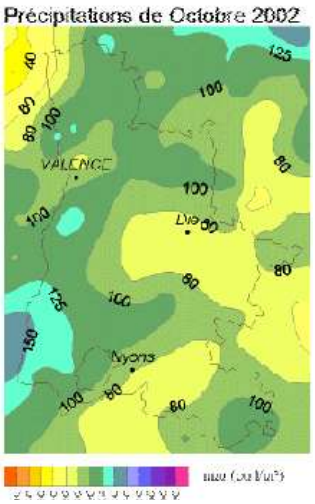

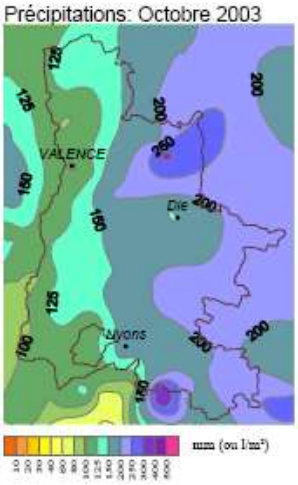

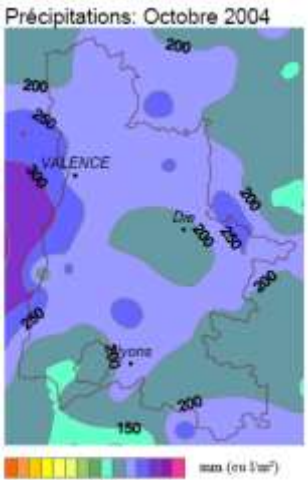

Variation des précipitations sur le mois d'octobre (maximal des précipitations)

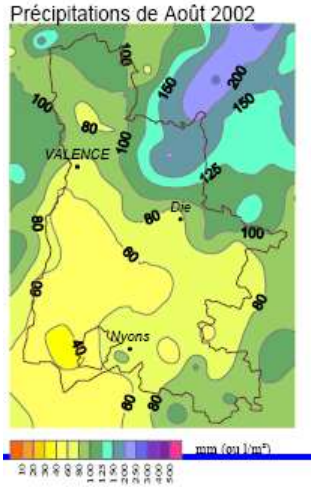

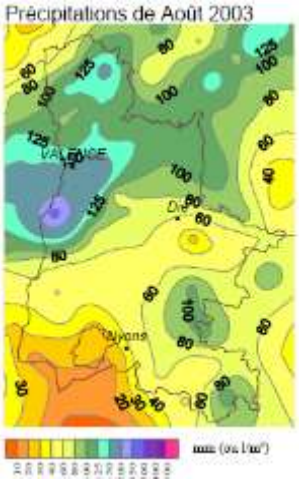

Figure 12: Variation des précipitations pour les mois d'octobre et d'août (source Météo France)

Variation des précipitations sur le mois d'aout (maximal des températures)

En 2012, l'EVP (Artélia), synthétise les données de pluviométries *via* la cartographie ci-dessous :

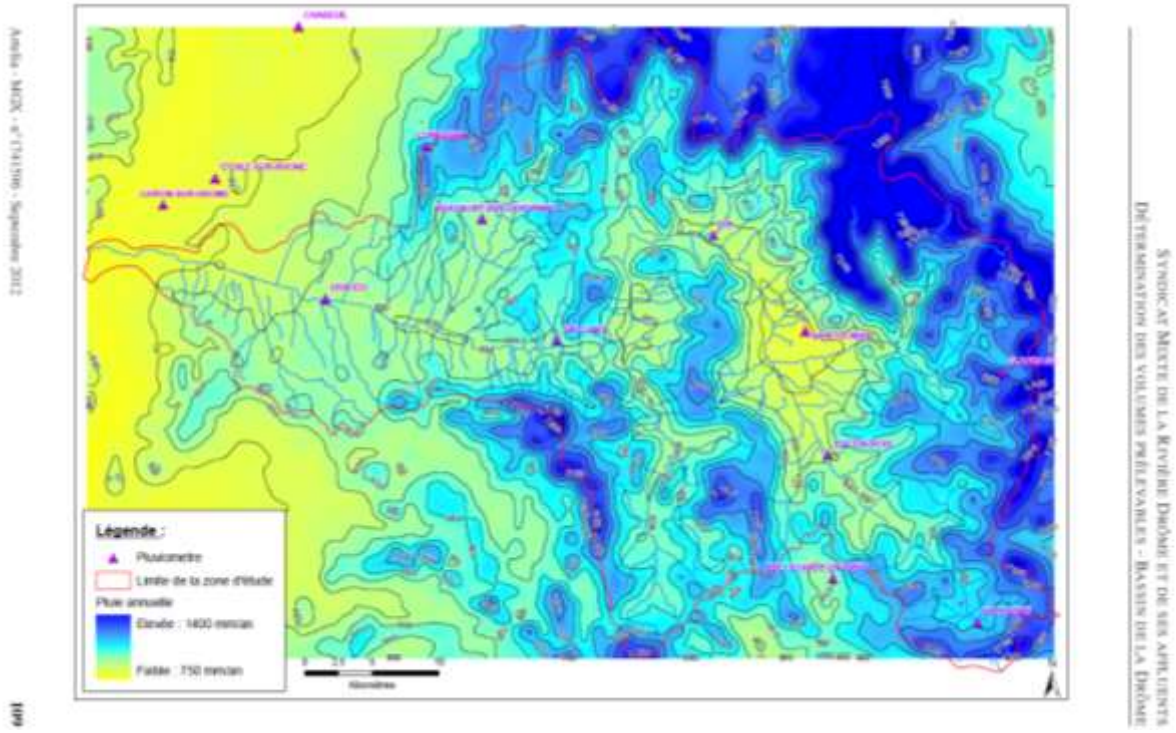

Figure 13: Précipitations moyennes annuelles sur la période 2002 2010. Les courbes de niveau sont figurées

Ainsi, les variations de précipitations moyennes entre l'amont (Diois ; Vercors : 1200mm max), et l'aval (confluence 800mm) sont visibles.

Impacts du changement climatique dans le domaine de l'eau sur les bassins Rhône-méditerranée et Corse. Bilan actualisé des connaissances, bassins Rhône-méditerranée et Corse septembre 2016 :

« Ce document reprend de nombreux impacts probables du réchauffement climatique sur le volet quantitatif du bassin. A noter notamment une diminution de la recharge des nappes entre zéro et moins 10% (dont d'autres facteurs peuvent influencer cette recharge : ex couvert végétale), une amplification des phénomènes extrêmes (étiage), une tendance à l'augmentation de l'évapotranspiration. Ces évolutions auront forcément un impact sur l'hydrologie, la chimie des eaux du Bassin, impactant a sont tours la végétation et la faune liées aux cours d'eaux. »

Ajout 2017 : Evolution climatique à l'échelle du département Drôme :

PROJET ECCLAIRA : Evaluation du changement climatique, ses adaptations et impacts en Rhône-Alpes ; partenariat opérationnel entre équipes de recherche et collectivités territoriales.

Partie 2) Volet évolution et variabilité du climat :
Sur le territoire du département de la Drôme, les **variations climatiques ont été analysées** à partir de données des cinquante dernières années, afin de mettre en évidence leur impact sur les ressources en eau actuelles et futures, celles-ci étant très fortement liées aux activités agricoles et touristiques. Un **diagnostic climatique** a été réalisé à partir des données multiscalaires émanant de sources diverses

(Météo-France, indicateurs SAFRAN, projet GICC DRIAS, réanalyses atmosphériques, images satellitaires, données thématiques et socioéconomiques).
Cette étude ayant un objectif opérationnel avec, à terme, la préconisation de mesures concrètes d'adaptation au changement climatique, les savoirs scientifiques ont été confrontés aux pratiques locales existant dans le secteur d'étude. Les agriculteurs, les acteurs du tourisme, les gestionnaires du territoire drômois ont déjà mis en place des actions ponctuelles d'adaptation à des épisodes de sécheresse ou de forte chaleur. Ces acteurs locaux ont donc été sollicités par l'intermédiaire d'**enquêtes et d'entretiens** dans le cadre d'une approche sur la géo-gouvernance. Un **recensement des mesures d'adaptation** préconisées au niveau national voire international et des pratiques des différents acteurs de la Drôme a également été réalisé.

Le diagnostic climatique a mis en évidence les principales variations du climat enregistrées par le département de la Drôme depuis 1948 (date de disponibilité des données météorologiques), les contrastes et particularités départementales. Ce diagnostic montre une augmentation des températures très significative ; les températures maximales étant les plus touchées. L'été est particulièrement sensible, les hautes altitudes sont surtout sensibles en hiver. On constate également une augmentation des précipitations d'automne et une diminution des précipitations d'hiver. Quant aux projections climatiques régionales, les principaux résultats à l'échelle de la Drôme indiquent une hausse attendue des températures moyennes annuelles à moyen terme (2021-2050) de +1,5 à 1,7°C par rapport à la normale 1961-1990, et de +2,5°C à 4,5°C sur le long terme (2071-2100).
Le travail d'enquête en lien avec l'ADTD (Agence de Développement Touristique de la Drôme) a permis d'établir un premier diagnostic des évolutions climatiques et de leurs liens avec les attentes des professionnels du milieu touristique. Les perceptions des acteurs du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, institutionnels…) ont été étudiées en fonction des principales évolutions (tendance à la hausse des températures, allongement de la durée des périodes chaudes, diminution du manteau neigeux, …) ainsi que de leurs impacts et adaptations possibles sur les activités dans la Drôme. En parallèle, une étude a été menée sur l'influence de la variabilité climatique sur les arbres fruitiers et les plantes à parfum (lavande et lavandin) de la Drôme (facteurs limitants, phénologies, adaptations) ainsi que sur la dynamique des paysages agro-forestiers (exemple en forêt de Saoû). Les besoins d'informations des décideurs ont été mis en évidence et ont donné lieu à des échanges et rencontres entre le Conseil général et les équipes de recherche.

Enfin, une série d'entretiens avec des techniciens et experts départementaux a permis de mieux cerner les demandes et attentes liées aux problématiques de la perception du changement climatique, ainsi que des possibilités ou pistes déjà en cours d'adaptation.

L'étude des tendances climatiques en Drôme sur les 60 dernières années à partir des stations météorologiques du département montrent tout d'abord que le climat de la Drôme a significativement évolué ces soixante dernières années. On remarque une tendance significative à l'augmentation des températures, surtout pour les températures maximales. Une rupture statistique dans les séries climatiques est observée à la fin des années 1980, et plus précisément en 1987 avec une augmentation nette des températures, mais également un changement du régime des précipitations saisonnières, évolutions qui indiquent une modification importante du climat à partir de cette période, similaire à celle constatée par ailleurs aux niveaux national et européen.

La hausse des températures moyennes a pu être quantifiée entre +1 et +1,5°C depuis 1989, soit environ +0,34°C en moyenne par décennie pour le département ; le printemps et l'été sont les saisons les plus affectées par ce réchauffement climatique. L'augmentation moyenne des températures est donc plus rapide dans la Drôme que celle observée par les moyennes thermiques à l'échelle de l'hémisphère Nord. Les précipitations montrent des tendances moins marquées que pour les températures. Néanmoins, on relève une augmentation des pluies d'automne et d'avril, avec des précipitations plus faibles qu'avant 1988 en février et en mars.

Ces variations climatiques ne se traduisent pas de la même manière sur l'ensemble du département : **les zones de montagne sont les plus sensibles à ce réchauffement**. Les espaces aux plus hautes altitudes (supérieures à 1000 m) semblent bien plus sensibles au réchauffement climatique, **en particulier en saison hivernale**. L'évolution contemporaine (*i.e.* depuis les années 1960) de la couverture nivale est très nette (figure 5), avec une diminution de l'enneigement, davantage liée à l'augmentation des températures qu'à la baisse des précipitations, une réduction de la durée et de la quantité de l'enneigement, ainsi qu'une plus forte variabilité interannuelle.

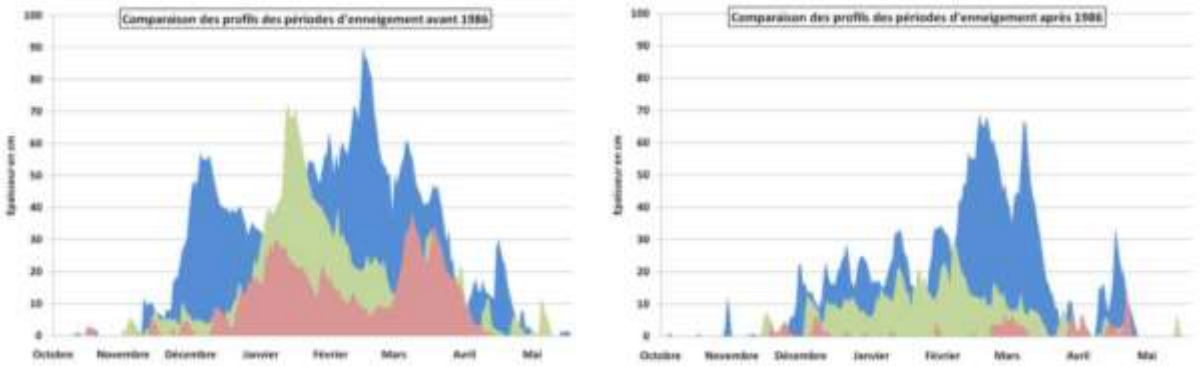

***Figure 19** : Evolutions des trois principaux types de régimes nivologiques (« très enneigé » en bleu ; « normalement enneigé » en vert ; « peu enneigé » en rouge) calculés à partir des moyennes des stations de montagnes du département de la Drôme antérieures à 1986 (à gauche) et postérieures à 1986 (à droite) ; résultats obtenus dans le cadre du volet DECLIC.*

Figure 14: Evolutions des trois principaux types de régimes nivologiques ("très enneigé" en bleu, "normalement enneigé" en vert; "peu enneigé" en rouge) calculés à partir des moyennes des stations de montagnes du département 26.

Dans la Drôme, les hauteurs de neige cumulées ont perdu environ un mètre si on compare les périodes de part et d'autre de 1987, année de rupture dans les séries climatiques et nivologiques. Cette baisse correspond par exemple au passage de 27 à 17 jours avec précipitations neigeuses (période 1961-2010) observés à l'échelle des stations de ski. Alors que le maximum d'un hiver moyen 'très enneigé' atteint 90 cm vers la fin du mois de février avant 1986, il ne dépasse pas 70 cm après 1986. On constate également que le manteau neigeux définitif apparaît plus tardivement, c'est-à-dire plutôt dans la première moitié du mois de décembre après 1986 alors que la couverture nivale était formée dans la seconde moitié du mois de novembre avant cette période charnière. En plus de ces évolutions, certaines stations drômoises sont particulièrement sensibles aux déficits d'enneigement du fait de leur situation géographique (Préalpes occidentales) et de leur orientation (sensibilité aux vents de sud). C'est par exemple typiquement le cas de la station de Valdrôme (790 m d'altitude), la plus méridionale des stations drômoises, qui enregistre alors une forte variabilité de son chiffre d'affaire annuel en fonction de la durée et des conditions d'enneigement, sa viabilité économique (en tant que station de ski) à moyen terme pouvant être critique.

Les prévisions climatiques issues de simulations numériques sur le moyen (2021-2050) et le long terme (2071-2100) ont été établies à partir des données du programme coordonné par Météo-France et financé par l'Agence Nationale de la Recherche, dénommé SCAMPEI4 permettant l'accès à des sorties de modèles régionaux à une résolution spatiale intéressante (8 km) pour les questionnements et diagnostics climatologiques de DECLIC.

Au regard des projections régionales issues des données SCAMPEI, et malgré leurs incertitudes relatives (et selon les scénarios et/ou les modèles retenus), les principaux résultats à l'échelle de la Drôme indiquent une **hausse des températures moyennes annuelles à moyen terme** (2021-2050) de

+1,5 à 1,7°C par rapport à la normale 1961-1990, et de +2,5°C à 4,5°C sur le long terme (2071-2100). L'ensemble du territoire drômois (espace de plaine et espace de moyenne montagne) enregistra des changements très significatifs des fréquences thermiques saisonnières, en particulier celles correspondant aux valeurs extrêmes (*cf*. figures suivante).
Le réchauffement attendu alternera des phases de réchauffement rapide avec des phases de réchauffement plus lent, ainsi que de nombreuses phases de refroidissement relatif.

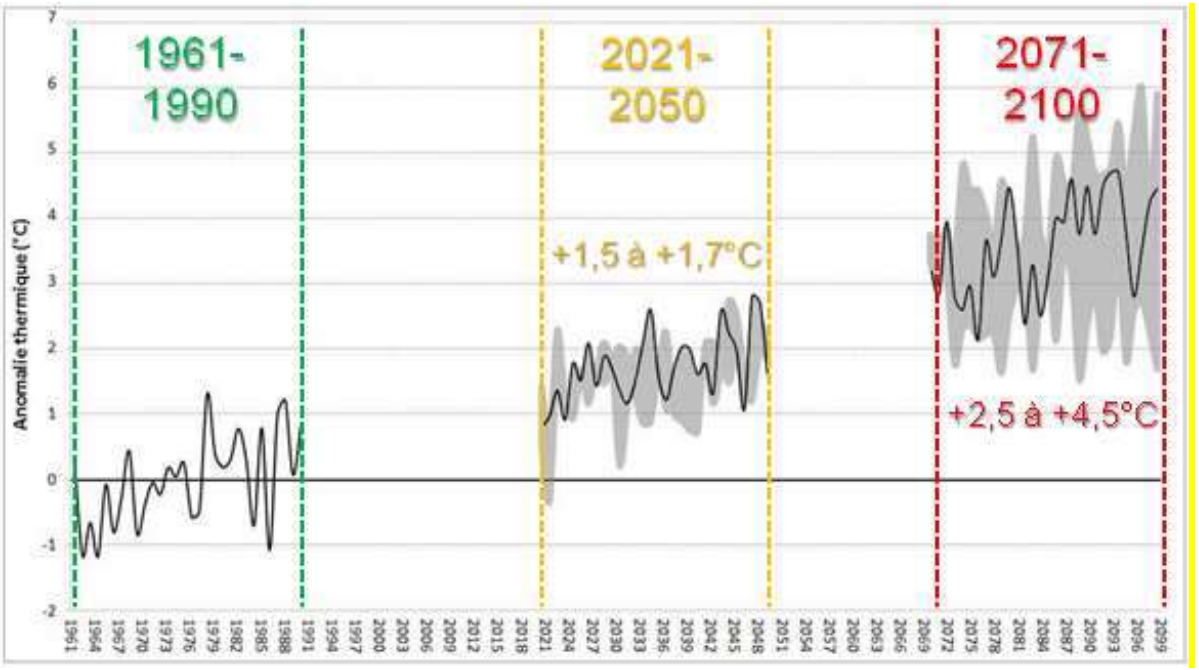

Figure 15: Anomalies des températures moyennes annuelles prévues à moyen (2021-2050) et long terme (2071-2100)

Selon les projections du modèle ALADIN et en fonction du scénario A1B (calculées à partir des 12 points de grille de référence retenus dans la Drôme et correspondant à des stations de validation) par rapport à la période de référence 1961-1990 ; l'intervalle grisé correspondant à la marge d'incertitude des projections selon les évolutions prévues par le scénario climatique A2 (le plus pessimiste) et B1 (le plus optimiste) du GIEC ; résultats obtenus dans le cadre du volet DECLIC.

La hausse des températures prévue est plus importante à l'est du département, dans les espaces de moyenne montagne. En plaine, il est probable que les conditions thermiques estivales seront régulièrement comparables à celles enregistrées en 2003, les maximales diurnes des mois de juillet et août pouvant atteindre voire dépasser communément 34°C. A moyen et long terme, la température moyenne du mois le plus froid de l'année pourrait atteindre entre 1,7 et 2,9°C pour les plus hautes altitudes départementales, et **il n'y aurait donc plus de températures moyennes négatives**. Cela s'accompagnerait d'une réduction très significative du nombre de jours de gel.
A moyen terme, on observe une augmentation prévue du cumul pluviométrique annuel moyen due à l'augmentation du cumul hivernal, qui compenserait la baisse du cumul de la période estivale. Sur le long terme, la hausse du cumul hivernal ne compense pas la baisse du cumul estival, ce qui devrait engendrer la baisse du cumul moyen annuel d'ici la fin du siècle.
Les analyses basées sur des approches composites (*i.e.* années extrêmes observées après 1987) suggèrent que les débits départementaux devraient diminuer certaines années (jusqu'à 40 % par rapport à ceux de la période 1987-2011), dépendant de la diminution des précipitations pluvieuses, de la hausse des températures et de la réduction du manteau neigeux.
A l'échelle de la partie préalpine de la Drôme (Vercors, Diois, Baronnies), les analyses menées sur les extrêmes thermiques dans le cadre de DECLIC indiquent que l'amplitude thermique diurne des années

1970 varie en moyenne de 9,4°C en plaine en juin (8,2°C en montagne) à 11,7°C en août (10,3°C en montagne).

Les mois de juin, juillet, août devraient se réchauffer à moyen terme, surtout les T_x (T_{max} moyenne annuelle) dont l'intensité s'accroit entre la période de référence et le futur proche T_n (T_{min} moyenne annuelle) : +1,9°C ; T_x : +2,1°C) et surtout le futur lointain (T_n : +4,6°C ; T_x : +6,2°C). Ce réchauffement moyen est perceptible quelle que soit l'altitude, mais il est surtout sensible dans les zones de moyenne montagne où les T_x devraient davantage augmenter que les T_n.

A noter que le dérèglement climatique influencera également les températures de l'eau des cours d'eau, avec une très forte influence sur les peuplements piscicoles, les développements algaux lors des étiages.

Pour aller plus loin étude région AURA : Conséquences du changement climatique sur le coût des catastrophes naturelles en France à horizon 2050 Septembre 2018 https://www.ccr.fr/documents/23509/29230/Etude+Climatique+2018+version+complete.pdf/6a7b6120-7050-ff2e-4aa9-89e80c1e30f2

2.1.1.4 Occupation du sol

En 1990, l'occupation du sol est caractérisée par :

- Des zones de cultures (terres arables, vergers, vignobles et cultures) couvrant un peu moins du tiers du territoire ;
- Des zones de végétation naturelle, principalement de forêt, couvrant presque les deux tiers du territoire ;
- Des zones urbanisées ne présentant pas de tissu urbain continu, ni de ZI ou ZAC.

En 2006, les tendances d'évolution concernent moins d'1 % du territoire et traduisent :

- L'apparition de zones urbanisées en continu ou de ZI, ZAC, prises plutôt sur les terres arables et cultures ;
- Le maintien des zones de forêt et végétation naturelle.

Le tableau suivant présente l'occupation du sol en2006 (*source Corine Land Cover 2006*).
Dans un souci de lisibilité, la typologie d'occupation du sol a été regroupée en 5 classes :
- Cultures, vignobles, vergers, systèmes culturaux et parcellaires complexes en jaune
- Forêts de feuillus, de conifères, mélangées, végétation naturelle et sclérophylle en vert
- Zone urbaine, ZI, ZAC et exploitation de matériaux en rouge
- Plages, dunes, sable, roches nues et végétation clairsemée en gris
- Cours d'eau en bleu.

Occupation du sol en 2006		
Superficie en Ha	Superficie en %	Occupation du sol
55,80	0,03	Tissu urbain continu
1199,60	0,66	Tissu urbain discontinu
343,46	0,19	Zone industrielle ou commerciale
27,58	0,02	Extraction de materiaux
12771,61	7,05	Terres arables hors perimetre d'irrigation
467,05	0,26	Vignobles
1785,90	0,99	Vergers et petits fruits
8881,70	4,90	Prairies
15715,75	8,67	Systèmes culturaux et parcellaires complexes
7157,07	3,95	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
27893,71	15,39	Forêts de feuillus
44456,88	24,53	Forêts de conifères
31515,13	17,39	Forêts mélangées
5854,52	3,23	Pelouses et paturages naturels
2640,14	1,46	Landes et broussailles
4670,28	2,58	Végétation sclérophylle
11885,94	6,56	Forêts et végétations arbustives en mutation
675,93	0,37	Plages, dunes, sable
1621,80	0,89	Roches nues
1492,00	0,82	Végétation clairsemée
147,14	0,08	Cours et voies d'eau

Par catégorie de nature du sol		
1626,44	0,90	Tissu urbain, ZI, ZAC et exploitation de matériaux
46779,08	25,81	Surface cultivée
128916,60	71,12	Forêt et végétation naturelle
3789,73	2,09	Espace ouvert peu ou pas végétalisés
147,14	0,08	Cours d'eau

Figure 16: Typologie d'occupation du sol 2006

Il convient toutefois d'apporter quelques précisions à ces constats.
L'évolution, peu significative de l'occupation des sols présentée ci-après, peut être due en partie à l'échelle du Corine Land Cover qui ne prend en compte les modifications que pour des surfaces de plus de 25 ha ou pour des infrastructures de plus de 100 m de large.
Cette échelle ne permet pas d'apprécier les évolutions locales individuelles de petite taille qui peuvent toutefois avoir un impact en cumulé sur l'occupation du sol.

Le tableau suivant détaille pour chaque typologie d'occupation du sol convertie entre 1990 et 2006, la typologie initiale et la typologie de destination, ainsi que la part de la superficie modifiée :

Evolution de l'occupation du sol entre 1990 et 2006			
1990	2006	Surface convertie	% convertie
Vergers et petits fruits	Zone industrielle ou commerciale	54,29	4,31
Terres arables hors périmètre d'irrigation	Extraction matériaux	27,67	2,19
Terres arables hors périmètre d'irrigation	Zone industrielle ou commerciale	13,40	1,06
Système culturaux et parcellaire complexe	Tissu urbain discontinu	51,41	4,08
Système culturaux et parcellaire complexe	Zone industrielle ou commerciale	118,66	9,41
Terres arables hors périmètre d'irrigation	Surfaces essentiellement agricoles interrompu par des espaces naturels	12,78	1,01
Vergers et petits fruits	Système culturaux et parcellaire complexe	10,35	0,82
Système culturaux et parcellaire complexe	Vignobles	11,70	0,93
Système culturaux et parcellaire complexe	Vergers et petits fruits	173,27	13,74
Terres arables hors périmètre d'irrigation	Forêt mélangé	5,72	0,45
Forêt de feuillus	Terres arables hors périmètre d'irrigation	6,51	0,52
Forêt de feuillus	Système culturaux et parcellaire complexe	9,45	0,75
Végétation sclérophylle	Système culturaux et parcellaire complexe	8,86	0,70
Forêts de conifères	Système culturaux et parcellaire complexe	16,43	1,30
Forêts de conifères	Forêt et végétation arbustives en mutation	254,57	20,19
Forêt et végétation arbustives en mutation	Forêts de conifères	212,44	16,85
Forêt et végétation arbustives en mutation	Forêt mélangé	163,04	12,93
Forêt de feuillus	Forêt et végétation arbustives en mutation	74,24	5,89
Forêt de feuillus	Plage, dune et sable	35,92	2,85

Evolution par catégorie de nature du sol			
Superficie en 1990	Superficie en 2006	Evolution en %	Occupation du sol
1361,10	1626,44	19,49	Tissu urbain, ZI, ZAC et exploitation de matériaux
47008,98	46779,08	-0,49	Surface cultivée
128987,96	128916,60	-0,06	Forêt et végétation naturelle
3753,82	3789,73	0,96	Espace ouvert peu ou pas végétalisés
147,14	147,14	0,00	Cours d'eau

Figure 17: Évolution de l'occupation du sol entre 1990 et 2006 (en hectares)

L'évolution du territoire peut être éclairée par les commentaires suivants :

L'évolution des surfaces agricoles 471Ha correspond :

- Pour 55 % à des zones urbaines autour d'Allex, et des ZI et ZAC sur Eurre, Crest, Loriol et Livron, donc dans les périphéries urbaines.
- Pour 43 % à de la mutation d'activité agricole, avec la création de vignobles sur Vercheny et le développement des vergers en vallée du Rhône (Loriol et Livron).
- Pour 2 % à de la forêt sur Vaunaveys la Rochette.

L'évolution des surfaces boisées (781 ha) correspond :

- Principalement à des zones boisées (autre typologie Corine Land Cover) pour 92%
- À des zones agricoles pour 2 % autour d'Aurel
- À des aménagements en bord de rivière pour 4 % avec la création de la réserve des Ramières (déboisement, plage, dunes et sable) et à Chabrillan.

Evolution 2006 – 2012 :

Selon CorineLandCover, entre 2012 et 2006, de nouvelles évolutions d'occupation du sol sont apparues. Elles concernent principalement des changements « naturelles » de forets qui ont évolué spontanément (environ 450 ha qui changent d'occupation du sol). La seconde grande famille de changement concerne des parcelles agricoles devenu des parcelles « urbaines » (tissu urbain, zones industrielles, chantiers) pour environ 95Ha. La majorité de ces changements se sont faits sur les communes en aval de Saillans où l'attractivité de la vallée du Rhône se fait le plus ressentir.

Evolution de l'occupation du sol entre 2006 et 2012 (Clc)				
2006	2012	Surface Ha	% convertie	Nom_Commune
Terres arables hors périmètre d'irrigation	Tissu urbain discontinu	5,412	0,003	AOUSTE-SUR-SYE
Terres arables hors périmètre d'irrigation	Zones industrielles et commerciales	4,269	0,002	SAILLANS
Prairies	Zones industrielles et commerciales	3,645	0,002	SAILLANS
Systemes culturaux et parcellaires complexes	Tissu urbain discontinu	5,530	0,003	LORIOL-SUR-DROME
Systemes culturaux et parcellaires complexes	Tissu urbain discontinu	5,377	0,003	CREST
Systemes culturaux et parcellaires complexes	Tissu urbain discontinu	7,882	0,004	VERCHENY
Systemes culturaux et parcellaires complexes	Zones industrielles et commerciales	18,879	0,010	LORIOL-SUR-DROME
Systemes culturaux et parcellaires complexes	Zones industrielles et commerciales	5,288	0,003	CREST
Systemes culturaux et parcellaires complexes	Zones industrielles et commerciales	19,354	0,011	CREST
Systemes culturaux et parcellaires complexes	Chantiers	5,028	0,003	LORIOL-SUR-DROME
Systemes culturaux et parcellaires complexes	Chantiers	7,277	0,004	LORIOL-SUR-DROME
Surfaces essentiellement agricole interrompues	Tissu urbain discontinu	5,170	0,003	AOUSTE-SUR-SYE
		93,110	0,051	
Terres arables hors périmètre d'irrigation	Prairies	26,120	0,014	VAUNAVEYS-LA-ROCHETTE
Systemes culturaux et parcellaires complexes	Verges et petits fruits	49,840	0,027	LIVRON-SUR-DROME
Foret de feuillus	Forets et végétation arbustive en mutation	28,487	0,016	LE CHAFFAL
Foret de feuillus	Forets et végétation arbustive en mutation	13,533	0,007	EYGLUY-ESCOULIN
Foret de feuillus	Forets et végétation arbustive en mutation	29,798	0,016	GIGORS-ET-LOZERON
Foret de feuillus	Forets et végétation arbustive en mutation	15,837	0,009	TRESCHENU-CREYERS
Foret de feuillus	Forets et végétation arbustive en mutation	17,329	0,010	AOUSTE-SUR-SYE
Foret de coniferes	Forets et végétation arbustive en mutation	11,906	0,007	AIX-EN-DIOIS
Foret de coniferes	Forets et végétation arbustive en mutation	13,188	0,007	GLANDAGE
Foret de coniferes	Forets et végétation arbustive en mutation	28,321	0,016	MONTMAUR-EN-DIOIS
Foret de coniferes	Forets et végétation arbustive en mutation	5,708	0,003	MONTMAUR-EN-DIOIS
Foret de coniferes	Forets et végétation arbustive en mutation	23,694	0,013	AUREL
Foret de coniferes	Forets et végétation arbustive en mutation	21,639	0,012	BOULC
Foret de coniferes	Forets et végétation arbustive en mutation	5,183	0,003	LESCHES-EN-DIOIS
Foret de coniferes	Forets et végétation arbustive en mutation	10,374	0,006	BEAUMONT-EN-DIOIS
Foret de coniferes	Forets et végétation arbustive en mutation	29,359	0,016	JONCHERES
Foret de coniferes	Forets et végétation arbustive en mutation	14,320	0,008	CHALANCON
Forets melangees	Forets et végétation arbustive en mutation	6,863	0,004	PLAN-DE-BAIX
Forets melangees	Forets et végétation arbustive en mutation	13,099	0,007	GIGORS-ET-LOZERON
Forets melangees	Forets et végétation arbustive en mutation	13,731	0,008	GIGORS-ET-LOZERON
Forets melangees	Forets et végétation arbustive en mutation	9,442	0,005	DIVAJEU
Forets melangees	Forets et végétation arbustive en mutation	7,886	0,004	PIEGROS-LA-CLASTRE
Forets et végétation arbustive en mutation	Foret de coniferes	51,107	0,028	EYGLUY-ESCOULIN
		446,763	0,246	
	Total des Changement	**539,872**	**0,298**	
	Surface totale SAGE	**181247,026**	**Ha**	

Figure 18: Evolution des types d'occupation du sol (CLC) entre 2006 et 2012 sur les communes du SAGE Drôme.

On note un ralentissement de l'augmentation des surfaces urbanisées entre 2012 et 2006 (265 Ha urbanisés entre 1990 et 2006 contre 93 entre 2006 et 2012). Il sera intéressant de continuer ces analyses avec la future base de données qui devrait sortir en 2018.

2.1.2 Les documents d'urbanisme

En 2009, sur les 83 communes du SAGE Drôme, 5 communes disposent d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et 4 communes sont en cours de révision ou d'élaboration de ce même document. 18 communes disposent d'un Plan d'Occupation du Sol (POS) approuvé ou en révision et 14 communes possèdent une carte communale approuvée ou en révision. Les 42 communes restantes n'avaient aucun document d'urbanisme et étaient donc assujetties aux Règles Nationales d'Urbanisme (RNU).

Entre le 4 novembre 2013 et octobre 2016, nous pouvons synthétiser la situation *via* le tableau suivant :

	2013 (4 nov.)	2016 (16 oct.)
CC approuvé	10	11
CC approuvé PLU en élaboration	1	2
CC en élaboration	7	5
PLU approuvé	8	4
PLU en élaboration	2	2
PLU en révision	4	6
POS approuvé	3	0
POS approuvé PLU en révision	10	11
RNU	38	37
PLU approuvé Grenelle	0	4
Total	83	82

CC : carte communale ; PLU : plan local d'urbanisme ; POS : plan d'occupation du sol ; RNU : règlement national d'urbanisme

Depuis l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2015, le SAGE est constitué de 82 communes, Solaure-en-Diois est créée, elle est issue du regroupement des deux communes d'Aix-en-Diois et Molières-Glandaz, devenues des communes déléguées.

Ainsi, on note une évolution lente, certainement due au caractère rural et à la petite taille des communes. De plus, la complexification de ces documents les fragilise, les rendant plus facilement attaquables.

Au 1er juillet 2016, les communes disposant d'un document d'urbanisme se devaient d'être compatibles au SAGE (mise en comptabilité N°3 et 4, zone humide et ripisylve)

Un projet de SCOT (Schéma de Cohérence Territorial), est initialement porté par la Communauté de communes du val de Drôme (CCVD). En septembre 2006, le conseil communautaire a étendu les compétences de la CCVD à l'élaboration des SCOT. Depuis mai 2008, une réflexion est engagée en vue de proposer une aire géographique limitée au territoire communautaire ou élargie et en vue de définir précisément les enjeux pour le territoire.
Depuis le projet a évolué et intégré la CCCPS : il est actuellement porté par Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval.

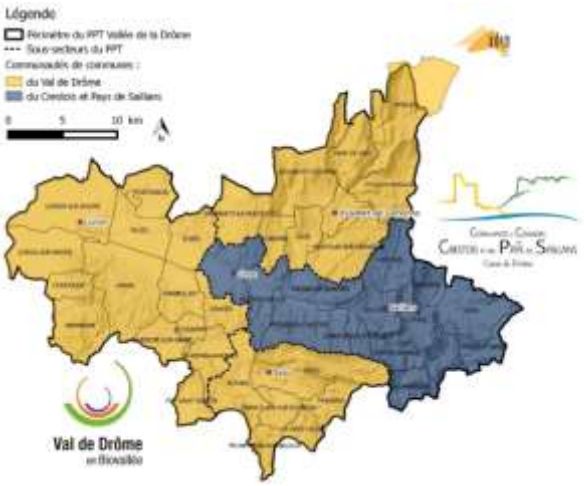

Figure 19: SCOT basse vallée de la Drôme

De plus, un projet est en cours d'émergence sur la CCD. Depuis la loi ALUR, la CC Diois est compétente en matière de SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui est un document de planification non obligatoire. Une réflexion a été conduite sur ce type de document de planification du fait de la sollicitation du bas de la vallée de la Drôme. Après l'organisation de débats territoriaux conduits par

des élu(e)s de la commission sur la question du périmètre d'un SCoT, le Conseil de Communauté d'avril 2016 a délibéré en faveur d'un travail concernant la planification à l'échelle du Diois et d'un outil de type PLUi ayant les effets du SCoT.

2.1.3 Contexte socio-économique

Sources :

INSEE : Recensement Général de la Population 1999, Populations Légales 2006, population légale 2017.

Étude de sécurisation de la desserte en eau potable des communes du bassin versant de la Drôme et du Haut Roubion, BCEOM 2006

Biovallée 2040 : Propositions pour un scénario souhaitable, Mars 2012

© Insee Rhône-Alpes - La Lettre Analyses n° XXX - mai 2011

Cartographie :

Atlas Carte 8 : Population 20013 et évolution depuis 2008 (Populations légales 2008 et 2013 INSEE en vigueur en 2009)

Atlas Carte 8 : Analyse de l'habitat (INSEE 2013)

2.1.3.1 Population

En 2006, le département de la Drôme a une densité moyenne de 67 hab./km² et représente 7,8 % de la population de Rhône-Alpes (Chiffre population légale INSEE 2006). Avec 468 608 habitants en 2006 (population légales INSEE de 2006), ce département a connu un accroissement de sa population de 7% entre 1999 et 2006 (soit 1 % par an en moyenne). Au 1er janvier 2017 la population dite municipale légale (INSEE) est de 499 159, représentant donc une augmentation de 30 551 personnes depuis 2006, soit 6.519% (soir 0,692% par an en moyenne). En 2017, le département a vu sa densité passer à 75,7 habitants par km² en 2017.

Le territoire d'étude du SAGE Drôme a vu sa population croître faiblement en passant de 47 092 habitants à 48 895 durant la période 1999 – 2006.
En 2017 (population municipale légale au 1er janv. 2017), elle atteint 50 247, soit une augmentation de 4.17 % entre 2006 et 2017.

Ce territoire représente environ 10 % de la population drômoise (pour environ 1/3 en surfacique). Sa densité moyenne est de 27.6 hab./km². Ce qui reste faible en comparaison des autres zones rurales de Rhône-Alpes, mais maintient un solde d'accroissement positif, ce qui est loin d'être le cas de façon généralisée dans les zones de montagne. Cependant, il s'agit d'une moyenne à l'échelle des communes du SAGE ; cela lisse donc les différences, notamment entre les communes de l'amont et celles de l'aval plus densément peuplées.

Comme pour le reste du département, il est constaté une concentration de la population sur l'axe Nord-Sud le long du Rhône, et le long de la rivière Drôme avec trois concentrations urbaines sur Loriol/Livron, Crest et Die.

L'analyse, en matière d'impact de la population et de sa densité sur les ressources en eau, doit toutefois tenir compte de la forte variation saisonnière due à l'affluence du tourisme.

Pour aller un peu plus loin sur les données INSEE 2013, différents sous totaux sont présentés ci-dessous :

	2013	%
Pop tot. 2013	49723	100
Pop Active 2013	27918	56,14
Pop inf. à 15 ans	9295	18,69
Pop retraite	12510	25,15

	Pop 15 ans ou plus Agriculteurs exploitants en 2013 (compl)	Pop 15 ans ou plus Artisans, Comm., Chefs entr. en 2013 (compl)	Pop 15 ans ou plus Cadres, Prof. intel. sup. en 2013 (compl)	Pop 15 ans ou plus Prof. intermédiaires en 2013 (compl)	Pop 15 ans ou plus Employés en 2013 (compl)	Pop 15 ans ou plus Ouvriers en 2013 (compl)	Pop 15 ans ou plus Autres en 2013 (compl)
%	3,66	7,03	8,51	20,31	20,45	21,44	18,57
Détails pop active	1023	1963	2377	5671	5709	5988	5187

Ainsi, *via* ces tableurs, nous pouvons noter la forte représentativité des catégories « retraité » (autour de 25 %) ainsi que celle de la population de moins de 15 ans représentant quasiment 19 %. Pour comparaison avec le territoire français, sa part de retraités était de 21.3 % (INSEE 2011), et sa part de la population < 15 ans, est de 18, 4 % (INSEE 2017).

Des prospectives de l'évolution de la population ont été effectuées, en 2011, le CDDRA affiche les valeurs suivantes : « Vallée de la Drôme – Diois » (périmètre plus large que celui du SAGE) population 2007 =55 000 et prospective 2040, population = 68 400 soit 13 300 personnes représentant un taux moyen de variation annuelle de 0,7%. (Source : © Insee Rhône-Alpes - La Lettre Analyses n° XXX - mai 2011)

2.1.3.2 Habitat, logement et cadre de vie

(Rédaction 2009)

La part de résidences secondaires est très hétérogène sur le territoire. La carte 9 de l'atlas « analyse de l'habitat », permet clairement d'illustrer deux secteurs distincts :

- La Drôme aval jusqu'à Saillans concentre les habitats en résidence principale. Die reste également un pôle urbain en développement qui accueille une part prédominante de résidents permanents.
- Le reste du périmètre, et particulièrement les zones montagneuses au Nord et à l'Est, ont vu la part des résidences secondaires croître plus rapidement. En 2013, certaines communes disposent de plus de 80% de maisons secondaires sur leurs territoires, phénomène qui s'est localement aggravé ces dernières années.

  Ce fait permet de remettre en lumière l'évolution de la population durant la saison estivale, augmentant de fait les consommations d'eau, ainsi que les pressions sur les milieux aquatiques.

Une construction dominée par le logement individuel : (rédaction de 2009)
La dynamique de la construction individuelle se développe principalement sur la basse Vallée de la Drôme (le Crestois, Allex, Grâne). Ce territoire est de plus en plus attractif vis-à-vis des Valentinois qui investissent les communes périurbaines de Valence mais aussi de la Vallée de la Drôme.
Parmi les communes les plus sollicitées, celles d'Allex ainsi que Grâne, Aouste-sur-Sye, Eurre, concentrent les demandes.

Un logement social concentré : (rédaction de 2009)
Le parc de logements sociaux est concentré le long de la vallée de la Drôme même si l'on observe une diffusion récente sur les communes rurales. La majorité des logements sociaux sont situés dans les centres urbains de Crest, Loriol-sur-Drôme, Livron-sur-Drôme et Die. Le parc social a augmenté plus fortement depuis 1990 et l'on observe une diffusion très progressive dans les communes situées le long de la Drôme.

La Vallée de la Gervanne présente également peu de logements à vocation sociale, mais elle est confrontée de plus en plus à de fortes pressions sur le logement. L'une des problématiques reste la difficulté pour les locaux (notamment les plus jeunes) à trouver un logement sur place au titre de résidence principale.

Les zones les plus isolées ne bénéficient pas ou peu de services auprès des habitants, que ce soit en termes de services publics ou de commerces, et provoquent un isolement plus important des personnes qui y résident. Ce constat est aggravé par le fait que la population est vieillissante en zone rurale et que les services de proximité sont peu développés, notamment les services aux personnes âgées.

Le cadre de vie : élément essentiel de l'attractivité du territoire : (rédaction 2009)
Les collectivités locales sont conscientes de l'atout que peut représenter un cadre de vie agréable pour leurs habitants.

Le cadre de vie est une préoccupation permanente qui impose un développement maîtrisé et réfléchi car c'est un facteur essentiel de la pérennisation de l'attractivité du territoire.
La ville de Crest, comme d'autres communes voisines de la Vallée de la Drôme, est confrontée aux enjeux d'une urbanisation progressive mal maîtrisée. Aussi a-t-elle mis en place une réflexion globale et prospective au travers de son Agenda 21.

La construction reste basée sur l'individuel, ce qui a des conséquences directes sur les réseaux d'AEP et d'assainissement en zone urbaine et sur la gestion des habitats dispersés en dehors (assainissement non collectif), du fait de la forte hausse des habitations en résidences secondaires, notamment dans l'arrière-pays de la basse vallée de la Drôme.

2.1.3.3 Structures administratives :

Sources :
Livre : un SAGE pour la rivière Drôme, DAVD, 1997.
Site Internet : CCVD, AERMC, CSP, CNR, ONF, Région Rhône-Alpes, CG26, et des communautés de communes et EPCI cités.
Rôle des maires et risque inondation :
www.mementodumaire.net

Cartographie :
Atlas Carte 2 : Communes du SMRD
Atlas Carte 4 : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
Atlas Carte 10 : Documents d'urbanisme des communes en 2016

2.1.3.3.1 Structures gravitant autour du SAGE Drôme

Enjeu N°1 : Pour une gestion durable des milieux aquatiques
Objectifs 1A : Faire prendre conscience aux acteurs du territoire de l'importance des milieux aquatiques

- **MISEN**

Créée en 1991, la Mission Inter Services de l'Eau (MISE, devenue MISEN depuis) est une instance de coordination visant à renforcer la cohérence de l'action de l'Etat sous l'autorité des préfets. Celle-ci-doit réunir les directeurs des principaux services déconcentrés et des établissements publics locaux (en particulier :ARS, DREAL, DDTM, DDCSPP, Gendarmerie, AFB (ONEMA), agence de l'eau * , ONCFS, Préfecture, DIRM) pour débattre des priorités et des modalités de mise en œuvre de la politique de l'eau et de son articulation avec les politiques sectorielles, en veillant à la bonne association des outils régaliens, financiers et d'ingénierie publique. Le chef de la MISEN est le DDT. La DREAL a un rôle de coordination des MISEN au niveau régional.
En outre, l'élaboration des PPR inondation (plan de prévention des risques) est conduite par la **DDT 26** sur les cours d'eau autres que le Rhône.

Depuis l'été 2005, le **SAC** (service d'annonce de crues) du Rhône, initialement confié à la DDE de la Drôme est maintenant confié à la DREAL Rhône-Alpes pour la partie Rhône amont (en application de la loi relative aux risques naturels et technologiques adoptée le 30 juillet 2003).

A noter une nouveauté : le futur **SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence**, après consultation des collectivités et du Comité d'Agrément, le périmètre du SAGE a été délimité par arrêté préfectoral du 15 mai 2015.

La composition de la CLE a été arrêtée le 5 décembre 2013 et son installation est intervenue le 18 décembre 2013 marquant le début de la phase d'élaboration du SAGE.

- **L'Agence de l'Eau Rhône- Méditerranée –Corse**

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et de Corse a pour mission de contribuer à améliorer la gestion de l'eau et à lutter contre sa pollution, à l'échelle du bassin versant français de la Méditerranée. C'est un Etablissement public de l'Etat, sous la double tutelle du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et du Ministère des Finances.

L'Agence intervient dans six domaines :

- Restauration et entretien des milieux aquatiques.
- Gestion des ressources en eaux superficielles et souterraines.
- Amélioration de la qualité des eaux pour l'alimentation en eau potable.
- Assainissement des collectivités.
- Lutte contre la pollution industrielle et élimination des déchets toxiques.
- Lutte contre la pollution agricole.

Pour conduire ses missions, l'Agence agit dans le cadre d'un programme d'intervention pluriannuel approuvé par son Conseil d'administration, suite aux orientations données par le Comité de bassin. Ce programme constitue un cadre privilégié pour la mise en œuvre des orientations du SDAGE, **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux**, document intégrant les objectifs européens de la DCE, élaboré par le Comité de bassin et approuvé par l'État.

Entre 2013 et 2018 c'est le 10ème programme d'intervention qui est en cours. En septembre 2017, c'est un nouveau type de partenariat qui est scellé avec le SMRD (et le département) : un contrat monothématique est signé le 13 septembre 2017 comprennent deux volets :

- VOLET A : Restauration géomorphologique des cours d'eau
- VOLET B : Restauration de la continuité écologique et du corridor

- **Comité de bassin** :

Le Comité de bassin Rhône-Méditerranée est une assemblée de 165 membres nommés pour 6 ans, formée à 40% d'élus, à 40% d'usagers de l'eau (pêcheurs, industriels, associations de défense de l'environnement, agriculteurs…) et à 20% de représentants de l'Etat.

Le Comité de bassin débat et définit de façon concertée les grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux naturels aquatiques. C'est pourquoi il est souvent qualifié de « Parlement de l'eau ».

Depuis décembre 2017, il est présidé par Martial SADDIER, conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes, député.

- **L'AFB (Agence Française pour la Biodiversité (ex ONEMA, ex CSP)**

L'Agence française pour la biodiversité est un établissement public du ministère de la Transition écologie et solidaire. Elle exerce des missions d'**appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins**. Elle vient en appui aux acteurs publics mais travaille également en partenariat étroit avec les acteurs socio-économiques. Elle a aussi vocation à aller à la rencontre du public pour mobiliser les citoyens en faveur de la biodiversité.

En métropole et en outre-mer, l'Agence française pour la biodiversité a pour mission d'améliorer la connaissance, de protéger, de gérer, et de sensibiliser à la biodiversité terrestre, aquatique et marine. Ceci peut se traduire par les actions suivantes :

-Organiser et développer les connaissances et les savoirs
-Appuyer la mise en œuvre des politiques publiques liées à la biodiversité
-Gérer des espaces protégés et appuyer les autres gestionnaires
-Apporter conseil et expertise aux acteurs socio-professionnels

-Apporter des soutiens financiers à des actions partenariales

-Mobiliser et sensibiliser la société

-Former et structurer les métiers de la biodiversité

-Vérifier le respect de la réglementation relative à la protection de la biodiversité

- **Agence Régional de Santé (ARS)** :

L'ARS est un établissement public d'Etat sous tutelle du ministère chargé de la santé, créée en 2010. L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est issue de la fusion des régions le 1er janvier 2016.

Elle pilote et met en œuvre, dans la région, la politique de santé définie au niveau national par le ministère. Elle organise l'offre de santé sanitaire et médico-sociale et accompagne les acteurs de la santé aux spécificités de la région pour permettre aux habitants de bénéficier de la bonne prise en charge au bon moment et au bon endroit ; pour garantir la qualité des prises en charges ; pour assurer l'avenir de notre système de santé.

L'impact de l'environnement sur la santé humaine est une préoccupation majeure de santé publique. Les actions conduites par les ARS dans ce champ permettent de réduire l'impact des risques environnementaux sur la santé.

Les ARS disposent à cet égard de plusieurs leviers d'action, dans les domaines de la prévention des expositions des populations aux nuisances environnementales, du contrôle sanitaire des milieux de vie et de la surveillance des maladies liées à l'environnement.

Les services de l'ARS interviennent dans le domaine de l'eau sur le volet sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine (protection des captages et suivi de la qualité), des baignades (rivière, piscine, baignade naturelle), de l'eau thermale et embouteillée (eau de source, eau minérale).

La distribution d'une eau potable de qualité aux robinets des usagers constitue un des fondamentaux d'une politique de protection sanitaire des populations. Au-delà du strict contrôle de la qualité du produit qui ne doit à aucun moment constituer un danger pour la santé humaine, la ressource exploitée doit impérativement faire l'objet d'une protection attentive vis-à-vis des agressions extérieures, qu'elles soient d'origine naturelle ou anthropique.

La dégradation de la qualité des eaux souterraines ou superficielles est susceptible d'induire :

- À court terme la transmission de maladies infectieuses par la présence de micro-organismes pathogènes,
- À plus long terme le développement d'effets indésirables ou de maladies chroniques par la présence de composés minéraux ou organiques toxiques

Le contrôle sanitaire permet de repérer des éléments représentant un risque immédiat ou chronique, pour la santé humaine. Il s'agit notamment des micro-organismes à l'origine de troubles gastroentériques ; des phytosanitaires, des hydrocarbures aromatiques polycycliques, des métaux pouvant induire des cancers ou des atteintes au fonctionnement des divers organes.

- **L'ONCFS**

Etablissement public sous la double tutelle des Ministères chargés de l'Ecologie et de l'Agriculture, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage remplit cinq missions principales répondant aux axes majeurs de la dernière Conférence environnementale, dans la suite du Grenelle de l'Environnement :

- La surveillance des territoires et la police de l'environnement et de la chasse,
- Des études et des recherches sur la faune sauvage et ses habitats,
- L'appui technique et le conseil aux administrations, collectivités territoriales, gestionnaires et aménageurs du territoire,

- L'évolution de la pratique de la chasse selon les principes du développement durable et la mise au point de pratiques de gestion des territoires ruraux respectueuses de l'environnement,
- L'organisation de l'examen et la délivrance du permis de chasser.

- **FDAPPMA26**

La Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques a un caractère d'établissement d'utilité publique. Elle est chargée de mettre en valeur et de surveiller le domaine piscicole départemental. Elle participe à l'organisation de la surveillance de la pêche, à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques et elle coordonne les actions des AAPPMA.

Ces missions :

- Protection des milieux aquatiques et mise en valeur du patrimoine piscicole,
- Lutte contre les pollutions,
- Police de la pêche et surveillance des lots (garderie fédérale),
- Régulation du grand cormoran,
- Organisation de travaux d'intérêt général pour la réhabilitation des milieux naturels,
- Promotion du loisir pêche,
- Education à l'environnement, formation et sensibilisation des citoyens,
- Soutien financier et technique aux AAPPMA sur des actions durables

- **La CNR, Compagnie Nationale du Rhône**

La CNR, SA à majorité publique, a reçu une concession de l'Etat pour aménager et exploiter le Rhône. C'est un producteur d'électricité indépendant qui commercialise son énergie depuis avril 2001.

La Compagnie gère ainsi sur le fleuve 19 barrages, 19 centrales hydroélectriques et 14 écluses à grand gabarit. Dans les années soixante, lors de l'aménagement du Rhône, une section de la Drôme domaniale a été concédée à la CNR en vue d'optimiser la gestion du fleuve avec l'instauration d'un piège à graviers, un peu en amont de la confluence avec le Rhône. Cette concession s'étend sur 2,5 km à partir de la confluence Rhône/Drôme.

- **L'ONF, Office national des forêts**

L'Etat a confié à l'Office (établissement public industriel et commercial) quatre grandes missions d'intérêt général :

- La protection du territoire par la gestion des risques naturels, et celle de la forêt par la création de réserves naturelles et biologiques.
- La production en conjuguant les exigences économiques, écologiques et sociales.
- L'accueil du public par les aménagements, l'information et la sensibilisation à l'environnement.
- L'activité de "partenaire naturel" au service de tous les responsables de milieux naturels (au plan national et international).

En outre, l'ONF assure la gestion des dispositifs domaniaux RTM (restauration de terrains en montagne). L'Etat est à l'origine, dans le cadre d'une action volontariste fort ancienne (à partir de 1860), de l'aménagement d'un grand nombre de bassins versants de montagne contre les risques

naturels (boisement de bassins versants, seuils et barrages dans le lit des torrents, réseaux de drainage de versants instables...).

2.1.3.3.2 Les collectivités territoriales au niveau régional et départemental

- **La Région Auvergne Rhône-Alpes**

La Région Rhône-Alpes intervenait comme partenaire financier des opérations réalisées dans le cadre du Contrat rivière ou de l'hydraulique agricole ainsi que pour la révision du SAGE.

En 2005, la Mission d'ingénierie touristique Rhône-Alpes a été chargée par la Région Rhône Alpes, d'une mission d'aide à la structuration d'une filière élargie « eau », potentiellement composée de professionnels, notamment des activités nautiques, des croisières, de la pêche et de la baignade. Cette mission a également pour objectif de réunir les éléments constitutifs d'une stratégie régionale de développement du tourisme et des loisirs liés à l'eau, dans une politique de compétitivité du territoire, de développement économique et de promotion des emplois.

Depuis 2013, aucun partenariat financier n'a été mis en place en lien avec la gestion de l'eau du bassin versant de la Drôme. En 2015, la Région Auvergne Rhône-Alpes (AURA) a été créée par la réforme territoriale.

- **Le Conseil départemental de la Drôme**

Le Département participe à titre de conseil et de cofinancement à l'ensemble des opérations qui touche le domaine de l'eau (irrigation, alimentation en eau potable, assainissement des communes, aménagement et entretien des rivières). Il intervient également dans le cadre de la taxe pour les espaces naturels sensibles, en acquérant certains terrains en vue de la protection et la préservation des milieux naturels.

Le Département s'engage dans la totalité du cycle de l'eau auprès des communes en leur apportant conseils, appui et aides techniques. Un observatoire de l'eau a été mis en place en 2009 pour suivre de près l'évolution de la ressource en eau tant sur le plan quantitatif que qualitatif (eau de surface et nappe). Depuis 2013, le Département est la structure porteuse du SAGE molasse miocène.

Celui-ci est également cosignataire du contrat monothématique signé en 2017 et membre du SMRD.

- **Le SMG PNR Vercors, syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Vercors**

Créé entre 1970 et 1974, ce syndicat est composé des communes et structures intercommunales entrant dans le périmètre du Parc. 18 communes du SAGE entrent dans ce périmètre. Les missions de ce syndicat sont essentiellement tournées vers le développement des activités en milieu rural et notamment des activités « écotouristiques », par la préservation des sites et monuments. En 1996, une nouvelle charte élargit les missions du Parc et définit un programme pour 10 ans.

Le PNRV en quelques chiffres :

Création : octobre 1970
Superficie : 205 806 hectares dont 17 000 hectares classés en réserve naturelle
Surface de forêt : 125 000 hectares
Altitude : 180 m à 2453 m (le rocher rond)
Population : 53 000 habitants
Communes : 84 dans les départements de l'Isère (47 communes) et de la Drôme (37 communes)
Villes portes : Grenoble, Crest, Romans, Saint-Marcellin et Vinay

8 régions naturelles : Quatre-Montagnes, Trièves, Vercors Drômois, Royans Isère, Royans Drôme, Gervanne, Diois et Piémont Nord.

5 missions principales :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel,
- L'aménagement du territoire,
- Le développement économique et social,
- L'accueil, l'éducation et l'information du public,
- L'expérimentation et la recherche.

Depuis une nouvelle charte, du parc du Vercors, a vu le jour version : 2008 2020.

Eléments de la Charte actuelle du PNRV (2008-2020), relatifs aux milieux aquatiques

Objectif opérationnel 1.1.4.

Préserver et gérer durablement la ressource en eau et les milieux aquatiques

Les interventions de cet objectif sont :

– la poursuite de la dynamique du contrat de rivière Vercors Eau Pure, notamment dans les domaines de l'assainissement individuel et de la restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques ;

– l'engagement d'un programme de gestion de la ressource en eau dans le cadre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) à l'échelle du massif, en complément de ceux existants, portant sur les eaux de surfaces et souterraines ;

– l'accompagnement d'autres démarches en cours sur les bassins versants de la Drôme et du Drac ;

– la préservation de la qualité de l'aquifère karstique et la prévention des pollutions accidentelles ;

– la préservation et la gestion des zones humides sur la base de l'inventaire réalisé dans le cadre du contrat de rivière Vercors Eau Pure (Val de Lans, Vernaison, Méaudret, ...) ;

– des actions dans le domaine de la gestion des eaux pluviales ;

– la gestion raisonnée du salage hivernal des routes.

De ces objectifs découlent les engagements suivants :

– l'Etat, l'Agence de l'Eau et les collectivités s'engagent à mettre en œuvre une procédure de type SAGE sur le territoire du Vercors ;

– les communes, dans le cadre notamment de leurs documents d'urbanisme, s'engagent à préserver les zones humides de tout aménagement ou travaux risquant de les fragiliser ;

–les collectivités locales s'engagent, dans leur programme d'aménagement, à préserver qualitativement et quantitativement la ressource en eau et à vérifier l'adéquation entre les possibilités d'accueil de nouvelles populations et les disponibilités en eau potable.

Concernant les projets d'enneigement artificiel des domaines skiables (neige de culture), les communes s'engagent à réaliser les études d'impacts environnemental sur la ressource en eau, préalablement à toute nouvelle installation étant précisé que l'approvisionnement en eau potable pour les habitants est prioritaire par rapport aux autres usages.

2.1.3.3.3 Les acteurs locaux : les communes et structures intercommunales de développement

- **La CCVD, Communauté de communes du Val de Drôme.**

Elle regroupe les communes de la basse Drôme, Gervanne et Haut Roubion, et développe des missions d'aménagement, de développement économique et agricole, ainsi que des actions dans le domaine du tourisme. La CCVD a exercé également une compétence rivière qui lui a permis de piloter le SAGE de la Drôme et de porter les 2 premiers Contrats de rivière jusqu'au 1er janvier 2007, date du transfert de la compétence au SMRD. Initialement, le SAVD a été créé en 1980 puis s'est transformé en DAVD en 1987, auquel lui a succédé la CCVD depuis 2002. En 2014, son périmètre évolue (passe de 34 à 30 communes).

- **La CCD, Communauté des Communes du Diois**

Créé en 1980, le SAD (syndicat d'aménagement du Diois) devient, en 1994, le DRDD (District Rural de Développement du Diois), puis en 2001 la CCD.

Cette structure a été créée pour gérer de façon raisonnée l'aménagement et la mise en valeur de la Drôme dans le Diois et, plus généralement, pour accompagner le développement économique du Diois. Elle représente 51 communes pour environ 11 000 habitants.

- **La CCCPS, Communauté de communes du Crestois et du pays de Saillans**

Créée en janvier 2014, la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans regroupe 15 communes. Au cœur de la Drôme, elle s'étend sur 234 km2 et compte environ 15 000 habitants.

- **La CCPR, Communauté de communes du pays du Royans**

La Communauté de communes a été créée en 1997. Elle regroupe 13 communes du plateau du Vercors. Seules deux communes Léoncel et Le Chaffal appartiennent au SAGE Drôme. Ses compétences concernent principalement l'aménagement et le développement socio-économique du territoire.

- **La CAPCA, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche**

Créée le 1er janvier 2017, la « Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche » est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre Elle représente 42 communes. C'est une des typicités du bassin, une partie de la commune ardéchoise se situe sur le bassin de la Drôme (une partie de la nappe d'accompagnement de la Drôme, ainsi qu'un aléa inondation provenant de la rivière Drôme).

- **Le SMRD, Syndicat mixte de la rivière Drôme**

Il a été créé pour protéger, suivre et gérer de façon raisonnée l'aménagement et la mise en valeur de la Drôme et du Bez, notamment là ou s'effectuaient anciennement les extractions de granulats. Il regroupe, le Conseil général et les 82 communes du BV. Depuis de 2007, le SMRD a récupéré les compétences rivière de la CCVD et de la CCD, afin de constituer une structure de gestion cohérente à l'échelle du bassin versant. Suite à la création de la compétence GEMAPI par l'Etat en 2014, celle-ci sera transférée des communautés de communes au SMRD. Pour cela, de nouveaux statuts seront appliqués au 1er janvier 2018.

- **Le SIGMA, Syndicat intercommunal d'assainissement du val de Drôme**

Il est un acteur plus récent, créé en 2005, pour gérer les dispositifs d'assainissement autonomes, sur les communes de la basse vallée. Il devient SIGMA en 2009 (Ex SIAVD).

- **Le SID**, créé en 2013, regroupe tous les anciens réseaux syndicat intercommunaux d'irrigation du département. Il représente l'irrigation collective dans le département de la Drôme (environ 26 000 ha irrigués)

- **Le SYGRED** représente les différents types d'irrigation (collectifs, individuel ADARII, associatif) au sein d'une même structure. Il permet la mise en commun de moyens pour répondre efficacement aux problématiques de la gestion de la ressource en eau. Depuis le 1er janvier 2014, le SYGRED prend la compétence d'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) initiée par la mise en place des ZRE.

- **Le rôle des maires de communes**

Les maires ont une responsabilité générale en termes d'occupation des sols, de protection et de valorisation des espaces naturels, de gestion de l'environnement et, notamment, de l'usage de l'eau. En ce sens, ils sont amenés à participer collectivement à la gestion globale de la rivière, de ses affluents et des espaces riverains.

En outre, les maires ont un rôle de police de l'eau sur les rivières. En situation de risque d'inondation, comme en situation de péril, ils assument la responsabilité de prendre les dispositions d'urgence, d'informer les populations et de mobiliser les services d'intervention (sapeurs-pompiers…).

(Voire WWW.mementodumaire.net de l'Institut des risques majeurs sur les risques d'inondation et l'information)

Les arrêtés des 27/02/1984 et 11/02/1997 définissent et organisent la mission d'annonce des crues dont les dispositions essentielles sont les suivantes :

- L'Etat, sans en avoir l'obligation légale, organise l'annonce des crues sur un certain nombre de cours d'eau ;
- Les services de l'Etat chargés de cette mission agissent sous l'autorité du Préfet, dans le cadre du règlement départemental d'annonce des crues ;
- L'alerte des maires, puis la mise à disposition d'informations, sont mises en œuvre suivant un processus de chaîne dans lequel le rôle des services est nettement précisé, ainsi que les modalités de transmission des informations ;
- C'est aux maires qu'il appartient d'informer les personnes menacées par les inondations dans leur commune et d'organiser les secours.

De façon continue, le rôle du maire est de veiller au bon fonctionnement des services publics liés à l'eau, d'informer la population sur la qualité de l'eau (Baignade, Eau potable) et d'alerter l'Etat sur tout incident susceptible d'impacter la sécurité ou la santé publique.

- **Les citoyens**

Entre 2016 et 2018, le SMRD a porté le projet européen SPARE. Celui-ci à expérimenter de nouvelles formes de participation citoyenne et de permettre aux citoyens de la vallée de proposer des actions concertées à la CLE du SAGE Drôme pour la prochaine révision du SAGE. De plus, certains habitants du bassin se fédèrent au sein d'associations, ou plus informellement, afin de faire avancer un sujet qui leur tient à cœur (ramassage déchets, protection risque inondation, protection faune flore, mise en valeur des canaux…). Ainsi, il est important de prendre en compte leurs avis, et les intégrer dans la mesure du possible au SAGE.

2.1.4 Activités économiques et usages de l'eau

Sources :
RGA 2000 ; 2010
ADEFA Drôme, données SISAL de la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole – 2004 et 2002
Diagnostic du CDPRA du Val de Drôme. 2004).
INSEE 1999, 2006-2008, 2013 recensements
Site Internet : Eco site du Val de Drôme.
Etude sécurisation AEP. BCEOM 2006.
Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural- CDRA Vallée de la Drôme -Diagnostic territorial – mai 2007 ; SMDVD.
Diagnostic territorial PSADER PAYS DIOIS – janvier 2007 ; CCD.
Corine Land Cover 2006, 2012

Cartographie :
Atlas Carte 6 et 7 : Occupation du sol – Corine Land Cover 2006/2012
Atlas Carte 8 : Habitat résidentiel entre 1999 et 2007
Atlas Carte 21 à 23 : Qualité de l'eau destiné à l'activité humaine

Les usagers sont communément répartis en trois secteurs selon les usages qui seront faits de la consommation d'eau :

- L'eau potable pour la consommation des populations (Collectif public, collectif privé, particuliers isolés) ;
- L'eau pour les activités agricoles (irrigation). Ces usagers sont représentés par les chambres consulaires (Chambre d'agriculture…) et leurs syndicats, ou des associations comme les ADARII, associations des agriculteurs irrigants individuels ;
- L'eau pour les activités industrielles (production hydro-électrique comprise). Ces usagers ont également leurs représentations consulaires (Chambre de l'industrie, Chambre des métiers.) et leurs syndicats.

Il convient d'ajouter :

- Les acteurs du tourisme qui ont un impact direct sur la consommation d'eau, notamment en période estivale. Ils ont également des exigences vis-à-vis de la qualité des cours d'eau et de ses aménagements. Ce groupe concerne principalement les campings, les centres de sports d'eaux vives (kayak, canoë), mais aussi les comités départementaux de tourisme.
- Les acteurs de la protection de la nature, association de protection de la nature et de l'environnement, les fédérations départementales et associations de pêche et de chasse.
- Les propriétaires riverains souvent regroupés en ASA (17 ASA et ASL existaient en 2006 dans le bassin intégrant également des AFR). Leur vocation principale est l'irrigation et/ou l'entretien des berges.

2.1.4.1 L'AEP (alimentation en eau potable)

En 2009, on distinguait, sur le bassin versant de la Drôme, 74 collectivités publiques (communes, syndicats intercommunaux) qui gèrent 423 installations : 168 captages /121 points de production traités ou non ainsi que 134 réseaux de distribution.

L'ensemble des ressources en eau du département est considéré comme des ressources souterraines avec une typologie soit de sources, de forages profonds, ou de nappe d'accompagnement de la rivière Drôme, ou de circulations karstiques.

Le pourcentage de protection des captages est important par rapport à la moyenne nationale : 71 % des ressources utilisées pour la distribution de l'eau potable publique bénéficient de protection réglementaire en 2008 : 120 arrêtés de protection pour 168 captages.

Au 25 février 2014, sur les communes du SAGE, 248 (dont certains non actif) captages et assimilés sont recensés.

Les tableurs ci-dessous, issus de la base de données captages de l'ARS (V 2014), permettent une analyse statistique simple.

	USAGE		%
AEP	adduction collective publique	202	81,5
ALI	activité agro-alimentaire	10	4,03
AUT	autre	11	4,44
PRV	adduction collective privée	24	9,68
USP	source, puits, fontaine, à usage publique	1	0,4
		248	100

	Mode d'exploitation du réseau		%
AFF	affermage	12	4,8
ASS	associatif	1	0,4
AUT	autre	24	9,7
PRV	privé	21	8,5
REG	régie communale ou syndicale	190	77
		248	100

	ETAT		%
PRJ	projet de mise en service	7	2,82
AB0	abandonné	35	14,1
AB2	abandonné désarmé	5	2,02
AB4	abandonné désarmé et sécurisé	2	0,81
AB5	suspendu avec projet de récupération	1	0,4
ACT	actif	198	79,8
		248	100

	Etat de la procédure de protection (périmètres		%
AB	captage à abandonner	17	6,9
EC	procédure en cours	31	13
NE	procédure non engagée	25	10
NP	procédure non poursuivie	16	6,5
RV	procédure en cours de révision	1	0,4
TE	procédure terminée (captage public	133	54
TP	procédure terminée (captage privé)	23	9,3
rien	Non renseigné	2	0,8
		248	100

Figure 20: Analyse statistique des données captages (ARS, 2014)

Ainsi, ces ouvrages sont majoritairement sous exploitation publique. Sur les 248 recensés, 17% sont abandonnés définitivement, très probablement dû à des soucis de productivités ou de qualité, dont la vulnérabilité. Du point de vue de l'avancement de la définition des périmètres de protection de captage, 79% des procédures (156 sur 198 ouvrages actifs) sont terminées. Pourcentage qui a dû augmenter depuis car au minimum trois procédures étaient en cours (BD ARS de fév. 2014).

Approximation de la consommation moyenne par habitant :

Au niveau des communes AOUSTE-SUR-SYE, MIRABEL-ETBLACONS, PIEGROS-LACLASTRE, (que l'on peut estimer comme représentatif), la consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 123.09m3/abonné au 31/12/2015.
(107,76 m3/abonné au 31/12/2014 ; Source : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable ; Exercice 2015 SMPA).

Certains EPCI ont démarré des réflexions sur la mise en place de la Lois NOTRe. Les transferts de compétence vont modifier la gouvernance en matière d'assainissement et d'eau potable dans le but de développer une vision globale de l'AEP.

2.1.4.2 *L'agriculture* et la forêt

Situation 2000 :

L'agriculture, avec près de 1400 exploitations agricoles en 2000, occupe près de 25.8 % du territoire du SAGE Drôme et représente un intérêt qui dépasse le seul volet agricole.

Ce secteur est un élément identitaire de la Vallée de la Drôme ; c'est pourquoi, il est important d'appréhender, non seulement, les caractéristiques liées à l'activité proprement dite, mais aussi les liens plus généraux de l'agriculture avec le territoire.

L'agriculture joue donc un rôle moteur sur le territoire. Les surfaces cultivées représentent environ 25 % de la surface totale du territoire. La diversité des productions participe à la variété des paysages naturels offerts. En termes de diversité d'assolement, le territoire est déjà en avance avec une moyenne de 4 à 5 cultures par exploitation[1]. En comparaison au niveau national, en 2017, il est demandé aux exploitations de plus de 30ha d'utiliser 3 types de culture minimum (« paiement vert »).

Le secteur agricole ne peut donc être perçu uniquement comme un simple secteur économique mais aussi comme un acteur majeur du maintien du cadre de vie et donc du degré d'attractivité du territoire.

Ce secteur économique a connu des difficultés. En effet, on observe entre les deux recensements de 1988 et 2000, une baisse de 26,5 % du nombre d'exploitations. Des disparités géographiques existent avec des variations de -11 % sur le secteur de Bourdeaux et de - 42 % sur Crest.

Cependant, les exploitations de la Vallée de la Drôme ont su s'adapter au nouveau contexte économique et s'organiser pour rester compétitives et maintenir un nombre d'actifs significatif.

Le poids économique de l'agriculture reste très important pour le territoire, près du tiers des entreprises sont agricoles ou agro-alimentaires (21 % pour le canton de Loriol, 35 % pour les cantons de Crest et 41 % pour le canton de Bourdeaux, bilan SAGE 2009).

Il est à noter que ces dernières années, les secteurs spécialisés sont en progression.

Situation 2010 :

Le dernier recensement agricole date de 2010

(Données 2010 : http://agreste.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010/resultats-donnees-chiffrees/), à l'échelle du SAGE, nous pouvons synthétiser les évolutions *via* le tableau suivant :

Exploitations agricoles *ayant leur siège dans la commune*			Travail dans les exploitations agricoles *en unité de travail annuel*			Superficie agricole utilisée *en hectare*			Cheptel *en unité de gros bétail, tous aliments*		
2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988
1068	1435	1943	1894	2174	2744	41900	51038	46829	31783	38643	42604

Superficie en terres labourables *en hectare*			Superficie en cultures permanentes *en hectare*			Superficie toujours en herbe *en hectare*		
2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988
19705	21398	23276	3196	4100	3679	17315	24105	18493

Figure 21: Analyse recensement agricole SAGE Drôme (2010)

[1] Cf. Programme national APPEAU 2006

Analyse de l'emploi permanant :

Actifs agricoles permanents															
Nombre de personnes								Unités de travail annuel (UTA)							
Chefs d'exploitation et coexploitants		Conjoints non coexploitants actifs sur l'exploitation		Autres actifs familiaux		Salariés permanents hors famille		Chefs d'exploitation et coexploitants		Conjoints non coexploitants actifs sur l'exploitation		Autres actifs familiaux		Salariés permanents hors famille	
2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000
1 197	1 598	288	527	41	158	84	80	905	1 049	126	257	16	50	65	68

Figure 22: Analyse emploi permanant agricole SAGE Drôme (2010)

Ce que nous pouvons comparer aux données départementales :

Exploitations agricoles ayant leur siège dans le département			Travail dans les exploitations agricoles en unité de travail annuel			Superficie agricole utilisée en hectare			Cheptel en unité de gros bétail, tous aliments		
2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988
6 395	8893	11824	11 371	14092	17640	204 342	230836	232687	154 402	196561	222904

Actifs agricoles permanents															
Nombre de personnes								Unités de travail annuel (UTA)							
Lien avec l'exploitation								Lien avec l'exploitation							
Chefs d'exploitation et coexploitants		Conjoints non coexploitants actifs sur l'exploitation		Autres actifs familiaux		Salariés permanents hors famille		Chefs d'exploitation et coexploitants		Conjoints non coexploitants actifs sur l'exploitation		Autres actifs familiaux		Salariés permanents hors famille	
2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000
7 112	10 025	2 179	3 561	1 896	1 915	1 871	1 907	5 392	6 278	882	1 502	410	611	1 472	1 648

Figure 23: Données départementales du recensement agricole (2010)

Les principales filières, disposant d'un potentiel de développement, sont les suivantes :

- L'agriculture biologique (La Drôme est le premier département en nombre de producteurs bio en France),

- Les plantes à parfum, aromatiques et médicinales, la viticulture (largement représentée sur le territoire de la Vallée de la Drôme),

- L'élevage caprin (production en pleine expansion, le territoire confirme sa vocation caprine avec 27.6 % des effectifs de la Drôme, données bilan 2009),

- **L'aviculture** (une filière très organisée et économiquement très porteuse en termes d'emplois),

- L'arboriculture,

- Les cultures spécialisées (ail, maïs, tournesol, potagères…, qui sont en hausse sur la vallée de la Drôme mais ont recours de façon quasi systématique à l'irrigation…),

- **La transformation fermière et la vente directe** (développement intéressant, notamment en zones de montagne et piémonts).

On constate néanmoins que le territoire n'est pas autosuffisant en aliments d'élevage et doit importer plus du tiers du maïs nécessaire à l'aviculture. A l'heure des bilans carbone, il semble aberrant de réduire la production de maïs en local pour en favoriser l'importation.[2]

L'agriculture et la forêt réunies constituent des éléments structurants du territoire en termes d'occupation et de gestion de l'espace avec environ 97 % du territoire concerné. S'ajoute un poids économique et social important ; l'agriculture et la sylviculture représentent, en effet, 2000 emplois sur le territoire de la vallée de la Drôme-Diois, soit 2,2 fois plus que sur le territoire de référence (données 2009).

[2] Cf. programme national APPEAU

Au niveau de la gestion des espaces, la présence de ces 2 entités est capitale d'un point de vue paysager et participe très largement à l'attractivité du territoire et donc à son développement touristique.

Le maintien d'une agriculture forte sur le territoire constitue donc un enjeu au même titre que l'entretien de la forêt. Par ailleurs, dans un contexte économique difficile, les exploitations de la vallée de la Drôme doivent pouvoir tirer les bénéfices de leur diversité, de leur savoir-faire et doivent être en mesure de s'adapter aux nouvelles demandes par l'innovation. De même, la vallée de la Drôme se doit de profiter de l'importance de sa ressource forestière par l'analyse des potentiels d'exploitation et une meilleure structuration de la filière locale de la forêt et du bois, en lien avec le Diois, le Vercors et le pays de Dieulefit notamment.

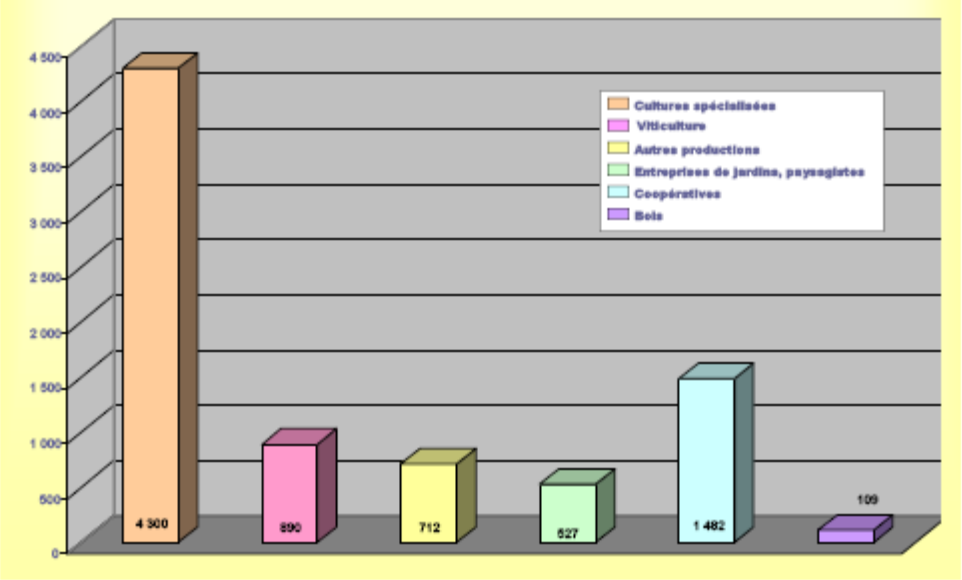

Figure 24: Effectif salarié (en ETP) par secteur d'activité (Sources : ADEFA Drôme, données SISAL 2004)

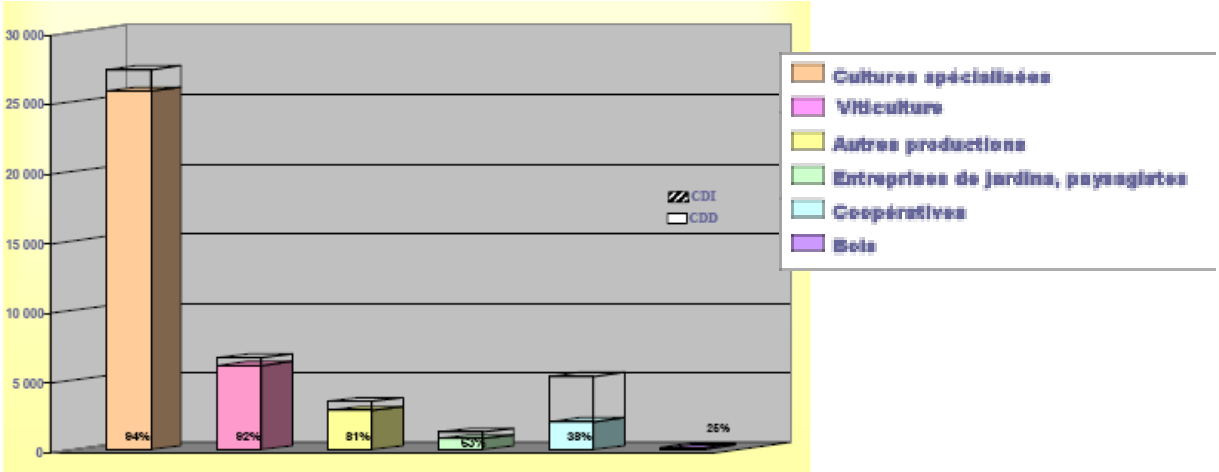

Figure 25:Répartition des salariés CDD CDI (Sources : ADEFA Drôme, données SISAL 2004)

Pour faire face aux difficultés liées aux mutations de l'agriculture, le territoire de la vallée de la Drôme a su s'orienter vers des productions de qualité. Ainsi, on retrouve un nombre de labels et autres certifications qui apportent une reconnaissance aux savoirs faire locaux.

Sur l'ensemble du territoire, on retrouve :

- AOC : Clairette, Crémant et Coteaux de Die sur la partie Est du territoire, Picodon sur l'ensemble du territoire, et Côtes du Rhône.
- Productions en IGP : Agneau de l'Adret, lapin de la vallée du soleil, Ail de la Drôme et pintadeaux de la Drôme.
- Productions labellisées : Pintadeaux de la Drôme, poulets noirs, poulets jaunes, pêches-nectarines, abricots et herbes de Provence.
- De nombreuses exploitations produisent en Agriculture Biologique notamment en ce qui concerne les filières céréale, PPAM, œufs, ovins…

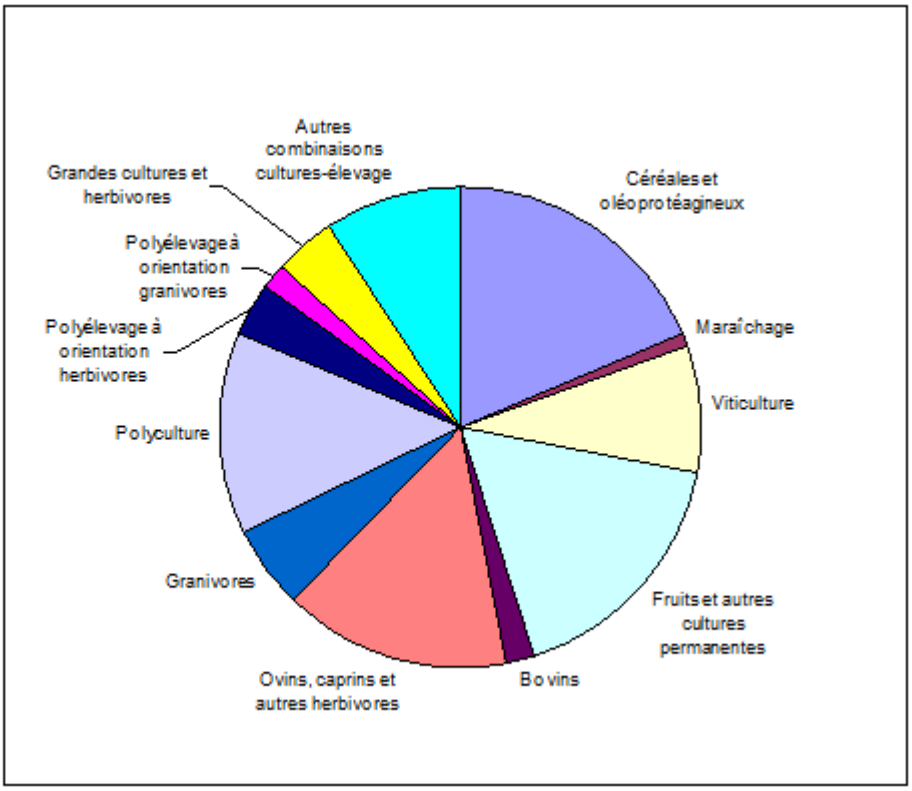

Figure 26: Orientations technico-économiques des exploitations de la vallée de la Drôme (RAG régional 2000)

- **Description des différents secteurs agricoles du bassin versant (rédaction de 2009) :**

Le territoire de la confluence, situé à l'extrême Ouest du territoire (Livron/Loriol), est caractérisé par la présence d'une agriculture intensive mixte avec des cultures spécialisées sur l'arboriculture et un peu de vignes (44 % des surfaces agricoles) et sur les productions céréalières (41 %). L'importance de l'irrigation sur ce secteur doit également être soulignée, de même que les problèmes liés à la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau durant la période estivale. Ce secteur connaît une baisse rapide du nombre de ces exploitations (-30 % de 1988 à 2000). La SAU moyenne y est faible (19 hectares contre 26.7 hectares sur l'ensemble du territoire du CDRA) du fait, notamment, de l'importance du nombre d'exploitations et de la présence de cultures à forte valeur ajoutée telle que l'arboriculture. On retrouve également des productions animales et, plus particulièrement, des ateliers de production de volailles en intégration, qui permettent le maintien de

petites exploitations en assurant un revenu indépendant de la Surface Agricole de l'exploitation. Cependant, les effectifs de volailles ont diminué depuis 1988, à l'image de l'ensemble de l'élevage du secteur.

Le territoire du Crestois qui correspond à la basse vallée de la Drôme et au Pays du Crestois est marqué par la présence de grandes cultures qui occupent 59 % des surfaces agricoles. On y retrouve également des surfaces dédiées au maraîchage, à l'arboriculture et à la production de semences (ail, tournesol, maïs…). Seulement 7 % de la SAU sont valorisés par l'élevage. Cependant, ce résultat masque l'importance de l'aviculture sur ce secteur. Cette zone est, en effet, très orientée vers l'élevage de volailles hors-sol et ce, même si les effectifs ont largement diminué depuis 1988 (-35.76 %). On retrouve également une part importante des effectifs caprins de la vallée. La SAU moyenne de ce secteur (27 hectares) est conforme aux valeurs observées à l'échelle de la vallée de la Drôme.

Le Pays de Saillans est très orienté vers les cultures spécialisées (37 %). On retrouve également une part très importante des surfaces toujours en herbe à hauteur de 36 %. Les cultures spécialisées sont essentiellement représentées par la viticulture avec la production de l'AOC Clairette de Die mais on trouve également des Plantes à Parfums Aromatiques et Médicinales (PPAM) et ce, même si leur importance n'est pas visible en termes d'occupation de l'espace. Les PPAM, si elles ne représentent qu'un faible part des productions du Pays de Saillans, représentent néanmoins une ressource non négligeable pour le territoire en termes de diversification des exploitations, mais également au niveau du développement des circuits courts et de la valorisation de l'image du territoire de la vallée de la Drôme. A l'image du secteur de la confluence, le secteur du Pays de Saillans est marqué par une SAU moyenne par exploitation faible (17 hectares), ce qui s'explique par la présence de cultures à forte valeur ajoutée.

Le secteur de la vallée de la Gervanne correspond à une zone d'élevage extensif. Les surfaces toujours en herbe représentent ainsi 78 % de la SAU du secteur. On y retrouve essentiellement de l'élevage ovin et bovin. Par ailleurs, la vallée de la Gervanne regroupe l'essentiel de la production de plantes aromatiques et médicinales. Ce secteur est marqué par une SAU moyenne beaucoup plus importante que sur le reste du territoire, du fait notamment de l'importance de l'élevage (49 hectares). Il faut ici préciser que cette SAU moyenne prend également en compte les surfaces de parcours, ce qui accroît considérablement la moyenne. En lien avec le caractère montagnard de ce secteur et avec la présence d'élevage, l'activité pastorale apparaît importante. Cette activité présente plusieurs intérêts pour le territoire en termes paysager mais également d'un point de vue identitaire.

Le secteur de plaine amont, autour de la Drôme (Die, Barsac, Luc en Diois, Chatillon-en-Diois), regroupe vignes, grandes cultures (oléagineux et céréales), noyers (360 ha) et plantes aromatiques. On retrouve 41 % de la surface et 55 % des producteurs du périmètre de l'AOC Clairette de Die (soit 632 ha) et l'AOC Châtillon (85 ha). Les noix ne sont, par contre, pas en AOC sur ce secteur. Les surfaces irriguées de l'amont se retrouvent sur cette plaine.

Le secteur montagneux sur l'amont est essentiellement occupé par l'élevage (caprin, ovin et marginalement bovin) dans un paysage fortement boisé. L'AOC picodon est très importante sur ce secteur.

Sur les deux secteurs amont, on constate 25 % d'agriculteurs en BIO en 2006.

Evolution du secteur agricole depuis 2015 :

En 2015, selon le Registre Parcellaire Graphique (analyse issue des données à l'îlots cultural), différentes visualisations des données, à l'échelle du territoire sont possibles :

- La surface brute (**en Ha**) du type cultural en fonction de la communauté de communes permettant de visualiser les différences entre entités géographiques :

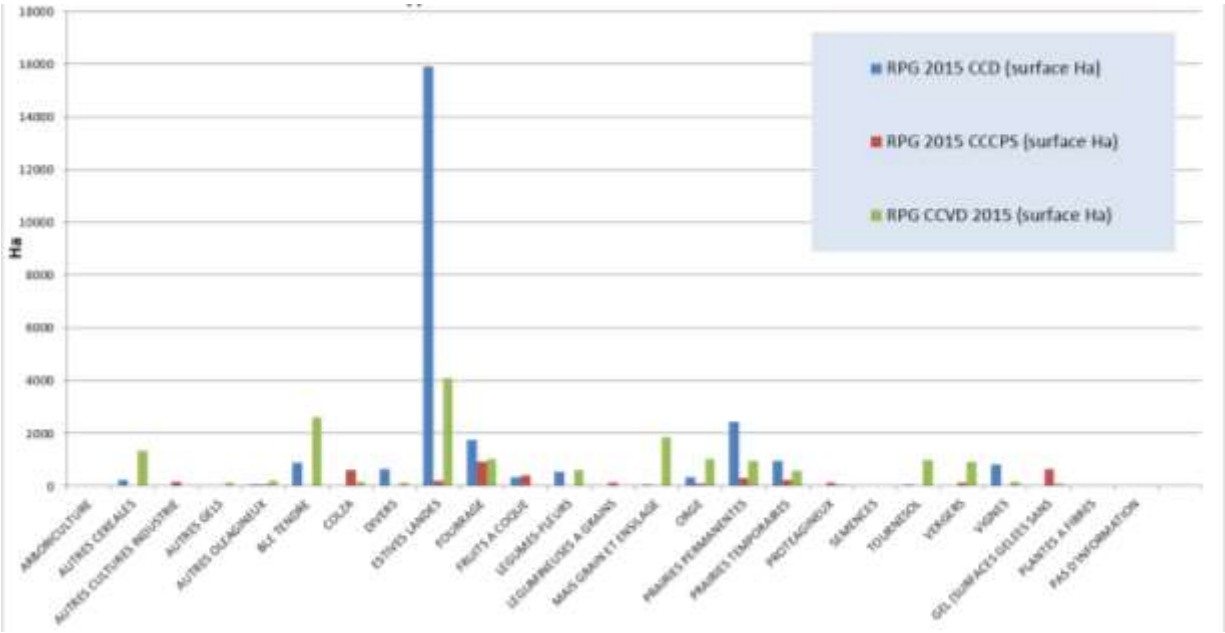

Figure 27:Type de culture en fonction des EPCI du territoire (RPG 2015)

Ainsi sur ce graphique, nous pouvons visualiser, la part très importante des Estives pour la CCD, et dans une moindre mesure pour la CCVD (vallée de la Gervanne). Cependant, les surfaces d'estives sont tellement importantes, que cela « écrase » la visualisation des autres types culturaux.

Le graphique suivant, représentant la surface du type cultural en rapport de la Surface Agricole Utile (SAU), permet la comparaison entre culture au sein d'une même communauté de communes et il est alors plus aisé de visualiser les cultures prépondérantes :

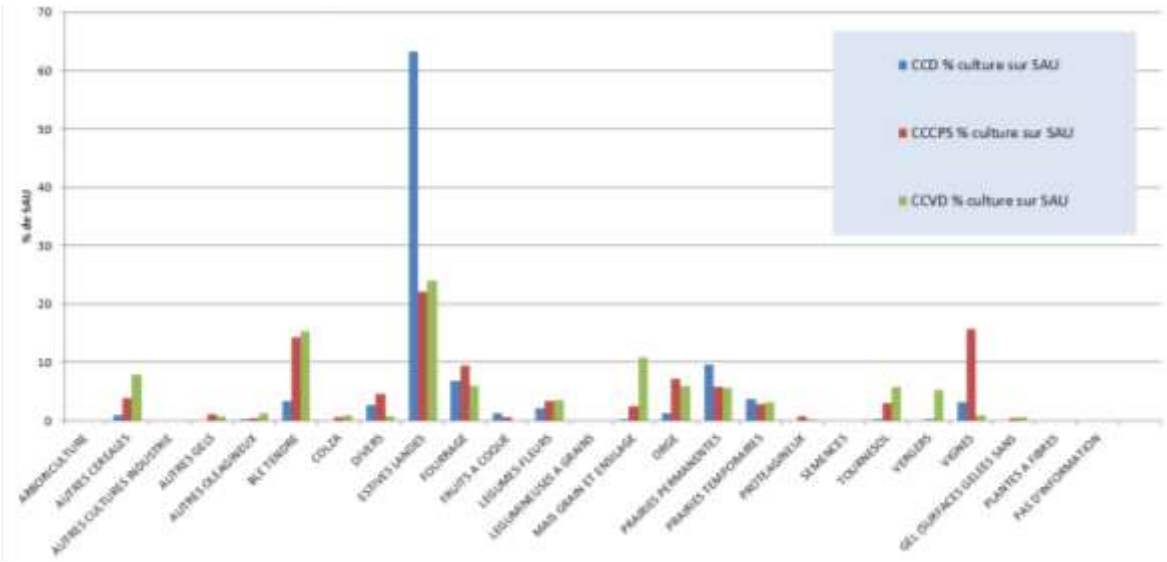

Figure 28: Type de culture en % de SAU selon les EPCI du territoire (RPG 2015)

Sur cette visualisation ressort, la forte proportion de blé tendre pour la CCVD et la CCCPS. Il ressort également la vigne (AOC Clairette) pour la CCCPS. Pour la CCVD, part non négligeable des cultures, se trouvent être du maïs grain et ensilage.

Dans l'objectifs de faciliter la visualisation des cultures dominantes, dans le graphique suivant, a été supprimé la culture dominante « Estive ; landes » :

- La surface du type cultural en rapport de la Surface Agricole Utile (SAU) en excluant l'occupation du sol la plus importante de l'histogramme (landes estives), cette visualisation accentue les disparités entre et au sein d'une même communauté de communes :

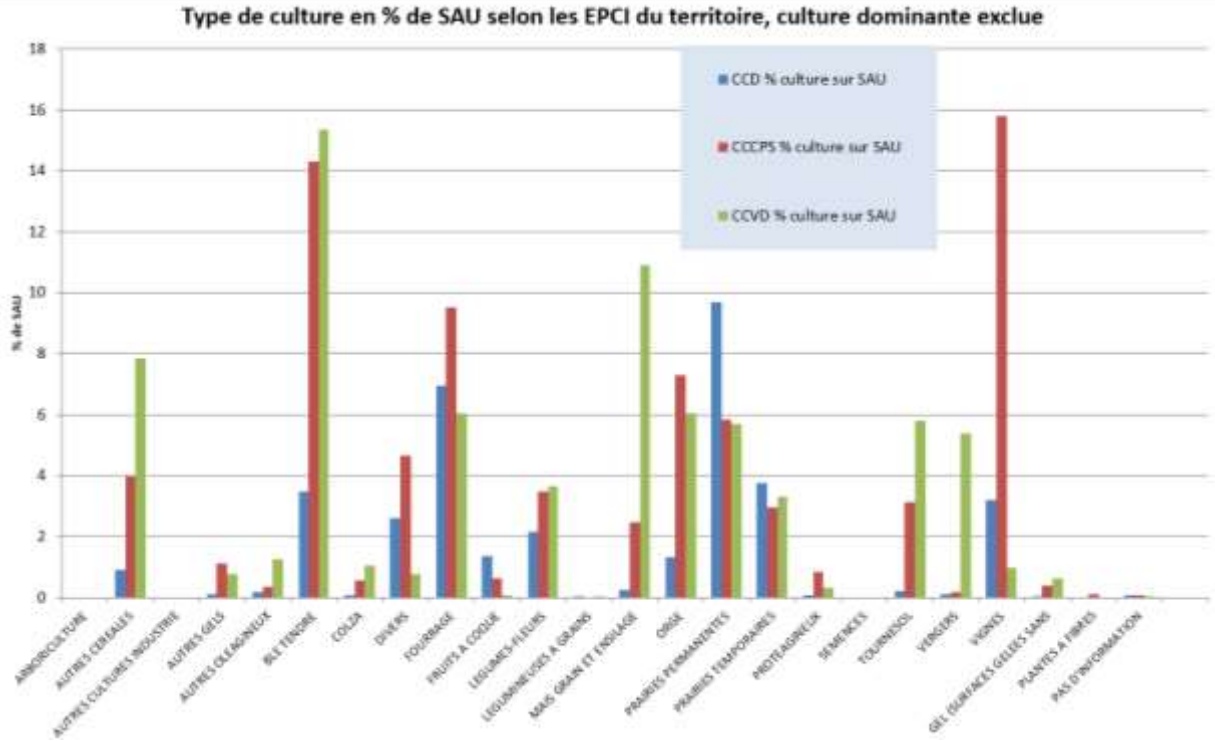

Figure 29: Type de culture (% SAU) selon les EPCI du territoire, culture dominante exclue

Ainsi, nous pouvons synthétiser les cultures dominantes par « unité géographique :

CCD : estive lande (prairie ; fourrage) pour l'élevage, vient ensuite le blé tendre.

CCCPS : estive lande (prairie ; fourrage), la vigne, vient le blé tendre puis l'orge.

CCVD : Blé tendre, maïs, et autres céréales occupent le plus de surfaces (mais aussi estives landes avec la vallée de la Gervanne).

Il est a noté que les données RPG utilisées contiennent des biais, seules les parcelles avec déclaration PAC sont comptabilisées, et seul le RPG à l'ilot a été mis à disposition du SMRD (données à la parcelle considérées trop sensibles par la DDT). Ce qui dégrade la qualité est la résolution de ces données. De plus, la typologie a un peu évolué entre 2010 et 2015 rendant difficiles les comparaisons.

L'accès du SMRD aux bases de données complètes, RPG, « à la parcelle » permettrait d'aller plus loin dans l'analyse en s'affranchissant des biais.

Impact du réchauffement climatique sur l'agriculture : PROJET ECCLAIRA (détails p 36) : Etude d'impacts sur des secteurs économiques clés :

Au vu de ces résultats, l'évolution potentielle du climat drômois pourrait avoir des répercussions partielles ou plus fondamentales sur les activités économiques du département. Plusieurs secteurs à enjeux pour le territoire ont été identifiés et ont fait l'objet d'études plus poussées, comme la **filière des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales** (PPAM) et celle des **fruitiers**. Les analyses portant sur des aspects agro-climatiques, notamment les cultures à forte notoriété patrimoniale et au poids économique non négligeable comme la lavande et le lavandin, avaient comme objectif de mieux comprendre le lien entre production et variabilité climatique. Les acteurs de la filière font état de mauvaises récoltes entre 2003 et 2007 dues principalement à des problèmes sanitaires causant une mortalité importante. Mais peu de données sont disponibles pour la lavande et le lavandin, notamment les paramètres agronomiques et agro-climatiques de base, alors qu'ils sont disponibles pour d'autres filières, comme les fruitiers par exemple qui ont fait l'objet d'une recherche parallèle dans DECLIC.

A ce stade, d'après les premiers entretiens, observations et analyses agro-climatiques, la variabilité climatique saisonnière semble **influencer directement le rendement annuel** en huile essentielle de lavande/lavandin, peut-être en l'influençant indirectement par le développement de maladies, comme le dépérissement à phytoplasme. Pour la filière des fruitiers, les résultats obtenus font état d'une relation entre la phénologie et la variabilité climatique, l'hiver doux causant souvent une floraison précoce et un déficit en fruits. Les impacts potentiels sont donc la **perte de surface**, la **diminution des rendements** associée à une **moindre qualité** des fruits et une **modification gustative** avec des conséquences évidentes sur la commercialisation. Mais, à ce jour, un certain nombre de données font encore défaut pour pouvoir confirmer/infirmer un tel impact au niveau local. Néanmoins, au regard des recherches précédentes, et en fonction des contraintes agro-climatiques, il y a une forte possibilité pour que l'arboriculture de la Drôme se déplace vers le Nord. Si cela est confirmé, les questions relatives à l'irrigation ou encore à la diversification variétale seront posées afin d'adapter les cultures fruitières.

Un autre secteur fortement interrogé par la variabilité climatique départementale est celui des **activités de montagne hivernales**, dépendant de l'existence du manteau neigeux (Voir étude).

2.1.4.3 Le tourisme

D'un point de vue touristique, la vallée de la Drôme et le Diois constituent une entité culturelle et territoriale qui se répartit de part et d'autre de la rivière Drôme.

Les rivières y occupent une place particulière. La Drôme est la colonne vertébrale du territoire, et ses affluents principaux, la Gervanne et le Bez alimentent respectivement le nord et l'est du territoire.

La vallée de la Drôme se distingue par la diversité de ses espaces naturels et par le fait qu'elle constitue une des portes d'accès à la Provence et au Vercors.

Les activités proposées sont essentiellement des activités de pleine nature :

En premier lieu, la randonnée pédestre, équestre, VTT (ou cyclotourisme) ou aquatiques (baignade, canoë-kayak) sont les activités les plus prisées. Viennent ensuite des activités plus techniques telles que l'escalade, le canyoning, le parapente, *etc*.

L'apport économique du secteur touristique dans le Diois est estimé à 48 478 787,48 € en 2006 et procure environ 1 330 emplois (directs, indirects et induits). Il représente le secteur le plus important du paysage économique diois, avec 31 % des entreprises recensées.

Cette masse économique est composée de deux ensembles : le secteur marchand qui représente 33,5 % des apports (445 emplois), et l'accueil, résidences secondaires et résidences principales, qui représentent 66,5 % des apports (885 emplois). De même, 32,7 % des apports économiques sont issus des campings, 31,7 % par l'accueil des groupes et 18,8 % par l'hôtellerie. L'accueil touristique en résidences secondaires et chez les résidents principaux occupe une position majeure dans le Diois. La capacité d'accueil est de 47 000 personnes dont 10 400 personnes en sites "structurés" (soit 35,2 % de la capacité totale). La répartition se fait de la manière suivante : 556 structures d'hébergement, 2 800 en résidences secondaires, 5 160 en résidences principales.

Le 2ème SAGE Drôme définit un objectif baignade sur l'ensemble des cours d'eau ; cet objectif vise à « reconquérir » la qualité de l'eau en affichant une qualité sanitaire. Cet usage de la baignade engendre un label touristique certain pour la vallée de la Drôme. Un objectif baignade dans une rivière permet à la fois de restaurer et de préserver les milieux, voire de maintenir ce niveau de qualité ; c'était l'enjeu du SAGE.

Des objectifs sur des profils de l'eau à respecter ; comme pour la pratique des sports nautiques, la pratique baignade nécessite un bon niveau quantitatif et qualitatif ; la fréquentation des sites est très importante au mois d'août.

En 2017, le SMRD, finalisait l'étude « **Etude d'impact environnemental, socio-économique et juridique des loisirs et sports d'eau vive sur les milieux aquatiques du bassin versant de la Drôme »,** celle-ci analyse les fréquentations et les pratiques touristiques de la vallée et complète bien cette première partie sur cette thématique (*cf. partie 2.4 Tourisme et loisirs*).

2.1.4.4 L'industrie

Il existe trois bassins économiques :

- Le premier en termes de nombre de salariés privés est celui de Loriol/Livron. Ce bassin était historiquement marqué par la présence de grands groupes : Rhône Poulenc, DIM, Nouharet. Les sociétés qui étaient des piliers de l'économie locales se sont désengagées au cours des années 90. En parallèle, le bassin, grâce au dynamisme de certaines PME, a amorcé une reconversion économique. Les secteurs d'activités qui ont le plus contribué à cette reprise sont le transport et la logistique (Debeaux, Skipper, Bernard…), la plasturgie et la sous-traitance industrielle (CJ Plast, Epitact, Edafim, Carpenter…), ainsi que le secteur du commerce (parc des Crozes), de l'artisanat local et du bâtiment.
- Le Crestois, deuxième pôle, a connu aussi un fort développement, à l'exception de quelques années, basé sur le tertiaire mais aussi fortement sur l'industrie et, notamment, l'agroalimentaire (Hero France devenu Charles et Alice ou la filière autour de la Volaille). Le secteur de la plasturgie est aussi représenté. Enfin, l'axe de l'emballage est en développement.
- Le Diois, troisième pôle, connaît aussi un développement sur le mode de celui de Crest, mais de façon plus modeste. Répartition sectorielle des entreprises Dioises :
    - 31 % dans le secteur tourisme, loisirs, culture
    - 28 % dans le secteur du commerce de détail
    - 15 % dans le secteur BTP
    - 13 % dans le secteur des services immatériels
    - 9 % dans le secteur forestier et transformation du bois
    - 4 % dans le secteur agro-alimentaire

90 % des entreprises dioises ont moins de cinq salariés. Le secteur tertiaire représente 56% des emplois.

2.1.4.5 Analyse par secteur prédominant et filières

Source : http://www.territoires.rhonealpes.fr/IMG/pdf/CCIVallee_drome_diois.pdf; Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme Service Information Economique – Janvier 2005

Les secteurs les plus importants sont présentés en distinguant à la fois les entreprises se rattachant à des « Groupes », dont le centre de décision est extérieur au territoire, et les entreprises locales.

- **Agro-alimentaire ou apparenté**

Ce secteur est représenté par des groupes tels que Hero Daufruit devenu Charles et Alice depuis, Bernard Royal Dauphiné, EURENA, BIOTOP… dont les décisions stratégiques sont, en partie, prises à l'extérieur du territoire. Le territoire subit plus ou moins les stratégies arrêtées.

Les entreprises locales comme Sanoflore, laboratoire d'innovation végétale, Herbarom, SCOFF, fromagerie de la Drôme, pains de Beaufort, caves viticoles indépendantes, coopératives de plantes aromatiques du Diois, ont des logiques différentes, en lien direct avec le territoire, par exemple :
- pour les fromageries, renforcer les filières en amont (besoin de collecte de lait caprin de plus en plus éloigné du lieu de transformation) ;
- pour la filière « plantes aromatiques », mobiliser de nouveaux agriculteurs pour répondre aux besoins de plantes aromatiques en proximité, trouver des surfaces foncières disponibles pour réaliser la production en direct et pour agrandir les locaux, et globalement valoriser les productions de la filière, favoriser la mise en réseau.
Ces entreprises mobilisent l'ensemble des acteurs de la chaîne de production et participent ainsi au développement et à l'aménagement du territoire.

- **Des filières locales intégrées**

La filière avicole est intégrée de la ponte jusqu'à la vente (élevage, construction de bâtiment et matériel, nourriture, soins, emballage spécifique, logistique, transport, abattage, réseau commercial).
La filière Plantes aromatiques et médicinales est en plein essor sur la vallée de la Drôme : culture, distillation, extraction, recherche, vente directe et réseau commercial, qualité.

- **La construction BTP**

Elle représente un secteur important pour le territoire en termes d'emplois, du fait d'un gisement fort de rénovation de patrimoine bâti à réhabiliter ou à rénover, et de la présence d'un des plus importants centres de formation des apprentis (CFA bâtiment à Livron).

2.1.4.6 Emplois et catégories socio professionnelles

Les trois bassins économiques principaux, Loriol, Crest et Die, définissent les bassins d'emplois principaux de la vallée de la Drôme. La carte de répartition des emplois par catégorie socio professionnelle (données INSEE 1999), présente les emplois occupés sur la commune.

L'emploi salarié est concentré sur les pôles urbains avec de forts déséquilibres :

- Un premier axe fort draine l'essentiel de l'emploi salarié : Loriol, Livron, Grâne, Allex. (Cet axe est à associer avec le même axe important au niveau démographique). Il couvre une grande zone transversale de développement autour de la rivière Drôme.
- Un second axe de développement, beaucoup plus faible : Vallée de la Gervanne, Crest et Aouste jusqu'à Puy St Martin.
- Un bassin d'emploi autour de Die.

Les autres zones affichent encore une forte prédominance rurale avec une part majoritaire d'emplois liée à l'agriculture, notamment dans les zones de montagne, et de l'agro-alimentaire.

- Bourdeaux rayonne dans la partie sud-est, mais son aire d'influence reste modeste.

- Les communes plus rurales comme celles de la vallée de la Gervanne disposent d'un taux d'emplois salariés plus faible : la croissance de l'emploi y est faible. L'activité principale est l'agriculture. Cependant, depuis quelques années, des activités artisanales émergent (menuisier, ébéniste, peintre, sculpteur). Le tissu artisanal permet une diffusion de l'emploi sur l'ensemble du territoire qui participe à la vie économique des bourgs même si l'impact économique est moins significatif pour le territoire.

L'absence de données sur 1990 ne nous permet pas de commenter l'évolution des types emplois sur les communes. En 1999, on constate une part prédominante des emplois ouvriers sur les bassins d'emplois, cette part représentant presque la moitié des emplois dès lors que l'on est sous l'influence de la vallée du Rhône et de ses industries.

Sur les pôles urbains de Crest et Die, les emplois sont répartis entre les différentes activités industrielles et services tertiaires.

Les emplois saisonniers :

Les données structurelles présentées sont à nuancer en fonction des activités saisonnières, liées en particulier à l'agriculture et au tourisme.

Il faut souligner la proportion importante des emplois saisonniers et des CDD. Cela reflète l'activité de la vallée ainsi qu'une stratégie de recours préalable au CDD pour les entreprises, au-delà des cas concernés par un surcroît de travail ou de l'incertitude du marché.

Les collectivités et les acteurs de l'emploi ont engagé une réflexion autour de la pluriactivité et des emplois saisonniers sur le territoire (démarche « ECRIN »). L'objectif est de construire des plans d'actions pour développer le potentiel, qualifier les offres d'emploi et aider les entreprises à fidéliser leur main d'œuvre.

Les secteurs d'activités retenus présentent des problématiques intersectorielles fortes, notamment par leur besoin de main d'œuvre saisonnière : l'agroalimentaire, l'agriculture et l'hôtellerie/restauration traditionnelles - hôtellerie de plein air/tourisme.

Plus globalement regardons l'évolution des emplois à l'échelle du SAGE :

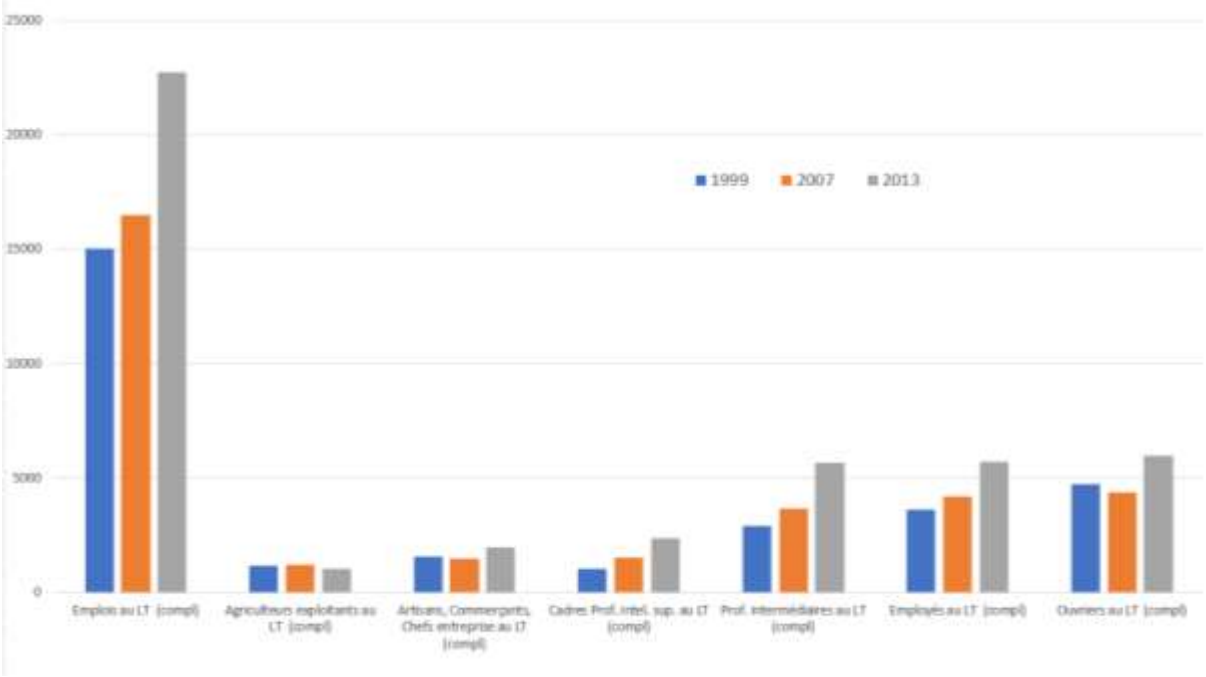

Figure 30: Evolution de l'emploi à l'échelle du SAGE Drôme (LT, lieu de travail, INSEE)

En comparant les données (INSEE) des différents types d'emplois sur les communes du SAGE, on note que globalement, le nombre d'actifs augmente. Les plus grandes augmentations concernent les professions intermédiaires, les employés ainsi que les ouvriers et dans une moindre mesure pour les artisans et les cadres et profession intellectuel.

Seule la catégorie des agriculteurs et des exploitants agricoles stagne entre 1999 et 2007 puis régresse entre 2007 et 2013 (moins 173 emplois).

Pour 2013, il est possible de synthétiser les données avec les tableaux suivants :

	Pop 15 ans ou plus Agriculteurs exploitants en 2013 (compl)	Pop 15 ans ou plus Artisans, Comm., Chefs entr. en 2013 (compl)	Pop 15 ans ou plus Cadres, Prof. intel. sup. en 2013 (compl)	Pop 15 ans ou plus Prof. intermédiaires en 2013 (compl)	Pop 15 ans ou plus Employés en 2013 (compl)	Pop 15 ans ou plus Ouvriers en 2013 (compl)	Pop 15 ans ou plus Autres en 2013 (compl)
%	3,66	7,03	8,51	20,31	20,45	21,44	18,57
Détails pop active	1023	1963	2377	5671	5709	5988	5187

	2013	%
Pop tot. 2013	49723	100
Pop Active 2013	27918	56,14
Pop inf. à 15 ans	9295	18,69
Pop retraite	12510	25,15

Figure 31: Analyse de l'emploi à l'échelle du SAGE Drôme (INSEE 2013)

Au niveau national, on note globalement les mêmes évolutions que le territoire du SAGE. La typicité de notre territoire consiste en une augmentation du nombre d'employés et d'ouvriers alors que sur le territoire national ces emplois ont tendance à diminuer.

Figure 32: Personne en emploi selon catégorie socioprofessionnelle (France)

Synthèse « présentation du bassin versant » :

Diagnostic :

Population

En 2017 (population municipale légale au 1er janvier 2017), la population des communes du SAGE atteint 50 247, soit une **augmentation de 4.17 % entre 2006 et 2017** (contre 5,95% pour la France).

Milieu physique

La vallée de la Drôme se situe dans une zone de transition entre un milieu montagnard humide au nord, avec le Vercors, et une dominante méditerranéenne au sud avec la Drôme provençale.
La rivière Drôme s'écoule sur 106,5 km et ses principaux affluents proviennent du Vercors sur sa rive droite. Elle présente un **régime hydrologique de type préalpin à tendance subméditerranéenne**. Ce régime est caractérisé par de très basses eaux en période estivale, des basses eaux en hiver et un maximum d'écoulement de mars à avril. Toute l'année, mais particulièrement en automne et au printemps, peuvent survenir des crues type torrentielles puissantes.
La forêt reste très largement présente sur ce territoire (71 % pour bois et landes dont plus de 50 % de territoire boisé), si l'on sait que la moyenne nationale en termes de territoire boisé est inférieure à 25%.

Climat

Le bassin versant est sous l'influence de la Provence au sud avec un climat de type méditerranéen et du Vercors au nord avec un climat de type pluvio-nival, aboutissant à un **régime pluvial méditerranéen**. Les implications probables du réchauffement climatique à l'échelle de la vallée sont: l'augmentation des températures, la baisse du niveau enneigement, la diminution du nombre de jours de gel, la diminution des recharges de nappes, des étiages estivaux plus importants, l'augmentation des températures des cours d'eau, ...

Documents d'urbanisme

L'urbanisation de terrains naturels reste lente, traduisant le caractère rural du bassin. En aval de Saillans, celle-ci est plus importante, notamment due à **l'attractivité de la vallée du Rhône**.
Ces zones urbaines s'étendent peu et leur évolution tient davantage à la création de zones industrielles (ZI) ou de zones d'aménagement concerté (ZAC) en périphérie des communes, majoritairement sur la basse vallée.
L'augmentation des surfaces imperméabilisées couplée avec un moindre apport de matériaux dans les cours d'eau, lié à l'augmentation des surfaces forestières, pourrait aboutir à une incision accrue et à des crues plus intenses. Leurs indicateurs de suivi sont à reconduire.
Plus d'un tiers des communes sont au RNU. On note également l'émergence des PLU Grenelle. Le SMRD a réalisé et transmis à toutes les communes une plaquette informative afin de les aider à intégrer les mises en compatibilité du SAGE (Zone humide et ripisylve). Celle-ci rappelait également :

- La Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU n° 2000-1208 du 13 décembre 2000) :

  - fait du « projet d'aménagement et de développement durable » (PADD), la clé de voûte du document d'urbanisme local ;
  - renforce la prise en compte de l'environnement.

- La Loi Grenelle II (n° 2010-788 du 12 juillet 2010) :

  - lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles ;
  - lutte contre l'étalement urbain et la déperdition d'énergie, revitalisation des centres-villes ;
  - préserve la biodiversité, notamment à travers la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques,…

Contexte socio-économique

Les têtes de bassin à l'est du périmètre et les zones de montagne restent peu peuplées et peu dynamiques en termes de démographie, mais demeurent globalement stables.

La vallée de la Drôme en aval de Crest continue d'attirer la population avec une densité de plus de 100 hab./km². En périphérie de Livron et Loriol, les communes d'Allex et de Montoison bénéficient notamment de cette évolution positive, tout autant que Crest.
La Communauté de Communes du Diois (CCD) bénéficie, dans une moindre mesure, de cet accroissement démographique (entre 10 et 100 hab. au km²).
La partie centrale du périmètre reste stable, probablement hors du rayon d'attractivité de la vallée du Rhône à l'ouest, ou de celle de Die, plus modeste.

A l'échelle du bassin versant, trois constats sont structurants pour la gestion de l'eau :
- un habitat diffus
- un taux de résidences secondaires important et une forte fréquentation touristique estivale
- une augmentation de la population du territoire.

Gouvernance

Les collectivités du territoire ont évolué depuis la dernière révision du SAGE. Notons l'émergence de la Communauté de Communes Crestois et pays de Saillans (CCCPS), la création du Syndicat Mixte du SCoT du Val de Drôme, la transformation du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) des digues de Loriol et du Pouzin en Syndicat Mixte. Les agriculteurs irrigants (collectifs et individuels) se sont fédérés au sein de l'organisme unique de gestion collective (OUGC).

Avec la loi NOTRe, les changements de la gouvernance en matière d'AEP et d'assainissement vont modifier les acteurs compétents à associer au SAGE.
Les échanges avec les différents partenaires gagneraient à être fluidifiés et automatisés (DDT, communes, laboratoires de recherche, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, etc).

Dès l'approbation du futur SCoT, le SAGE lui sera opposable et ne s'adressera plus directement aux PLU.

La mise en place de la compétence GEMAPI a permis de se mettre autour de la table et de discuter de la gestion du risque inondation et de la gestion des digues. Cette compétence, transférée par tous les EPCI du bassin au SMRD, a renforcé sa légitimité territoriale en augmentant sa capacité d'intervention tout en mettant sa capacité financière en adéquation.

Activités économiques

Les deux grandes activités économiques du bassin que sont **l'agriculture et le tourisme, restent fortement dépendantes de la ressource en eau**, notamment pendant la saison estivale. Les problématiques de réchauffement climatique, pour lesquelles des données apparaissent au niveau local, doivent être prises en compte dans le SAGE dès cette révision.
Les pratiques agricoles sont globalement diversifiées à l'échelle du bassin versant mais aussi à l'échelle des exploitations. Le choix des types de cultures est fortement dépendant du milieu (pente, accessibilité à l'eau, …) et participe à la variété des paysages. Leur évolution est lente. Les surfaces cultivées représentent 26 % de la surface des communes du SAGE. En 2006, sur l'amont 25% de la SAU est en agriculture biologique. Le poids économique agricole reste important pour le territoire car près du tiers des entreprises sont agricoles ou agro-alimentaires.

Ces dernières années, les secteurs spécialisés sont en progression comme l'agriculture biologique, l'élevage caprin ou les plantes aromatiques et médicinales. Depuis quelques années, on note l'émergence de brasseries artisanales, sans en connaitre les réels impacts sur les milieux (pas de données disponibles sur les rejets).

Pour un meilleur suivi des liens agriculture / ressource, il serait intéressant de disposer du RPG à la parcelle pour une analyse plus fine, ainsi que des données précisant les surfaces irriguées.

L'emploi salarié est concentré sur les pôles urbains avec de forts déséquilibres : le développement de l'activité est principalement localisé sur la confluence du Rhône et le long de la vallée de la Drôme. Les autres zones affichent une prédominance rurale avec une part majoritaire d'emplois liés à l'agriculture, notamment dans les zones de montagne.
L'activité touristique est développée dans la partie « Tourisme et loisirs ».

Points à traiter dans le futur SAGE :

- Insister sur la prise en compte des effets du réchauffement climatique sur les milieux et les usages (besoin accru de restaurer la résilience du milieu, nécessité d'adaptation des pratiques agricoles, demande sociale de la baignade accrue, …)
- Meilleure prise en compte du SAGE au sein des documents d'urbanisme
- Avec la loi NOTRe, la modification de la gouvernance en matière d'AEP et d'assainissement va modifier les acteurs compétents à associer au SAGE
- De manière générale, développer des partenariats SMRD / CLE / EPCI / SCoT / PLUi en vue de favoriser la protection de milieux et des ressources
- Travailler des préconisations pour limiter les impacts de l'urbanisation notamment pour l'imperméabilisation des sols et l'artificialisation des berges

Indicateurs d'état :

Données météorologiques
Evolution hydrologique
Suivi de l'occupation du sol
Evolution des documents d'urbanisme communaux
Population sur le bassin versant
Suivi de l'occupation du sol
Activités agricoles sur le bassin versant
Activités industrielles sur le bassin versant

Indicateurs souhaités :

Suivi du nombre d'exploitations et de l'emploi agricole
Suivi du nombre d'irrigants
Suivi des surfaces agricoles en agriculture biologique
Indicateur de suivi des activités industrielles
Indicateur de suivi des activités touristiques et de baignade
Indicateur de suivi des ventes de produits phytosanitaires
Suivi thermique des cours d'eau

2.2 Ressources et milieux aquatiques

2.2.1 Eaux souterraines

Sources :
http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/sdage2016/donnees-techniques.php

État des lieux de la DCE, AERMC 2004
Grilles NABE/ RNAOE AERMC
Fichiers redevance AERMC
Rapport analyse du plan de gestion de la ressource en eau (SMRD)
Rapport de stage AEP SMRD (BANDINI, 2014; COLLONGY, 2015; HITCH, 2017

Cartographie :
Atlas Carte 13 : Masses d'eau souterraines – Directive Cadre sur l'eau

2.2.1.1 Présentation des masses d'eau souterraines importantes pour le SAGE Drôme

Etat des lieux de la Directive cadre sur l'eau :

Entre les SDAGE 2009-2015 et 2016-2021, les connaissances sur les masses d'eau souterraines ont évolué, pour certaines leurs contours ont été précisés, d'autres ont été subdivisées, de nouveaux codes masse d'eau leurs ont également été attribués. Le prochain état des lieux est acté pour 2019 (AERMC).

Afin de pouvoir les comparer, nous pouvons nous référer au tableau suivant :

Code SDAGE 2010	NOM SDAGE 2010	Code masse d'eau SADGE 2016	Libellé masse d'eau SDGAE 2016	Objectif d'état	Échéance état quantitatif	Paramètre état quantitatif	Exemption état quantitatif	Objectif d'état	Échéance état chimique	Paramètre état chimique	Exemption état chimique	Polluant dont la tendance à la hausse est à inverser
FR_DO_111	Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors	FRDG111	Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors	Bon état	2015			Bon état	2015			
FR_DO_337	Alluvions de la Drôme à l'aval de Crest	FRDG337	Alluvions de la Drôme	Bon état	2021	déséquilibre prélèvement/ ressource, impact eaux de surface	FT	Bon état	2015			
FR_DO_127	Calcaires turoniens du Synclinal de Saou	FRDG127	Calcaires turoniens du Synclinal de Saou	Bon état	2015			Bon état	2015			
FR_DO_515	Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors	FRDG515	Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors	Bon état	2015			Bon état	2015			
FR_DO_324	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions basses vallée Ardéche, Céze	FRDG381	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère	Bon état	2015			Bon état	2015			
FR_DO_219	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme + complexes morainiques glaciaires + pliocène	FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	Bon état	2015			Bon état	2027	nitrates, pesticides	FT	Nitrates
FR_DO_108	Calcaires crétacés du Dévoluy + Aiguilles de Lus	FRDG527	Calcaires et marnes crétacés du BV Drôme, Roubion, Jabron	Bon état	2015			Bon état	2015			
FR_DO_402	Domaine plissé BV Haute et moyenne Durance	FRDG418	Formations variées du bassin versant du Buëch	Bon état	2015			Bon état	2015			
		FRDG531	Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône	Bon état	2015			Bon état	2015			

Figure 33: Objectifs qualités masse d'eau souterraines (SDAGE2016-2021, http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/sdage2016/donnees-techniques.php)

Ainsi, seules deux masses d'eau souterraines disposent d'une dérogation d'atteinte de bon état, les alluvions de la Drôme (quantitatif) et la molasse miocène du bas Dauphiné (qualitatif). Ces constats sont identiques au précédent SDAGE.

Ces deux masses d'eau ainsi que le « karst du Vercors » sont des masses d'eau classées ressources stratégiques dans le SDAGE (2016_2021) - OF5E.

Dans ce document, l'étude de la molasse miocène du bas Dauphiné est exclue, en effet, cette masse d'eau se voit depuis 2013 (arrêt de composition de la CLE) encadrée par un nouveau SAGE.

Masse d'eau FRDG 111, Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors :

Ce réseau karstique est alimenté par les pluies et les pertes des cours d'eau ; sa vulnérabilité est très forte, en particulier à cause de l'insuffisance de la couverture végétale et des infiltrations rapides.

D'un point de vue qualitatif, cette masse d'eau est qualifiée de très bonne. Par contre, comme toutes les ressources karstiques, elle peut présenter une pollution bactérienne chronique, associée à de la turbidité, voire une pollution au nitrate très localement. Elle est considérée en bonne état qualitatif en 2015.

L'équilibre quantitatif de la ressource est bon mais on note un risque d'insuffisance de ressources en hiver et en été lorsque l'afflux touristique augmente, alors que les sources sont à leur période d'étiage. Elle alimente de nombreuses sources, ainsi que des résurgences structurantes pour le réseau hydrographique, très importante pour le soutien de l'étiage estival. Elle est considérée en bon état quantitatif en 2015.

L'usage AEP est quasi exclusif sur cette ressource (95 % des prélèvements). L'alimentation en eau potable à partir de cette ressource pose quelques problèmes pour plusieurs raisons :

- Les étiages, en hiver et en été, coïncident avec les périodes des besoins les plus forts résultant de l'afflux touristique ;
- Les ressources les plus abondantes, issues des grands systèmes karstiques, en fond de vallée, se situent parfois en position éloignée des zones de plus forte demande.

L'activité agricole n'exerce qu'une faible pression polluante sur la masse d'eau. Les secteurs susceptibles de subir des excédents de nitrates se limitent à proximité immédiate des rares cultures céréalières.

Les intérêts écologiques et économiques de la ressource sont forts, en particulier, sur le territoire du SAGE, grâce à l'alimentation en eau potable et l'irrigation par le biais du canal de la Bourne.

En conclusion, cette masse d'eau présente une ressource assez importante et de bonne qualité. Par contre, sa répartition dans l'espace et le temps est très inégale et sa vulnérabilité relativement forte : c'est une ressource à surveiller et à préserver. Celle-ci fait également l'objet d'un classement au titre des ressources stratégiques et fait l'objet de délimitation de zone de sauvegarde (*Cf*. partie 2.2.1.2.2 Analyse des ressources en eau potable à travers la mise en place du PG Ressources Stratégiques (PGRS)).

Masse d'eau FR DG 337, Alluvions de la Drôme :

Cette masse d'eau appelée, lors du SAGE 2009 2015, Alluvions de la Drôme à l'aval de Crest, a vu ses contours évoluer. En effet, suite à l'étude volumes prélevables réalisée sur le bassin versant de la Drôme, de nouvelles zones de la nappe d'accompagnement de la Drôme ont été définies, entre Crest et Luc-en-Diois (délimitation de cette nappe sur les parties amont et intermédiaire de BV).

Cette nappe alluviale est alimentée par la Drôme et les pluies. Sa vulnérabilité est forte, et ce pour plusieurs raisons :

- Grande conductivité (alluvions caillouteuses) qui fait que la masse d'eau est sensible aux pollutions en provenance de la surface,
- Absence localement de couverture protectrice,
- Faible profondeur de la nappe (épaisseur maximale de 15-20 m),
- Relation directe de la Drôme avec sa nappe d'accompagnement,
- Nombreux prélèvements dus à sa conductivité et à sa facilité d'accès.

Localement, les alluvions sont parfois très colmatées et la ressource est délicate à exploiter (échec de captage en nappe alluviale près de Crest).

D'un point de vue de la qualité de la ressource, elle est qualifiée de très bonne, hormis l'existence d'un risque chimique principalement lié aux nitrates, le risque étant plus fort dans la partie aval (à partir de Crest) et sur les bordures de la nappe (*via* apport de surface des côteaux).

D'un point de vue quantitatif, les alluvions de la Drôme sont fortement sollicitées. Les volumes prélevés sont importants. Le risque quantitatif est très fort, surtout en période d'étiage et la ressource, qualifiée actuellement de dégradée, est perçue comme présentant un risque fort qui risque de ne pas lui permettre d'atteindre le bon état en 2021 (SDAGE 2016-2021).

La nappe est très sollicitée, à la fois *via* les captages AEP mais également *via* les prélèvements agricoles. Ces deux types de prélèvements sont au maximum alors que le milieu est en étiage estival (mai à septembre).

Pour ces raisons, l'ensemble du Bassin versant « eaux superficielles » et cette nappe sont classés en Zone de Restriction des Eaux depuis le SDAGE 2009-2015 (AP de 2010). Les prélèvements individuels ne sont aujourd'hui pas connus, mais la pratique des forages bien présente sur cette nappe également (déclaration obligatoire en mairie mais mesure peu suivie et données non disponibles).

En conclusion, la nappe est en équilibre instable en période d'été pour trois raisons :

- Le volume de la ressource est faible,
- Les prélèvements sont conséquents,
- Une forte dépendance au niveau des cours d'eau.

Suite au classement en ZRE, une étude volume prélevable a été réalisée (Artelia 2012) sur l'ensemble du BV. En a découlé un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), planifiant les différentes mesures (irrigation, AEP, suivi *etc*.) nécessaire pour résorber ce déficit quantitatif.

Celle-ci fait également l'objet d'un classement au titre des ressources stratégiques et fait l'objet de délimitation de zone de sauvegarde (ZNSEA).

Il est à noter que cette masse d'eau est pointée par le schéma directeur AEP Ardèche, validé en mars 2016, afin de fournir aux réseaux AEP ardéchois, environ 4 millions de mètres cubes annuels.

Masse d'eau FRDG 127, Calcaires turoniens du Synclinal de Saoû :

Cette petite masse d'eau karstique est une nappe libre perchée. Son alimentation est avant tout pluviale et sa vulnérabilité est forte en l'absence de couverture limoneuse.

D'un point de vue quantitatif, les réserves profondes sont limitées. Une utilisation intensive de cette ressource aura une conséquence immédiate sur les débits moyens et d'étiage de la Vèbre (Hors bassin de la Drôme car affluent du Roubion mais historiquement commune du SAGE Drôme : des communes sont alimentés par ce karst ex Aubenasson). D'un point de vue qualitatif, le risque chimique se résume

au risque de pollution accidentelle sur la route en fond de vallée (D70-D136). Les pressions sont très limitées. L'usage unique est l'AEP par le biais de captages de sources mais reste structurant pour les petites communes des coteaux.

Ces résurgences ont également un rôle dans le soutien d'étiage des petits cours d'eau en résultant.

L'intérêt économique est faible, cette masse d'eau est peu exploitée, les besoins en eau sont faibles. En échange, elle présente un très fort intérêt écologique : le massif de Saoû est sans doute, aujourd'hui, un joyau du patrimoine rhônalpin. Il abrite une grande richesse biologique.

Masse d'eau : FRDG 381, Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère

La nappe alluviale du Rhône est présente sur les communes de Livron et de Loriol, avec une vulnérabilité importante. La zone de la confluence Drôme/Rhône est cependant nettement mieux protégée par une couverture plus continue de limons imperméables.

D'un point de vue de la qualité, la ressource est globalement bonne mais avec certains signes de contamination par les pollutions diffuses agricoles. La vulnérabilité est forte.

D'un point de vue quantitatif, l'état général est bon. Cette masse d'eau possède d'importantes ressources de bonne qualité. Localement, on rencontre quelques problèmes de pollutions. Elle est considérée en bon état en 2015.

Les intérêts écologiques et économiques de la ressource sont très forts : milieux aquatiques de la vallée du Rhône, développement urbain et industriel très important.

Depuis plusieurs années, et à une échelle plus importante que celle du SAGE Drôme, on voit émerger de nombreux projets d'irrigation prélevant sur cette ressource. C'est également le cas pour le BV Drôme avec un projet en cours (prélèvement à Etoile-sur-Rhône et maillage jusqu' au territoire de Crest).

Masse d'eau : FRDG 248 Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme :

Nappe présente sur les communes d'Allex, Eurre, Vaunaveys-la Rochette, Crest, Divajeu, Chabrillan, Grâne, Autichamps, La Roche-sur-Grâne, La Répara-Auriples.

Sa vulnérabilité apparaît forte dans certains secteurs (faciès grossiers) déjà fortement affectés par les pollutions nitratées voire aux pesticides. Les temps de renouvellement semblent être assez variables suivant les secteurs. Il semble que, sur certains secteurs de la partie drômoise, des transferts vers les niveaux profonds puissent se faire assez vite.

Cette masse d'eau profonde pourrait avoir des liens avec les masses d'eaux superficielles des communes concernées, notamment mis en lumière par les puits artésiens de Chabrillan. En cas de forte dégradation de la qualité de la molasse miocène, celle-ci pourrait atteindre certaines masses d'eau superficielles du SAGE voire les masses d'eau souterraines en cas de connexion (ex forage et remontée des eaux molasse vers nappe alluviale).

La réalisation de forages profonds pourrait augmenter sur le territoire, car cela affranchirait le préleveur des restrictions récurrentes sur les eaux superficielles (arrêté sécheresse et ZRE).

D'un point de vue de la qualité, la ressource est perçue comme moyenne à mauvaise selon les secteurs. Cette masse d'eau est toujours en dérogation pour l'atteinte du bon état (dérogation 2027 qualitative nitrate et pesticide).

L'intérêt écologique est très important pour le maintien de débits d'étiage d'un certain nombre de cours d'eau qui en dépendent. L'intérêt économique est aussi très important : les captages AEP de nombreux syndicats et des communes y puisent leurs ressources ainsi que l'irrigation très importante au moyen de forages.

Celle-ci fait également l'objet d'un classement au titre des ressources stratégiques et fait l'objet de délimitation de zone de sauvegarde (*Cf*. partie 2.2.1.2.2 Analyse des ressources en eau potable à travers de la mise en place du PG Ressource Stratégique (PGRS)).

Masse d'eau : FRDG 515, 527, 418, 531

Ces autres masses d'eau souterraines FRDG 515 *Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors*, 527 *Calcaires et marnes crétacés du BV Drôme, Roubion, Jabron*, 418 *Formations variées du bassin versant du Buëch*, *531 Formations variées du bassin versant de la Touloubre et de l'étang de Berre* sont beaucoup moins structurantes pour le SAGE Drôme. Elles sont parfois uniquement voisines ou très partiellement chevauchantes à notre territoire. De plus, elles ont toutes été identifiées en bon état quantitatif et chimique par le SDAGE. Seul un suivi est nécessaire sur ces masses d'eau afin de détecter d'éventuelles dégradations de qualité.

Cependant, il faut garder en tête que ces grands ensembles regroupent en leurs seins une multitude d'acquières (sous masse d'eau) très importante pour l'approvisionnement AEP des communes de piémont et montagne. Le plus important en nombre de communes sur notre territoire.

2.2.1.2 Aspects qualitatifs des eaux souterraines

ENJEUX N° 3 : Pour une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines (Dont qualité baignade) :

Objectif 3A : Atteindre une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines

Objectif 3B : Atteindre une qualité baignade des eaux de surfaces

Objectif 3C : Connaître et préserver les masses d'eau souterraines et nappes d'accompagnement à forte valeur patrimoniale dans une perspective d'un usage potable prioritaire

Sources :
AERMC : http://sierm.eaurmc.fr/surveillance/eaux-souterraines/index.php
ARS
SMRD : Rapport de stage Julie Levasseur (plaine de Chabrillan), Ressource stratégique

Un suivi de la qualité des eaux souterraines est mené par l'Agence de l'eau RMC au travers de son réseau RCO (Réseau de Contrôle Opérationnel) et RCS (Réseau de Contrôle de Surveillance) mais également au travers de l'observatoire du département. Les mesures concernent les pesticides, nitrates, métaux et les solvants chlorés. Ce suivi met en évidence un bon état chimique global des masses d'eau souterraines sur le périmètre du SAGE avec, néanmoins, deux masses d'eau présentant des pollutions par les nitrates et pesticides. Il s'agit de la Molasse miocène du Bas Dauphiné et des Alluvions de la plaine de Valence, sur la partie aval du bassin versant (*Cf* cartographie 12, p 15 de l'atlas cartographie).

Ci-après le tableur issu du SDAGE 2010-2015 :

Identification de la masse d'eau			Préconisation du SDAGE 2010-2015		
Code Masse d'eau	Nom	Surface en km² périmètre du SAGE	Objectif visé	Qualité chimique en 2009	Motifs de la dérogation
FR_D0_127	Calcaires turoniens du Synclinal de Saoû	29.248	Bon état 2015	Bon état	
FR_D0_324	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions basses vallée Ardèche, Cèze	43.6111	Bon état 2015	Bon état	
FR_D0_515	Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors	27.1666	Bon état 2015	Bon état	
FR_D0_111	Calcaires et marnes crétacées du massif du Vercors	273,3256	Bon état 2015	Bon état	
FR_D0_219	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme + complexes morainiques glaciaires + pliocène	54.2705	Bon état 2021 DEROGATION	Mauvais état	Nitrates, pesticides
FR_D0_337	Alluvions de la Drôme à l'aval de Crest	28.1943	Bon état 2015	Mauvais état	
FR_D0_103	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence et terrasses de l'Isère	2.81373	Bon état 2021 DEROGATION	Mauvais état	Nitrates, pesticides
FR_D0_508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	1351.67	Bon état	Bon état	

Figure 34: Masses d'eau souterraines de la DCE sur le périmètre du SAGE (SDAGE 2010-2015)

Lors de l'état des lieux SDAGE 2016 2021, le bilan suivant sur les masses d'eau souterraines a été réalisé :

cd_mdo	lib_mdo	etat_chim	confiance_etat_chim	qual_globale_degradee	degradation_zp_aep
FRDG111	Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors	Bon	Moyen		
FRDG127	Calcaires turoniens du Synclinal de Saou	Bon	Moyen		
FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	Médiocre	Elevé	X	X
FRDG337	Alluvions de la Drôme	Bon	Moyen		
FRDG381	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère	Bon	Moyen		
FRDG418	Formations variées du bassin versant du Buëch	Bon	Elevé		
FRDG515	Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors	Bon	Moyen		
FRDG527	Calcaires et marnes crétacés du BV Drôme, Roubion, Jabron	Bon	Elevé		
FRDG531	Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône	Bon	Elevé		

Figure 35: Qualité chimique des masses d'eau souterraines (SDAGE 2016 2021)

Il en ressort que les masses d'eau ciblées par le SAGE Drôme ne se sont pas dégradées d'un point de vue qualitatif.

Cependant, peu de masses d'eau possèdent un indice de confiance élevé sur l'évaluation de la qualité chimique.

En effet, certaines masses d'eau ne bénéficient pas d'un suivi régulier de sa qualité chimique et/ ou la masse d'eau n'est décrite que par un nombre insuffisant de points de contrôle.

Par exemple, la qualité de la masse d'eau « alluvions de la Drôme » est évaluée *via* les sites suivants :

Liste des stations qualité des eaux souterraines

Code B.S.S.	Code Agence	Nom	Fiche / données
08424X0033/F	1926125001	FORAGE COMBE à EURRE (26)	fiche état des eaux
08423X0086/PUITS	1926006003	PUITS PRIVE AU LIEU DIT DU MARAIS à ALLEX (26)	fiche état des eaux

Malgré une qualité globale d'une masse d'eau dite bonne, localement des taux de nitrates supérieurs à 50mg/l, norme de potabilisation, peuvent être retrouvés, notamment sur les plaines de Livron Loriol, Chabrillan (des analyses sur ces masses d'eau *via* les ressources stratégiques ont été réalisées, production de cartographies des teneurs en nitrate dans les puits et forage, (*cf*. étude SMRD Etat initiale ressource stratégique). Cela peut être d'autant plus problématique que sur ces secteurs, certaines habitations consomment cette eau en l'absence de réseau AEP.

Sur ces problématiques de qualité, il est à noter que les communes du bas de la vallée sont inscrites dans la zone vulnérable nitrate, impliquant des normes agricoles plus strictes (*Cf*. partie 2.2.2.1.4 Pollutions agricoles).

Pour aller plus loin sur le suivi des masses d'eau souterraines

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020040637

2.2.1.2.1 Zoom sur l'alimentation en eau potable

Analyse / rédaction de 2009 :

La production d'eau potable sur le territoire Drôme se fait uniquement à partir d'eaux souterraines : forages ou captages de source ou de résurgence. Il y a un grand nombre d'équipements, très dispersés et de faible importance. Les principaux efforts engagés par le SAGE portaient sur la qualité de l'eau distribuée.

L'étude BCEOM 2006 de sécurisation AEP met en évidence un faible développement des **structures et infrastructures d'alimentation en eau potable**. En effet, seules 24 communes sur 99 sont regroupées en 6 syndicats de distribution d'eau ou disposent d'interconnexions, et 11 communes sont interconnectées par des réseaux d'adduction d'eau. Les autres communes assurent individuellement leur alimentation en eau et 3 communes ne possèdent pas de réseau de distribution d'eau potable.

Les six structures intercommunales de production et de distribution d'eau potable sont :

- SIE Sud Valentinois (Léoncel, Montoison, Ambonil, Le Chaffal)
- SIE Bas Roubion (Puy-Saint-Martin)
- SIE Haut Roubion (Mornans, Truinas, Félines-sur-Rimandoule, Crupies, Le Poët-Celard, Bezaudin-sur-Bine et Bourdeaux)
- SIE Mirabel et Blacons/Drôme Gervanne (Aouste-sur-Sye, Beaufort-sur-Gervanne, Montclar-sur-Gervanne, Piégros-La-Clastre, Suze)
- SIE Drôme-Rhône (Loriol-sur-Drôme, Cliousclat, Grâne, Mirmande)
- SIE de la Vallée de Quint (Saint-Julien-en-Quint, Saint-Andéol, Vachères-en-Quint)

Viennent s'ajouter à ces structures intercommunales des groupes de communes interconnectées par des réseaux d'adduction d'eau :